



Mairie du 15^{ème} arrondissement

Direction Générale des Services

PV n°06/XV/2009

CONSEIL DU 15^{ème} ARRONDISSEMENT

Lundi 29 juin 2009

- Transcription des débats -

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Gilles Alayrac, José Baghdad, Claude Barrier, Catherine Bessis, Pascale Bladier-Chassaing, Catherine Bruno, Anne-Charlotte Buffeteau, Sylvie Ceyrac, Pierre Charon, Joëlle Chérioux, Guy Coudert, Daniel-Georges Courtois, Gérard d'Aboville, Claude Dargent, Claire de Clermont-Tonnerre, Pascale de Zordi, Jean-Raymond Delmas, Vincent Flouquet, Ghislène Fonlladosa, Gérard Gayet, Valérie Giovannucci, Anne Hidalgo, Fatima Lalem, Jean-François Lamour, Franck Lefevre, Jérôme Loriau, Corinne Lucas, Grégoire Lucas, Hélène Macé-de-Lépinay, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Catherine Margueritte, Hubert Martinez, Jean-Baptiste Menguy, Philippe Mouricou, Marie-Hélène Piétranico, Géraldine Poirault-Gauvin, Isabelle Roy, Véronique Sandoval, Gérard Sarracani, Anne Tachène, Marie Toubiana.

Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs Mathieu Blin -pouvoir à Claude Dargent-, Jean-Marc Boulenger-de-Hauteclocque -pouvoir à Géraldine Poirault-Gauvin-, Agnès de Fressenel -pouvoir à Jacqueline Malherbe-, Alain Destrem -pouvoir à Claire de Clermont-Tonnerre-, Louisa Ferhat -pouvoir à Ghislène Fonlladosa-, Valérie Giovannucci -pouvoir à Françoise Malassis-, Jean-Manuel Hue -pouvoir à Sylvie Ceyrac-.

Sont absents :

Messieurs Grégory Canal, Fabrice Rousseau.

≈ ≈ ≈

1. Désignation des secrétaires de séance :

Anne-Charlotte Buffeteau et Philippe Mouricou.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 4 mai 2009.

Monsieur le Maire : Le procès-verbal du 25 mai n'a pu être retranscrit dans les temps compte tenu du retard pris au mois de mai avec la tenue des élections européennes qui a mobilisé les services de la DGS de Monsieur Foisel. Ce retard sera rattrapé d'ici septembre pendant la période estivale, avec l'adoption des PV du 25 mai et de notre séance d'aujourd'hui.

Y a-t-il des observations sur le PV du 4 mai ? Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité. Merci.

≈ ≈ ≈

J'ai pensé qu'il serait utile de faire, en début de séance, bien que ce ne soit pas inscrit à notre ordre du jour -mais l'évolution des choses fait que nous n'avons pas pu l'inscrire dans les temps- une communication sur la grippe A (H1/N1). J'ai prévenu les différents présidents de groupes ainsi que Madame Hidalgo ce matin, dans l'école Dupleix où nous nous trouvons.

Je vous propose de faire cette communication et ensuite chaque responsable de groupe fera la communication qu'il souhaite.

« Mes chers collègues, le vendredi 19 juin au soir, nous avons été informés par les autorités sanitaires de l'apparition du syndrome de la grippe A (H1N1) à l'école élémentaire du groupe scolaire Cardinal Amette à l'issue du diagnostic virologique effectué sur une fillette de 10 ans qui avait présenté, quelques jours auparavant au retour d'un voyage scolaire en Grande Bretagne, les symptômes évoquant un syndrome grippal.

Le soir même les parents des autres élèves de la classe de CM2 ont été contactés. A titre préventif, la famille de l'enfant touchée et ses camarades de classe ont bénéficié d'un traitement antiviral à base de Tamiflu administré par le service des maladies infectieuses de Necker.

La décision a aussitôt été prise, en liaison avec les autorités académiques et sanitaires et le Directeur de Cabinet du Maire de Paris -que j'ai eu souvent en ligne pendant ces derniers jours- d'annuler la fête de l'école maternelle prévue le samedi matin, et les parents ont été prévenus tard dans la soirée, même dans la nuit.

Une investigation épidémiologique a aussitôt été lancée par les autorités sanitaires afin de détecter rapidement les éventuels cas secondaires de la classe concernée.

Dès le lendemain matin, une réunion se tenait sur place avec tous les acteurs concernés, l'adjointe au Maire de Paris chargée des affaires scolaires, la première adjointe et mon adjointe aux affaires scolaires. Nous avons informé les parents présents, qui venaient aux nouvelles, de la situation.

Dimanche 21 juin au soir, une seconde réunion -présidée par le Directeur de Cabinet du Préfet- se tenait dans l'école, au cours de laquelle les autorités sanitaires ayant décidé de fermer le groupe scolaire du Cardinal Amette jusqu'au jeudi 25 juin, les dispositions adéquates ont été prises et les parents contactés par le directeur de l'école élémentaire, Monsieur Salomez, et la directrice de la maternelle, Madame Monzat, qui, je dois le dire, ont été dans cette épreuve absolument formidables et se sont beaucoup impliqués.

Lundi matin, toutes les autorités étaient de nouveau présentes à l'ouverture alors que seuls deux enfants sur 650 s'étaient présentés et l'ensemble des enseignants a été informé par la DASS et l'inspection académique.

Ensuite, de nouveaux cas se sont déclarés.

Ce sont au final 30 cas avérés qui ont été enregistrés dans notre arrondissement : 28 à l'élémentaire Cardinal Amette, 1 à l'élémentaire Dupleix et 1 à la halte-garderie de la Goutte de lait Saint-Léon.

Il a été décidé, à l'issue d'une conférence téléphonique organisée mercredi 24 juin autour du Préfet de Paris, que les établissements concernés fermentaient jusqu'au dimanche soir suivant.

Aucun cas nouveau n'ayant été détecté depuis jeudi dernier, les trois établissements concernés ont donc rouvert, comme prévu, ce matin, les autorités sanitaires considérant que la chaîne de transmission du virus était stoppée.

Même si, au dire des médecins avec lesquels j'ai été en contact ces dix derniers jours, la forme de grippe A qui a touché les enfants de notre arrondissement a été très contagieuse mais finalement plutôt bénigne, il n'en faut pas moins saluer le sang-froid et la compétence de ceux qui ont eu à gérer cette crise et montrer l'intérêt de ce qui peut apparaître comme un test grandeur nature d'une forme plus virulente qui pourrait toucher notre pays à l'automne.

Je voudrais en tout cas rendre hommage à la réactivité et à la compétence des services de l'Etat placés sous l'autorité de la Préfecture de Paris : DDASS, Académie de Paris, et notamment l'inspecteur du primaire, Monsieur Rosselet, très présent, l'Institut de Veille Sanitaire, les équipes médicales de l'hôpital Necker, ainsi que les services municipaux qui ont parfaitement réagi à une situation imprévue.

Je voudrais remercier tous les élus qui se sont impliqués dans la gestion de cette crise, au premier rang desquels Jacqueline Malherbe, l'adjointe chargée des affaires scolaires, qui a été très proche des parents touchés et a rassuré les autres membres inquiets de la communauté scolaire. Son ancienne fonction de directrice a été très utile en l'espèce. Je remercie aussi les autres adjoints qui se sont impliqués, le personnel enseignant et les personnels administratifs et techniques, les personnels de la Caisse des Ecoles, ainsi que les fédérations de parents, très réactives, qui se sont mobilisées notamment pour diffuser l'information auprès des parents et ont agi avec un grand sens des responsabilités.

Certains ajustements sont certes à prévoir pour l'avenir, mais je crois pouvoir dire que, globalement, la chaîne de responsabilités a bien fonctionné, selon le protocole établi.

Un des rares points à perfectionner concerne l'information au-delà du premier cercle des personnes concernées, c'est-à-dire d'un côté les parents et les enseignants des écoles voisines et de l'autre les équipements publics et privés avoisinants, ainsi que l'ensemble des responsables publics et privés de l'arrondissement pour donner les informations en temps réel et les précautions à prendre. Le tout sans que cela ne déclenche de phénomène de panique. Dans cette crise, le 15^e a su garder son calme dans un esprit de responsabilité que je tiens à souligner. L'épidémie a été contenue sans que l'on ait eu à connaître aucun débordement et les mesures prises ont permis de contenir l'épidémie sans paralyser la vie sociale du quartier ou de l'arrondissement.

En tout état de cause, il faut rester très vigilant et prendre dès à présent les mesures indispensables à la limitation de la transmission du virus, dans l'hypothèse où il reviendrait cet automne. Cela passe d'abord par le respect de règles d'hygiène très strictes.

L'adoption de gestes-barrières basiques, préconisée par le Rectorat de Paris et les autorités sanitaires, permettra ainsi de limiter les risques : lavage des mains plusieurs fois par jour pendant au moins trente secondes ; séchage des mains avec des essuie-mains jetables ; utilisation de mouchoirs

jetables pour éternuer ou pour tousser, nettoyage des poignées de portes des écoles plusieurs fois par jour et appeler le 15 en cas de symptômes suspects. Des sites internet et un numéro vert 0 825 302 302 existent déjà.

C'est la raison pour laquelle, j'ai renouvelé auprès du Maire de Paris lui-même, qui a tenu à me téléphoner lundi 22 juin pour faire un point général sur la situation, ma demande - exaucée déjà pour le groupe Cardinal Amette et pour Dupleix - d'équiper les écoles et les collèges du 15^e, pour la rentrée, des dispositifs d'hygiène préventive à savoir des serviettes en papier individuelles ainsi que du savon bactéricide et des solutions hydro-alcooliques.

Idem pour le Conseil Régional en ce qui concerne les lycées.

Je crois qu'il sera nécessaire aussi d'organiser avant la rentrée scolaire, autour du Préfet, une réunion-bilan des événements passés avec tous les partenaires afin de tirer tous les enseignements d'une crise qui s'est bien terminée, grâce à l'implication de tous.

En tout cas, je constate pour conclure que l'émergence de ces foyers dans les écoles n'a pas été une surprise pour les autorités et qu'à ce stade le protocole du plan pandémique a bien fonctionné dans le 15^{ème} arrondissement ».

Je vais passer la parole aux représentants des groupes qui le demandent. Madame Bruno.

Catherine Bruno : Merci Monsieur le Maire. Je m'associe naturellement, au nom de mon groupe « Centre et Indépendants », au constat que vous avez fait et aux remerciements que vous avez adressés à toutes les personnes qui ont eu à mettre en place le plan de lutte contre la grippe H1/N1, que ce soit au niveau du Gouvernement, des autorités sanitaires du pays, des élus et des responsables du département et de la Ville de Paris, des arrondissements. Les mesures de prévention de ce virus ont été prises à temps de façon sérieuse et la communication a été faite très régulièrement pour avertir les populations à risque sans pour autant les affoler.

Le 15^{ème} a été fortement touché dans sa communauté scolaire par cette maladie mais les responsables des écoles, les familles, ont fait preuve de sang froid, de compréhension, de solidarité, qui ont été à la hauteur de l'inquiétude que nous aurions pu avoir si la maladie s'était propagée davantage. Il faut continuer à informer, à communiquer, à aller au devant des personnes qui se posent des questions, qui s'angoissent pour eux ou pour leurs proches. Il faut continuer à

dire que le meilleur remède pour vaincre ce virus, c'est de se laver les mains, utiliser des essuie-mains et des mouchoirs jetables, faire attention aux signes annonciateurs de la maladie : toux, fièvre, appeler son médecin, ne pas encombrer les services d'urgence des hôpitaux, etc.

Les vacances qui arrivent en fin de semaine vont permettre aux enfants et à leur famille de s'éloigner du lieu de contamination que peut être l'école dans certains cas. Mais je voudrais que l'on soit très vigilant dans les centres de loisirs qui vont recevoir beaucoup d'enfants qui ne partent pas en vacances, à l'hygiène, à la prévention, à la surveillance de la santé des enfants. Il me semble important de rappeler ces règles élémentaires à tous les animateurs de ces centres de loisir.

Pour le moment la grippe H1/N1 a été plutôt bénigne dans notre pays mais à la rentrée elle pourrait être beaucoup plus sérieuse. Toutes les règles d'hygiène que l'on nous rappelle maintenant doivent devenir des habitudes et des réflexes qui nous permettront de faire face à la maladie avec sang froid, sans panique, pour éviter tout mauvais réflexe dans une crise comme celle que nous risquons de connaître. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Merci Monsieur le Maire. J'interviens bien sûr au nom de mon groupe, mais n'étant pas schizophrène, je suis aussi première adjointe au Maire de Paris et j'ai été particulièrement impliquée dans le dispositif concernant l'alerte que nous avons connue dans le 15^{ème} arrondissement, donc c'est aussi à ce titre-là que je m'exprimerai bien entendu.

Donc, bien sûr je crois qu'il nous revient de remercier les autorités, qu'elles soient d'Etat ou les autorités municipales qui ont travaillé pendant cette semaine à l'information des parents et aussi à la limitation de la pandémie en prenant les mesures de précaution nécessaires et je crois que ces mesures se sont avérées tout à fait utiles et intelligentes dans notre arrondissement. Je voudrais remercier aussi tout particulièrement, au-delà de la communauté scolaire et de l'inspecteur d'Académie, les deux directeurs d'école, les deux premiers concernés, l'école Cardinal Amette puis le directeur de l'école Duplex et la directrice de la halte-garderie « la goutte de lait Saint-Léon ».

Je voudrais bien sûr les remercier parce que je crois qu'ils ont, non seulement fait preuve de sang froid, mais de beaucoup de pragmatisme aussi dans la gestion d'une crise où lorsque le premier cas a été connu, nous pensions qu'il pouvait être enrayé rapidement et dès 8 heures 30, le samedi matin, j'étais, avec Fatima Lalem d'ailleurs, avec d'autres élus de l'arrondissement, présente sur place avec Colombe Brossel, adjointe au Maire de Paris en charge des questions scolaires et de la réussite éducative, aux côtés des autorités sanitaires et des autorités de

l'Education Nationale pour informer les parents. Donc dès 8 heures 30 le samedi matin nous avons eu plusieurs vagues de parents qui sont venus s'informer sur les tenants et aboutissants de ce que les autorités sanitaires avaient identifié, à savoir une petite fille qui présentait les symptômes et qui était effectivement vérifiée comme portant le virus H1/N1.

Nous avons pensé, tous, à ce moment-là que sans doute le week-end arrivant, la fête de l'école étant annulée et c'était une juste décision que de le faire, le virus allait pouvoir effectivement être enrayé de la sorte et puis par le jeu des fratries et aussi des rencontres que les enfants avaient eues entre eux et les parents également, nous nous sommes retrouvés dimanche soir dans une situation où le virus avait progressé dans cette école et là encore, il a fallu faire preuve de beaucoup de pragmatisme et de célérité puisque, en pleine journée de la fête de la musique, à partir de 20 heures 30, nous nous sommes retrouvés autour des autorités sanitaires -j'y reviendrai- sous leur commandement exclusif, pour informer les parents et je crois que nous avons testé là une méthode qui a permis de contacter plus de 600 familles en un temps record puisqu'il s'agissait de contacter les parents des enfants des deux écoles, élémentaires et maternelles de Cardinal Amette et donc les parents ont été contactés. La chaîne d'information et le réseau des parents d'élèves a bien fonctionné aussi puisque chacun s'est passé le mot. Je crois qu'il faudra peut-être d'ailleurs et c'est à travers les discussions que nous avons eues devant l'école, soit dimanche soir, soit les jours suivants, avec les parents, il faudra peut-être imaginer des formules toujours sous le commandement des autorités sanitaires -j'y reviendrai- mais qui permettent peut-être d'activer par les blogs ou les sites des écoles, l'information pour que le relais se fasse encore plus rapidement. Donc, cela a bien fonctionné. Le virus était extrêmement prolifique et s'est répandu très vite, ce qui fait qu'il a fallu, alors que les deux écoles de Cardinal Amette étaient susceptibles de rouvrir jeudi dernier il a fallu, là aussi, sous la responsabilité des autorités sanitaires, prendre la décision d'une fermeture supplémentaire. Je crois que, non seulement les directeurs de ces écoles mais aussi le personnel enseignant qui a été réuni dès le début de cette crise et qui a été informé sur les règles à suivre pour éviter de propager le virus au cas où ils auraient été contaminés, l'attitude des enseignants et des personnels de la Ville de Paris chargés notamment des cantines, etc, a été tout à fait efficace et probante.

Ensuite, je crois que la question qui nous a été posée a été aussi de fermer l'école Dupleix parce qu'un cas y avait été identifié et là encore, enseignants, autorités sanitaires, fonctionnaires et élus ont été au rendez-vous de cette crise et de l'information qui devait être la plus claire et la plus transparente possible pour que les parents puissent être rassurés. Mais je voudrais dire que je tiens à faire un coup de chapeau particulier aux parents de ces écoles parce qu'à aucun moment, alors qu'il faut le dire, la presse, dès 8 heures 30 le samedi matin, était

devant l'école à attendre sans doute des réactions de panique et ils n'ont pas eu ces réactions-là et je crois que les parents eux-mêmes ont été particulièrement sérieux et efficaces dans la façon dont ils ont géré aussi cette crise tant entre eux que vis-à-vis des autorités et des enfants et je crois que ça aussi, il faut le reconnaître, parce que c'est sans doute une des raisons qui fait que nous passons ce cap avec finalement pas de cas du tout de complication et un bilan qui est plutôt positif dans la gestion de cette crise.

Je voudrais insister sur deux choses. D'abord, aujourd'hui, d'autres écoles sont concernées à Paris, notamment l'école Simone Weil dans le 13^{ème} arrondissement où un cas a été identifié et cette école va être fermée à partir d'aujourd'hui jusqu'à la fin de l'année scolaire, c'est-à-dire pour la semaine et deuxièmement, je crois qu'il faut, et ça a été le cas sur la gestion de cette crise dans le 15^{ème}, comme cela a été le cas à Toulouse aussi, je crois qu'il faut bien toujours se conformer à ce qu'est le plan gouvernemental. En l'occurrence ce sont les autorités sanitaires qui décident des mesures à prendre et nous, les municipalités, nous sommes bien évidemment là pour apporter notre aide et notre soutien sans interprétation possible ni des risques, sans immixtion dans le commentaire sur la question sanitaire parce que cela ne relève pas de notre compétence et je crois que tout le monde a vraiment joué le jeu pendant cette crise sur le nord du 15^{ème} arrondissement et je crois qu'on peut s'en féliciter.

Nous sommes encore aujourd'hui dans un niveau d'alerte, niveau 5, c'est-à-dire avec des services qui fonctionnent, avec un virus qui est examiné et dont heureusement la dangerosité n'a pas été celle que l'on pouvait craindre dans les mois qui précédaient ou les semaines qui précédaient. Mais si nous devons passer à un niveau supérieur, bien sûr, toutes les fonctions de la Ville seraient affectées, toutes les fonctions économiques, et là le plan mobiliserait beaucoup plus les services municipaux de Paris et donc le dispositif qui a été mis au point avec la Préfecture, en lien entre le Maire de Paris et le Préfet, qui a été présenté d'ailleurs aux Maires d'arrondissements, sur lequel la Secrétaire Générale de la Ville de Paris a un rôle particulier et je sais qu'elle a réuni les Secrétaires Généraux des Mairies d'arrondissements, tout cela c'est de l'information très utile pour nos concitoyens parce que dans ce domaine comme dans d'autres je crois que c'est l'ordre qui est la condition numéro un de la réussite de la mise en place d'un plan d'urgence.

Je rappelle que ce plan qui a été mis en place sous le contrôle des autorités sanitaires, est un plan que nous avons suivi de façon scrupuleuse et qui nous amène aujourd'hui à un premier bilan d'une crise qui a été importante dans notre arrondissement et qui, nous l'espérons, à l'échelle de Paris et à l'échelle du 15^{ème} arrondissement, ne sera plus grave en octobre même si les autorités sanitaires l'évoquent. Donc je pense que nous tirerons sans doute, avec le Préfet, avec le Rectorat et avec les autorités sanitaires, les enseignements de la gestion de

cette première crise pour, sans doute, être encore plus performants si, comme cela est plus ou moins supposé par les autorités sanitaires, la grippe à l'automne revenait avec un virus plus agressif qu'il ne l'a été là et touchant plus d'écoles et plus d'arrondissements que ça n'est le cas aujourd'hui.

Voilà, c'est comme cela ...

Monsieur le Maire : Laissez terminer Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : ... Je tenais à rappeler ces infos et j'espère que les personnes, les habitants du 15^{ème} qui suivent aujourd'hui en direct cette séance, et que je remercie, verront que, en ce qui concerne la gestion de ce type de crise, il ne peut pas y avoir de gestion de droite et de gauche mais bel et bien une gestion dans l'intérêt général de la population. En tous les cas, le Maire de Paris et son équipe ont confirmé par la gestion de cette crise qu'effectivement nous sommes aux ordres et sous le commandement des autorités sanitaires pour la gestion de ce type de situation qui fort heureusement s'est plutôt bien résolue dans notre arrondissement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur Loriau pour le groupe UMP, merci.

Jérôme Loriau : Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole au nom du groupe UMP. J'ai souhaité, justement pour que l'ensemble des élus de cette assemblée, mais aussi les habitants du 15^{ème} qui nous regardent, puisque Madame Hidalgo y faisait allusion tout à l'heure, faire une communication qui dépasse les frontières de notre arrondissement et de Paris et essayer de revenir avec vous sur l'historique et les données actuellement connues de cette épidémie du virus H1/N1.

D'abord c'est une épidémie d'un virus qui commence maintenant à être un peu ancien et sur lequel nous avons un certain recul. Les premières prémisses sont situées aux alentours de la mi-janvier 2009 où peut-être un virus voisin aurait pu être identifié au Mexique et c'est vers la mi-février et au début du mois de mars qu'au Mexique les premiers cas ont été suspectés de manière assez forte. La confirmation biologique et donc les premiers cas certains ont été rapportés de manière totalement fortuite par les laboratoires américains les 15 et 17 avril 2009 à l'occasion d'un exercice de préparation à la pandémie grippale.

Nous avons maintenant quelques mois de recul sur cette épidémie grippale au niveau mondial. A la date du 5 juin 2009 les bulletins épidémiologiques recensaient 21 915 cas à travers le monde dont 128 décès dans 72 pays, ce qui permettait, pour vous montrer la gravité de ce virus, de situer la létalité, la létalité c'est la probabilité de morts dus au virus à 0.4 %. Nous sommes donc en présence d'un virus qui se répand de manière rapide, qui a une grande capacité à

se transmettre entre les humains mais qui provoque fort heureusement peu de décès, du fait d'un traitement qui est largement disponible, de manière assez rare. Ce virus n'est pas un virus qui est seul, ce n'est pas un virus qui est totalement inconnu, d'autres virus par le passé ont pointé leur nez à proximité de notre pays et de Paris.

Plus récemment, tout le monde s'en souvient, le virus de la grippe aviaire asiatique H5/N1 a menacé de se répandre à travers la population ; il ne disposait pas, lui, de cette capacité de transmission interhumaine. Peut-être dans un avenir prochain l'acquerra-t-il ? Déjà les autorités sanitaires avaient élaboré un certain nombre de mesures et de plans extrêmement précis pour prévenir cette diffusion. Déjà quelques cas de H1/N1 par le passé se sont manifestés mais il faut se souvenir également de l'ensemble des épidémies grippales qui ont touché Paris et la région parisienne et la France.

En 1918 déjà, une épidémie avait touché de manière extrêmement grave notre pays, puis en 1948 c'est une variante du virus H1/N1 qui avait déferlé sur la France sous le nom du virus « A prime ». C'était la première fois d'ailleurs que ce type de virus était mis en évidence en France et identifié par des laboratoires français. En 1957 encore, le virus H2/N2 cette fois se propageait de manière très grave à travers la Chine, Hong-Kong et le monde entier pour faire un nombre considérable de victimes. En 1968, le même type de virus se propageait à travers le monde et engendrait là encore une épidémie grave. A l'inverse, alors que préparés par toutes ces épidémies successives, en 1976 on redoutait une épidémie extrêmement grave aux Etats-Unis, quarante millions d'américains étaient vaccinés pour finalement un virus qui ne se propageait pas et pour un virus qui ne faisait qu'un seul mort sur le territoire américain.

Ceci pour vous dire que les épidémies, de par le passé, et des épidémies récentes, il faut savoir tirer des leçons et ces leçons doivent nous permettre d'avoir la réaction la plus adaptée à l'épidémie avec laquelle nous sommes en contact actuellement. Ce, d'autant que, s'il faut se souvenir du passé, les moyens de diagnostic et les moyens thérapeutiques se sont considérablement renforcés pour essayer de contrebalancer les circulations de patients et de personnes qui se sont elles aussi développées facilitant la transmission du virus. Il ne faut pas considérer toutes les pandémies comme des catastrophes. Certains virus certes, et peut-être serons-nous amenés à le voir avec le virus H1/N1, sont capables, après avoir couvé pendant plusieurs temps de développer, grâce à des mutations spontanées et aléatoires, trois caractéristiques qui les rendent dangereux : une forte transmissibilité chez l'homme, un pouvoir pathogène exacerbé mais également, pour certains, le fait d'acquérir une résistance aux antiviruses et c'est ce qui les rend le plus dangereux.

Aujourd'hui, en l'état actuel des connaissances sur le virus H1/N1, personne ne peut savoir si ce virus est en mesure d'acquiescer l'une, l'autre, ou les trois de ces critères de gravité. Actuellement ce que l'on sait du virus H1/N1 -et c'est à partir de ces données qu'ont été bâtis les dispositifs de prévention que vous avez les uns et les autres rappelés- c'est que c'est un virus assez caractéristique dans sa manifestation clinique. Il se présente comme une grippe, associée à une toux, associée à un syndrome fébrile, et les difficultés de diagnostic ne sont pas les difficultés que rencontrent les médecins, c'est donc une facilité pour pouvoir circonscrire l'infection. Les critères de diagnostic et les critères cliniques, les critères de prise en charge des patients sont bien établis.

A partir du 26 avril 2009 ces dispositifs ont été diffusés à l'ensemble des établissements hospitaliers. Tous les cas possibles étaient définis comme une personne présentant un syndrome respiratoire, aigu, brutal, des courbatures, une asthénie, une toux, une dyspnée, et chez qui un séjour datant de moins de sept jours dans un pays contaminé devait faire suspecter le diagnostic d'infection virale. Ceci a permis d'identifier une procédure très claire : un médecin procédait, par téléphone, à l'évaluation du cas, se mettait en rapport avec le CENTRE 15, puis appelait l'INVS afin de valider la classification du cas et de déterminer s'il s'agissait d'un cas à forte ou à faible suspicion de virus H1/N1 et en fonction de ces données, les confirmations biologiques étaient ensuite réalisées chez les patients.

Depuis vendredi dernier, le dispositif qui avait été mis en place et qui établissait les établissements hospitaliers référents sur Paris a été modifié par la Direction Générale de la Santé et c'est maintenant près de 300 établissements à travers le territoire qui sont susceptibles de recevoir des patients suspects d'être porteurs du virus H1/N1. Le traitement curatif que vous connaissez tous est recommandé à la fois pour les patients chez qui le diagnostic est certain mais également chez les patients contacts et chez les patients chez qui le diagnostic est suspecté.

Nous sommes à la frontière de deux périodes, vous avez décrit cette période d'observation où l'Institut National de Veille Sanitaire étudie spécifiquement les cas qui se présentent et leur possibilité de rapport avec le virus H1/N1. L'INVS prépare d'ores et déjà la seconde phase, qui est une phase un peu d'atténuation. Une fois cette phase d'atténuation en place, l'objectif sera alors d'atténuer le pic de l'épidémie et le ralentissement d'une transmission du virus, le but du ralentissement de la transmission de ce virus étant d'éviter la surcharge du système de santé et d'éviter toute désorganisation sociale, comme cela a pu être évoqué par certains orateurs. Cette phase d'atténuation est déjà en place et les procédures de cette phase sont déjà en place dans d'autres pays qui ont connu le virus avant nous de manière plus grave, et notamment aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

Au total, mes chers collègues, nous sommes à la frontière entre deux périodes concernant le H1/N1. Nous connaissons une accalmie et c'est tout le mérite des dispositifs qui ont été mis en place par les autorités sanitaires nationales et les autorités locales comme il leur avait été demandé. Il faut poursuivre dans les efforts de formation, il faut poursuivre dans l'attitude responsable que nous avons tous eue. Il faut continuer tous ensemble à coopérer, de manière très efficace, avec les établissements hospitaliers qui prennent en charge ces patients afin de ne pas répandre un vent de panique.

Certains ont évoqué l'essentielle mesure que représente l'hygiène des mains. Il faut que vous sachiez que dans notre arrondissement, déjà, à l'occasion de la journée mondiale de l'hygiène des mains, le 5 mai dernier, une école du 15^{ème} avait fait l'objet d'une opération de prévention et d'éducation puisque les élèves de cette école -il s'agissait de l'école Corbon- avaient eu un enseignement spécifique par des personnels hospitaliers. Je pense que c'est le type d'initiative locale propre aussi à contribuer à la limitation de cette épidémie et c'est dans ce type d'action que je pense, nous pouvons tous coopérer, avec les autorités sanitaires. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci pour ces informations médicales à destination de nos collègues et pour cette expérimentation qui était la bienvenue. Les représentants des groupes qui se sont exprimés ont montré que cette crise avait été gérée par tous avec un grand sens des responsabilités.

Bien sûr, j'appelle à la vigilance la plus extrême pour la suite, pour la rentrée, mais également pour cet été parce que, comme cela a été dit par certains d'entre vous, des centres de loisirs vont fonctionner tout au long de l'été et il faudra être très attentifs là encore pour éviter que le virus ne réapparaisse. Merci.

≈ ≈ ≈

Maintenant nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour.

3. Adoption de l'ordre du jour du Conseil du 15^{ème} arrondissement en présence du CICA.

Gérard Sarracani : Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Conseil d'arrondissement aurait dû normalement se réunir en présence du CICA le 9 juillet pour examiner la proposition présentée par la délégation du 15^{ème} de la Ligue des Droits de l'Homme relative à la vidéo protection dans l'arrondissement. Cette date avait été retenue pour tenir compte du fait que nous avons connu un second trimestre particulièrement chargé notamment avec les élections européennes.

Or il s'avère que la Présidente de la Ligue des Droits de l'Homme du 15^{ème} n'est pas disponible ce jour-là et qu'elle n'a pas pu trouver une remplaçante. Elle souhaite néanmoins vivement que sa question soit inscrite à l'ordre du jour d'un CA-CICA à la rentrée.

Pour tenter de maintenir malgré tout la réunion de notre Conseil d'arrondissement en présence du CICA le 9 juillet, j'ai pris aussi contact avec Madame Claude Philippe, Présidente de l'association « Information, Défense, Action, Retraite » qui avait proposé à notre Maire, dans un courrier du 30 octobre dernier, une question au CA-CICA sur l'aménagement des nouvelles structures d'accueil pour personnes âgées et retraitées afin de tenir compte de l'évolution démographique dans notre arrondissement. Hélas, celle-ci n'a pas été en mesure également de se libérer ou de se faire remplacer à la date du 9 juillet. Dans ces conditions je propose que la prochaine réunion du CA-CICA se tienne le 22 septembre prochain à 19 heures, dans la salle des fêtes, avec l'examen de la question posée par la Ligue des Droits de l'Homme du 15^{ème} ; cette suggestion a reçu l'aval de sa Présidente Madame Gauthier.

S'agissant de la question relative aux structures d'accueil pour les personnes âgées, toujours en accord avec Madame Philippe, Présidente de l'association concernée, je propose qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour du CA-CICA qui pourrait avoir lieu au mois de décembre cette année.

Monsieur le Maire : Je vais vous demander de vous exprimer là-dessus. Qui est pour ? Monsieur Dargent ?

Claude Dargent : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, juste une remarque de forme. Nous n'avons pas d'opposition bien entendu par rapport à ces deux propositions mais nous voudrions formuler une suggestion.

L'ordre du jour qui nous est adressé quelques jours avant le Conseil comporte toujours, d'une part la mention du point qui sera traité et d'autre part l'objet même de ce sur quoi nous allons voter. Or, c'est vrai pour les délibérations, c'est vrai pour les vœux en particulier, c'est vrai également pour le budget supplémentaire 2009 et même pour le procès-verbal. Nous souhaiterions qu'il en aille de même pour les questions qui sont proposées parce que nous allons avoir à voter sur lesdites questions, il serait souhaitable qu'en même temps que nous recevons l'ordre du jour, nous soyons informés de la proposition qui nous est faite, ce qui nous permettrait à l'avance de pouvoir nous déterminer en meilleure connaissance de cause.

Monsieur le Maire : Bien sûr Monsieur Dargent, vous avez tout à fait raison mais la réponse à votre demande est contenue dans l'intervention de Monsieur Sarracani. En effet, nous avons souhaité jusqu'au dernier moment pouvoir évoquer un thème avec l'une ou l'autre des associations qui avaient déjà, au sein du bureau du CICA, fait des propositions et nous n'avons, pour cette raison, pas voulu inscrire un thème qui n'avait pas pu être retenu, en fonction des délais, dans l'ordre du jour qui vous a été envoyé.

Mais bien évidemment, comme nous le faisons auparavant, nous le referons ultérieurement pour que vous puissiez avoir le thème qui sera retenu. Et pourquoi avons-nous dû agir aussitôt ? Parce qu'il n'y aura pas de séance du CICA avant le mois de septembre et la date était trop tardive, au premier conseil de septembre, pour vous proposer ce thème. Nous avons pensé qu'il était plus opportun que vous ayez davantage de temps pour évoquer le sujet choisi qui est soumis à votre vote aujourd'hui. Mais bien sûr les choses devront se dérouler comme vous le dites.

Claude Dargent : Oui, très bien pour l'avenir. Dans le passé ce n'était pas le cas, c'est-à-dire qu'il y avait marqué « adoption de l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement, etc » mais il n'y avait pas la proposition du thème comme c'est fait. Donc ce serait, nous semble-t-il, une bonne innovation que de l'introduire à l'avenir.

Monsieur le Maire : Ce sera fait en tout cas. Très rapidement, Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Pour faire une suggestion, serait-il possible qu'on ait, vous vous rappelez de ce document qu'on avait projeté avec les sites envisagés pour l'implantation des caméras vidéo protection ?

Est-ce possible qu'on nous l'envoie avant la séance du CICA pour qu'on puisse le travailler ?

Monsieur le Maire : Je ne vois pas du tout d'inconvénient puisqu'on l'avait déjà projeté dans une réunion du comité de sécurité. Bien.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci. Adopté.

≈ ≈ ≈

4. Adoption du budget supplémentaire 2009.

En l'absence du Conseiller délégué aux Finances, qui est à l'étranger, je vais maintenant présenter le budget supplémentaire 2009.

Chers collègues, cette délibération vise à la fois à intégrer dans les crédits ouverts au budget primitif 2009 les crédits non consommés l'année dernière et à ajuster les crédits inscrits au BP 2009, en fonction des consommations constatées à la fin du présent semestre. Il s'agit donc de nous rapprocher le plus possible des dépenses réellement engagées, à la fois en termes de fonctionnement - ce sont les crédits inscrits au titre de la « dotation de gestion locale » et de la « dotation d'animation locale » - et en termes d'investissement, à travers la « dotation d'investissement ».

Le 6 mai dernier, au cours de la commission prévue à l'article L 2511-45 du CGCT qui réunit le Maire de Paris et les Maires d'arrondissement, deux décisions concernant le 15^{ème} ont été prises.

- La première a validé une demande de transfert de l'Etat Spécial du 15^{ème} vers le budget général de la Direction des Espaces Verts, d'un montant global de 33 400 € afin de répondre aux besoins exprimés par la Direction des Espaces Verts pour contribuer au budget de Rungis et des petits ateliers. Ce transfert est classique et n'appelle pas de remarque particulière, il portait d'ailleurs sur le même montant l'année dernière.

- La seconde décision porte sur l'abondement de 300 000 € de notre « dotation de gestion locale » par le budget général de la Ville de Paris.

Ce point est important car il légitime les remarques que nous avons formulées l'hiver dernier lorsque nous indiquions, à l'occasion de la préparation de notre Budget Primitif 2009, que les crédits accordés par la Direction des Finances n'étaient pas suffisants pour assurer le bon fonctionnement des équipements transférés.

Nous pourrions donc nous en féliciter mais ce ne sera pas forcément le cas car malgré l'augmentation de 300 000 € de notre DGL, les crédits ouverts pour l'année 2009 restent hélas inférieurs de 265 379 € aux crédits ouverts pour l'année 2008, ce qui représente une baisse de 2,5 % du budget de notre Etat Spécial qui passe de 10 928 056 € l'année dernière à 10 662 677 € cette année.

Sur cette enveloppe globale, la dotation d'investissement représente 1 058 940 € de crédits ouverts, en baisse de 13 % par rapport à l'année dernière, et même par rapport aux années antérieures puisque, je vous le rappelle, le

niveau de cette dotation est à peu près stable depuis 6 ou 7 ans. Je devrais dire, était à peu près stable, puisque désormais ces crédits d'investissement sont en nette baisse. Cette décision de la Mairie centrale est à la fois injuste pour les habitants du 15^{ème} et contraire aux déclarations du Maire de Paris sur la sanctuarisation de l'investissement.

Pourtant, je voudrais rappeler que le Budget Supplémentaire 2009 qui prend appui sur le Compte Administratif 2008 ne prend en compte que les crédits mandatés et non les crédits engagés. La meilleure preuve que nous avons bien consommé l'essentiel de nos crédits d'investissement 2008, est apportée par le blocage technico-administratif dont vous vous souvenez certainement et que nous avons rencontré au cours du 1^{er} trimestre 2009. Nous ne pouvions plus engager un seul euro en investissement au motif que le montant des crédits 2008 engagés et non encore liquidés -environ 600 000 €- était supérieur au montant des crédits de la dotation d'investissement, inscrit au Budget Primitif 2009, soit 486 965 €. D'ailleurs, c'est la Direction des Finances, elle-même, qui a dû proposer une délibération spéciale au Conseil de Paris par laquelle l'administration centrale nous octroyait une sorte d'avance de 140 000 €, somme déduite du Budget Supplémentaire que nous avons adopté, afin de nous permettre, quand même, et heureusement, d'investir en ce début d'année 2009.

Il faut encore ajouter que 2008 fut une année transitoire : une nouvelle équipe municipale a été élue il y a quinze mois et les conseils de quartier ont été renouvelés il y a tout juste un an. Respectant leur autonomie, il n'est évidemment pas question pour moi de leur suggérer de passer outre la concertation sur les petits investissements à réaliser dans les quartiers ni question de faire n'importe quoi, au motif que si nous ne dépensons pas assez vite, nous verrons nos crédits rapatriés à la Mairie centrale.

Il n'en reste pas moins que depuis déjà plusieurs mois, un certain nombre de conseils de quartier, je les y encourage et je les félicite, ont commencé à engager les crédits qui leur sont alloués : aires de jeux pour tout petits dans les squares, installation de bancs et de fontaines sur les placettes, etc...

Les crédits 2008-2009, je le rappelle, s'ajoutent au solde de la précédente mandature, qui avait atteint des sommets, en raison de la politique assez passive à l'égard des conseils de quartier, menée jusqu'alors. Les 400 000 €, gelés actuellement au profit de ces derniers, seront en tout cas consacrés cette année et l'année prochaine à des projets d'envergure dont ne pourront que se satisfaire les habitants de l'arrondissement.

Pour ce qui est des crédits de fonctionnement, qui se répartissent, je le rappelle, entre la dotation de gestion locale et d'animation locale, ils sont en baisse de plus de 1 %. La dotation de gestion locale, malgré l'abondement de 300 000 € qu'a

accepté l'adjoint au Maire de Paris, Monsieur Gaudillère, et je l'en remercie, est néanmoins en diminution de 3,43 %, cela ne permet pas un fonctionnement optimal des équipements transférés, toujours plus nombreux, dont nous avons la charge, et dont les dépenses de fonctionnement sont largement sous-évaluées par le Direction des Finances.

Sur les 300 000 € d'abondement, 61 400 € sont par exemple affectés à la ligne « frais de nettoyage des locaux », pour tenir compte notamment du coût prévisionnel de nettoyage de la médiathèque Marguerite Yourcenar. Le reste de l'abondement a été affecté pour l'essentiel au paiement des fluides, en particulier ceux des écoles élémentaires : plus 153 150 €, et des crèches : 141 750 €. L'évaluation de la consommation des fluides : électricité, eau, chauffage urbain, est assez difficile à opérer à la fois pour des raisons techniques et évidemment pour des raisons climatiques.

La situation est rendue encore plus complexe, mes chers collègues, car ces dépenses figureront encore cette année en double inscription, réglées par la Direction de l'Architecture, remboursées par l'Etat Spécial d'arrondissement, ce qui provoque un décalage de plusieurs mois dans l'exécution comptable de la dépense.

Quant à la dotation d'animation locale 2009 qui se répartit, je le rappelle, entre l'animation locale stricto sensu et les travaux urgents, elle est en hausse de 16,85 %. Mais cette hausse n'est pas due, hélas, à la générosité de la Mairie centrale mais à des reports de crédits de 2008 -qui était une année transitoire, je le rappelle- sur 2009. Elle marque une gestion maîtrisée des dépenses publiques, en particulier pour la partie animation locale tout en participant, vous l'avez tous constaté, à une volonté délibérée d'ouvrir la Mairie du 15^{ème} au plus grand nombre et d'offrir à chacun des manifestations de qualité.

La ligne « travaux urgents » de la dotation d'animation locale est insuffisante. L'absence d'entretien ou l'insuffisance en tout cas, d'entretien régulier de nombreux équipements transférés qui accélère leur vieillissement et le sous-investissement chronique de la Mairie de Paris dans le 15^{ème}, constatés depuis des années, conduisent à multiplier les opérations dites de travaux urgents à tel point que nous avons été obligés, cette année, de procéder à un virement de crédit de l'ordre de 40 000 € de l'animation locale vers la ligne « travaux urgents » pour assurer un minimum d'entretien des écoles, crèches et gymnases de l'arrondissement. Ce transfert imposé se fait, malheureusement, au détriment de la politique d'animation locale et en particulier de la politique culturelle.

Nous avons pourtant augmenté les crédits d'animation culturelle, je tiens à le souligner, par rapport à l'ancienne mandature : 70 000 € en 2007 contre 90 000 € en 2009. Le fameux objectif du 1 € par habitant sera impossible à

atteindre si la Mairie de Paris continue de rester sourde à nos demandes budgétaires en fonction de l'absolue priorité qui s'attache à la réalisation des travaux urgents, qui par définition ne peuvent pas attendre surtout, vous le comprendrez, s'il s'agit de crèches ou d'écoles. L'argument selon lequel les dotations sont perméables est erroné : il ne peut plus y avoir de virements de crédits d'une dotation à l'autre, mais seulement d'une fonction à une autre, ce qui est éminemment différent. Quel serait l'intérêt de réduire les crédits consacrés à la gestion des équipements transférés au profit, par exemple, de l'animation locale ?

Voilà, nous sommes aujourd'hui plongés dans une certaine logique de gestion de la pénurie au lieu de nourrir pour notre arrondissement une ambition à la mesure de ses projets. Nous le regrettons. Voilà, mes chers collègues, la présentation de ce budget supplémentaire. Maintenant vous avez la parole, Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Oui, Monsieur le Maire. Le Budget Supplémentaire 2009 pour les états spéciaux d'arrondissement a pour objectif d'ajuster les crédits pour faire face aux dépenses de fonctionnement des équipements de proximité ou de ceux qui viennent d'ouvrir, et de constater également le niveau des reports, autrement dit les crédits qui ont été non-consommés en 2008.

Alors, globalement, la Mairie du 15^{ème} dispose de crédits ouverts, après le vote du Budget Supplémentaire, de 8 300 000 € pour la dotation de gestion locale, et de 1 300 000 € pour la dotation d'animation locale, cette fois, qui comprend les travaux d'urgence dans les équipements, les frais de fonctionnement des conseils de quartier et également l'enveloppe qui vise à soutenir les projets culturels de proximité avec la proposition qui est faite par le Maire de Paris de consacrer 1 € par habitant pour la culture, une proposition qui n'est pas suivie dans le 15^{ème} arrondissement, ce que nous regrettons.

Alors évidemment, vous auriez souhaité davantage. Evidemment on souhaite tous avoir un budget plus élevé. Maintenant vous connaissez la raison pour laquelle le budget attribué au 15^{ème} arrondissement n'est pas plus élevé, c'est la non-consommation de l'exercice antérieur. Là, il y a un fait mécanique, donc c'est un premier élément qui intervient dans cette affaire. Et puis il y a une autre raison, c'est que nous sommes dans une période de crise, nous le savons tous, de restriction budgétaire et que de ce point de vue-là, l'ensemble des budgets et sous budgets de la Ville doivent contribuer.

La Mairie de Paris, on en parlera la semaine prochaine, a fait des économies considérables, délégation par délégation, et il convient que les Mairies d'arrondissement participent également de cet effort ; ça je crois que l'ensemble des Parisiens peut comprendre cela, peut comprendre le fait que les Mairies d'arrondissement doivent également contribuer à l'effort parisien. Force est

aussi de constater que la Mairie du 15^{ème} est malgré tout, avec ces sommes éventuellement un peu réduites, tout à fait en capacité de faire face à ses obligations. De ce point de vue-là les factures seront honorées et vous le savez très bien, là-dessus il n'y a pas de difficulté.

Dernier point enfin. Vous avez condamné la gestion passée de René Galy-Dejean, que vous venez de qualifier de politique passive. Je vous laisse la responsabilité de ces règlements de comptes internes ; moi, je suis obligé, avec mes collègues de gauche, de constater qu'aujourd'hui il y a 212 000 € et que ces 212 000 € ne sont pas du tout consommés comme ils pourraient commencer à l'être et moi je connais beaucoup de conseils de quartier où la discussion n'a pas même commencé, Monsieur le Maire. Alors, vous dites que chaque conseil de quartier est souverain, vous oubliez de dire que nous sommes le seul arrondissement de Paris, le seul, où vous avez nommé vos adjoints, présidents des conseils de quartier. Donc vous avez fait de ces conseils de quartier des instances qui vous sont directement soumises et donc vous êtes responsable de la gestion de ces conseils de quartier parce que, je n'ose imaginer un seul instant que les adjoints qui président ces conseils de quartier font ça sans aucune liaison avec vous et sans aucun mode de relation, ça n'est pas vraisemblable ou alors il fallait procéder autrement, c'est-à-dire il fallait faire comme le font les arrondissements de gauche : faire élire un citoyen comme président du conseil de quartier. C'est ce que font les arrondissements de gauche et beaucoup d'arrondissements de droite, d'ailleurs.

Donc vous avez fait un autre choix qui est un choix de centralisation. Vous souhaitez la décentralisation en direction des arrondissements mais vous centralisez les conseils de quartier en dirigeant, par personne interposée, leur conseil, par l'intermédiaire de vos adjoints.

Donc vous êtes responsable de ce qui se passe et vous êtes responsable de la non consommation de ces crédits qui sont ouverts, alors qu'il y a tellement de besoins dans le 15^{ème} arrondissement, de besoins locaux, que ces crédits pourraient satisfaire. Merci.

Monsieur le Maire : Bien. Simplement, quelques réponses concernant les difficultés budgétaires de la Mairie de Paris. Effectivement, elles sont très importantes, à tel point que les prévisions n'ont pas permis d'avoir un budget qui permette de remplir et d'assurer les engagements du Maire de Paris en début de mandature et que, tant que les recettes, notamment des produits des droits de mutation, grimpaient, on a dépensé à tout va et on n'a pas prévu un retour de bâton avec la crise... Mais c'est un autre sujet !

Je voudrais dire que nous ne demandons pas l'augmentation de notre budget, nous demandons simplement qu'il ne soit pas en baisse -2,5 % de la DGL- telle qu'aujourd'hui.

Quant à la non consommation, on a beau expliquer les choses, cela n'est pas compris, mais je pense que vous ne voulez pas accepter les faits. Il y a une différence notable -et vous le savez bien- entre l'engagement et le mandatement. Il y a bien sûr des engagements de dépense à hauteur de 90 - 95 % et parfois davantage mais les mandatements sont très lents pour un certain nombre de raisons qui tiennent d'ailleurs, on l'a dit, d'une part à la double inscription, mais d'autre part aussi, évidemment, au dysfonctionnement d'Alizé ou au décalage en tout cas, entre les engagements et les mandatements. La meilleure preuve d'ailleurs, c'est que c'est la Ville de Paris elle-même qui a accepté, par délibération spéciale, de nous donner une rallonge budgétaire il y a quelques mois, parce que nos engagements étaient trop importants. Alors qu'on ne dise pas, aujourd'hui, que nous ne consommons pas assez.

Quant aux conseils de quartier, effectivement, j'ai hérité d'une manne de 400 000 €, ce qui est énorme, de reports de crédits d'investissement non consommés dans la mandature passée. Alors, on essaie aujourd'hui d'accélérer. Je remercie les conseils de quartier qui ont investi, peut-être certains s'exprimeront, mais je pense que la responsabilité de cette insuffisance de consommation ne relève pas d'eux. D'ailleurs, pour les conseils de quartier, j'essaie de faire en sorte, contrairement à ce que vous indiquez, qu'ils soient le plus autonomes possible. Ils ont des ordres du jour qu'ils décident en pré-conseil et je n'interviens, contrairement à d'autres Maires, que dans certains conseils de quartier, où il y a des sujets très importants qui sont traités.

Je remarque qu'il y a certains arrondissements, tenus par vos amis, où les élus de l'opposition ne sont même pas présents dans les conseils de quartier en question, comme le 18^{ème} par exemple. C'est tout à fait la vérité. Voilà ce que je voulais dire mais je comprends que ce soit toujours les mêmes arguments qui soient utilisés, il n'y en pas beaucoup.

Qui souhaitait s'exprimer ? Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Merci Monsieur le Maire. Quelques précisions, puisque vous avez fait référence au budget de la Ville de Paris. Je rappelle qu'effectivement les collectivités locales, à la différence de l'Etat, ne peuvent pas être en déficit. Donc, nous sommes, comme toutes les collectivités, tenus à un équilibre parfait dans nos dépenses d'investissement et de fonctionnement. Donc nous n'avons pas cette facilité, que j'appellerais presque légèreté, de pouvoir avoir un déficit à 7 à 8 % du PIB que fait l'Etat. Nous, nous devons être à l'équilibre. Et je trouve que finalement ce n'est pas une mauvaise chose que d'avoir cette obligation

d'équilibre puisque cela oblige chacun à mieux gérer, comme dans un ménage, d'ailleurs, quand les ressources diminuent, on regarde quelles sont les dépenses qui sont les dépenses essentielles et celles qui sont un peu plus superflues.

Donc l'exercice auquel nous nous sommes livrés à la Mairie de Paris et auquel nous avons invité les maires d'arrondissements à se livrer, tous ne l'ont pas fait avec autant d'allant que nous le souhaitions mais vous le verrez, il y a des économies très importantes, notamment sur les trains de vie des Mairies, de la Mairie centrale, sur des dépenses qui, par les temps qui courent, en situation de crise dans laquelle beaucoup de concitoyens connaissent le chômage, beaucoup d'entre eux connaissent le RMI, il y a une explosion du nombre de Rmistes, notamment à Paris. Je crois qu'il faut être en situation de pouvoir répondre avec des outils adaptés et je crois qu'il est sain de ne pas laisser filer des déficits au motif que toutes les demandes seraient légitimes.

Il faut faire un tri et ce tri est d'autant plus important en temps de crise, d'autant plus important que l'Etat doit toujours 312 millions d'euros aux contribuables parisiens, que l'Etat continue à ne pas compenser, alors que c'est prévu dans la Constitution. La Constitution prévoit que toutes les dépenses qui sont transférées à la charge des collectivités locales doivent être compensées, l'Etat continue de ne pas compenser, par exemple, les sommes, plus de 123 millions d'euros, qui sont aujourd'hui les sommes du RMI et du RSA et bien évidemment la Ville de Paris ne va pas arrêter ses prestations essentielles en disant aux allocataires du RSA aujourd'hui : on est désolé, vu que l'Etat ne nous a pas encore compensé les sommes que nous versons depuis plus d'un an sur le sujet, vous repasserez l'année prochaine, ce ne serait pas sérieux, ce ne serait pas humainement responsable que de procéder de la sorte.

Donc, oui, nous faisons aussi comme les autres collectivités territoriales, d'ailleurs cela a valu un rappel à l'ordre de l'ensemble des départements de France. Les départements de gauche et de droite ont rappelé à l'ordre le Gouvernement sur le fait que les départements notamment, mais c'est vrai aussi pour un certain nombre d'autres collectivités dont les villes, nous faisons les avances de trésorerie d'un Etat de plus en plus endetté qui d'ailleurs, pour faire face à cet endettement, n'a pas trouvé d'autre idée géniale que de lancer un grand emprunt auquel j'ai l'impression que peu de nos concitoyens vont avoir envie de souscrire.

Je donne un autre exemple, parce qu'il est important, en matière de logement. Nous avons financé, prévu le financement de 6 800 logements sociaux cette année à Paris. Il nous manque encore le financement de l'Etat sur 800 logements. Là aussi nous espérons, compte tenu de la crise qui s'aggrave, compte tenu de la nécessité d'aider les Français, les Parisiens, et notamment les classes moyennes à se loger, cet investissement de l'Etat serait le bienvenu. Donc, pour toutes ces

raisons, oui, la Ville de Paris, comme nous l'avions fait en 2001 en réduisant de façon drastique le train de vie de la Ville, ce qui nous a permis quand même de faire une économie de 30 millions d'euros par an, et de financer un certain nombre de prestations et notamment des crèches, cette fois-ci encore nous considérons que ceux qui sont gestionnaires des deniers publics, c'est-à-dire nous, avons une responsabilité auprès de nos concitoyens et que, en temps de crise comme nous la connaissons aujourd'hui, qui est quand même une des plus grandes crises que nos sociétés occidentales aient connues depuis 1929, il est nécessaire de prendre un certain nombre de mesures et des mesures de saine gestion, c'est ce que nous faisons avec le Budget Supplémentaire de la Ville de Paris et les Budgets Supplémentaires d'arrondissements que nous allons voter notamment le 7 et 8 juillet prochain au Conseil de Paris. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur Lamour.

Jean-François Lamour : Merci Monsieur le Maire. Vous parliez tout à l'heure, Monsieur le Maire, de gestion de la pénurie. Je crois qu'on est typiquement dans le sujet et je trouve que Madame Hidalgo, avec beaucoup de facilité, fait porter sur les autres, et sur l'Etat en particulier, ses propres errements et la vraie erreur du Budget Primitif ... laissez-moi parler Madame Hidalgo, on ne vous a pas interrompue tout à l'heure et Dieu sait effectivement si c'était long ... ce Budget Primitif que le Conseil de Paris a voté en décembre dernier était totalement irréaliste.

Vous nous dites « il faut que ce budget soit à l'équilibre » mais quel équilibre, Madame Hidalgo ? Vous aviez pronostiqué une baisse de 18 % des droits de mutation. Nous en sommes aujourd'hui, écoutez bien, à moins 40 %. Moins 18 % programmés par vous-même alors que nous en sommes aujourd'hui à moins 40 %. Alors on peut le comprendre aujourd'hui « c'est panique à bord », il faut faire un certain nombre d'économies.

Vous nous parlez « d'outils adaptés » mais quels outils ? Je connais deux outils que vous allez appliquer : le premier, c'est la baisse des subventions. Alors il ne fallait surtout pas faire de peine à personne, à aucun des adjoints. On a donc saupoudré les diminutions de subventions. Je vais quand même vous donner un exemple alors qu'un pays en temps de crise doit préparer le rebond, il doit focaliser ses efforts, se concentrer sur un certain nombre d'objectifs et en particulier celui de l'enseignement supérieur et de la recherche ...

Monsieur le Maire : Madame Hidalgo, s'il vous plait, laissez parler Monsieur Lamour, on ne vous a pas interrompue. Je vous demanderais de laisser parler l'orateur.

Jean-François Lamour : Sachez que la première des mesures, Madame Hidalgo, que vous avez prise avec Monsieur Delanoë, c'est de baisser de près de 500 000 € les moyens qui sont destinés aux associations dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche. Et puis alors, « coup de maître » si je puis dire, alors que l'Etat ne fait pas payer l'impôt sur le revenu aux citoyens français qui sont assujettis à l'impôt sur le revenu au niveau de 5,5 % , vous, que faites-vous ? Vous augmentez de 50 % la taxe foncière et de 10 % la taxe d'habitation. Alors comme outil adapté, Madame Hidalgo, vous repasserez. Vous vous moquez des Parisiennes et des Parisiens alors qu'aujourd'hui nous sommes, effectivement, et c'est le seul point sur lequel nous sommes d'accord, dans une crise mondiale où nous devons, comme le fait le Président de la République, et le Gouvernement, trouver des solutions et y compris celle d'un emprunt pour permettre le rebond à la sortie de cette crise, vous ne trouvez rien de mieux que d'augmenter de manière massive les impôts. Les Parisiens jugeront de ces outils adaptés mais nous, nous disons que vous vous moquez d'eux.

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais juste revenir sur la tirade de Monsieur Dargent sur les conseils de quartier du 15^{ème} parce que vraiment, au mieux c'est de la mauvaise foi, au pire c'est vraiment une méconnaissance énorme du fonctionnement des conseils de quartier dans le 15^{ème} et dans l'ensemble de la Capitale.

Pour ceux qui s'intéressent un peu à la vie des conseils de quartier, au travail des conseillers de quartier, tout le monde sera d'accord pour dire que les membres des conseils de quartier font un travail énorme, ce sont de « gros bosseurs », ils font cela en toute autonomie, on n'est pas là derrière eux pour leur tenir la plume. Ils ont une capacité à réfléchir seuls, vous savez, Monsieur Dargent, ils ont une capacité à travailler seuls, ils ne sont pas dépendants de tel ou tel desiderata. Je regrette d'ailleurs que vous preniez ce parti de taper sur une instance de consultation au plus près des citoyens. Vous le faites d'ailleurs très bien et vous méprisez tellement ces outils de démocratie. On reviendra à la fin du Conseil sur un incident qui s'est passé au conseil de quartier Brassens où là, vraiment, vous avez fait la démonstration avec vos collègues de la majorité parisienne du plus grand mépris pour l'avis, les suggestions et les propositions d'un conseil de quartier.

Mais vous devenez coutumier du genre puisque ce même conseil de quartier avait travaillé sur un vœu, pour mémoire, sur la récolte des déchets de soins à titre privé. On peut dire, qu'alors que ce vœu avait obtenu l'unanimité des membres du conseil de quartier, avec vos collègues vous l'avez repoussé en Conseil de Paris après avoir fait un NPPV en Conseil d'arrondissement, donc vous n'êtes même pas cohérents dans votre propre position.

Je voudrais rendre un hommage appuyé à ces conseils de quartier ...

Monsieur le Maire : Mais oui vous avez raison, Monsieur Menguy, mais continuez.

Jean-Baptiste Menguy : ... Si ça vous pose un problème que l'on rende hommage aux conseils de quartier ... ce serait bien la première fois que vous rendriez hommage aux conseils de quartier, Madame Hidalgo, ça leur fera plaisir ...

Monsieur le Maire : Allez-y Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Je voudrais saluer les initiatives des conseils de quartier. On a pu assister ce week-end à une ouverture aux quartiers aux habitants du 15^{ème} par la volonté, la détermination, l'engagement des membres des conseils de quartier. Je vais donner deux exemples qui sont des initiatives tout à fait importantes et symboliques pour ces conseils de quartier, c'est la diffusion d'un film « cinéma en plein air » au Parc Citroën, à l'initiative du conseil de quartier Citroën-Boucicaut et la fête du quartier Brassens, au cœur du parc Brassens. Pour celles et ceux qui ont pu s'y rendre, ils ont vu que ces quartiers vivaient, avaient la volonté de se prendre en main, de créer des choses et vraiment d'avancer.

Quelle que soit l'opinion que vous pouvez avoir d'eux et quel que soit le mépris que vous pouvez leur porter, les conseils de quartier avancent et ils continueront d'avancer avec ou sans vous.

Monsieur le Maire : Monsieur Delmas.

Jean-Raymond Delmas : Je voudrais revenir sur la tirade de Madame Hidalgo sur les Rmistes. Nous avons nos Rmistes, il faut les aider bien sûr mais Madame Hidalgo et la gauche, à Paris et dans le 15^{ème}, trouvent que nous n'en avons pas assez. Alors ils vont les chercher dans le 93 ou ailleurs pour remplir les logements sociaux du 15^{ème} pour des vues électorales. Bien sûr.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Bien. En tout cas, mes chers amis, je voudrais simplement, en conclusion de ce débat, également rendre un hommage, si vous le permettez, à la Direction Générale des Services, particulièrement à Madame Despres et au personnel de l'Etat Spécial d'arrondissement, personnel insuffisant hélas, qui a beaucoup bougé ; il manquait d'ailleurs encore trois personnes à la veille de la présentation du Budget Spécial.

Je voudrais féliciter les personnels pour le travail qu'ils réalisent dans d'extrêmes difficultés et également dire que nous sommes toujours partisans d'une réforme de la procédure budgétaire. Un débat, de haut niveau et

extrêmement important, a eu lieu au Conseil de Paris il y a maintenant un mois sur la décentralisation telle que le Maire de Paris la conçoit. Les propositions qui ont été faites, même si elles sont insuffisantes, doivent être mises en œuvre. Nous les attendons aujourd'hui et j'espère que ces modifications permettront à notre arrondissement de pouvoir remplir ses fonctions et de satisfaire davantage les habitants du 15^{ème}, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui par manque de moyens et de pouvoir de décision. Je vous remercie.

Je vais donc mettre aux voix l'adoption du budget supplémentaire 2009.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention. Merci. Adopté à l'unanimité.

≈ ≈ ≈

5. DLH 19 - Transfert au profit de l'ESH "Résidences Sociales d'Ile-de-France" de la garantie d'emprunt initialement accordée par la Ville de Paris à la SA d'HLM "France Habitation" pour le financement d'un foyer de travailleurs migrants situé 124 rue Falguière.

Pas d'intervention. Merci.

≈ ≈ ≈

6. DLH 97 - Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation de 22 logements PLUS et 1 logement PLAI, répartis sur six arrondissements (12^{ème}, 13^{ème}, 15^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème} et 20^{ème}), par la transformation de chambres en logements.

Pas d'intervention. Merci.

≈ ≈ ≈

7. DU 29 - Modification du règlement local de la publicité, des enseignes et pré-enseignes, applicable à Paris.

Madame Margueritte, vous avez la parole.

Catherine Margueritte : Monsieur le Maire, chers collègues. Nous avons été interpellés au sujet de cette réglementation par les habitants demeurant à côté des chantiers provisoires. C'est un cas particulier mais c'est un cas qui est quand même révélateur d'implantation d'affichage, et qui mérite d'être souligné. Qui dit chantier dit palissades et j'ai l'exemple de la rue Lacretable où des panneaux publicitaires ont été implantés il y a environ un an. Nous aimerions connaître la

réglementation exacte de la pose de ces panneaux sur les palissades des chantiers et surtout la durée des implantations.

En ce qui concerne la rue Lacretelle, il est quand même bon de souligner que ces panneaux d'affichage, ces affiches étaient situées près d'une école et d'une université puisqu'il s'agit des STAPS, de la fac de sport, et donc des affiches vantaient les mérites d'une célèbre marque de bière. Il paraît intéressant d'en savoir un peu plus sur cette réglementation.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres interventions ? Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Oui Monsieur le Maire. Je me rappelle être intervenu ici même au Conseil du 15^{ème} arrondissement mais aussi au Conseil de Paris en 2002, le premier d'ailleurs, au nom des radicaux de gauche, pour réclamer une révision du règlement local de publicité à Paris. C'est un combat qui a été soutenu par les Verts et les élus socialistes qui a abouti effectivement à un nouveau projet en 2007.

Cette révision, je le dis, était et elle demeure toujours indispensable. En effet, il n'est ni sain ni normal que notre vie quotidienne soit rythmée par le matraquage publicitaire auquel nul ne peut échapper d'ailleurs, que l'on soit sur la voie publique ou dans les transports en commun, la publicité est là, omniprésente et envahissante.

Prenons garde aussi aux nouvelles technologies, comme le Bluetooth ou la traçabilité, on a vu quelques exemples récents, notamment à la station de métro Charles-De-Gaulle - Etoile qui fait qu'on peut contacter maintenant les gens qui passent devant un écran publicitaire, les appeler sur leur portable. Je pense aussi à nos concitoyens qui vivent aux portes de Paris, ces quartiers parfois déshérités, longtemps abandonnés, sont aussi ceux où les grands panneaux publicitaires sont les plus nombreux.

La législation actuelle, il faut le dire, n'est toujours pas respectée, je crois qu'elle ne l'a jamais été. Par exemple, la présence des grandes enseignes aux abords des monuments historiques, aux abords des écoles ou le long du périphérique, le démontre. On peut bien sûr s'inspirer de ce qui existe dans les pays du Nord et on pourrait vivre sans publicité, ce n'est pas du tout ce que je préconise. Je pense qu'il ne faut pas être extrémiste, il ne faut pas tout interdire. Par exemple, la publicité lorsqu'elle est culturelle ou lorsqu'elle est faite par les petits commerçants ne me semble pas illégitime. Le problème de ce dossier, ce n'est pas les intentions, qui sont louables, on s'accorde tous à vouloir protéger, je pense, notre cadre de vie. Non, le problème c'est le choix de la méthode et ce dossier, je dois le dire, a souffert de vices de forme qui sont tels aujourd'hui, qu'il est nécessaire d'engager une nouvelle procédure et donc de

constituer un nouveau groupe de travail. Et ces vices de forme, je souhaiterais bien savoir à qui ils sont imputables, car depuis que ce dossier est débattu il s'est déroulé une période de sept ans et sept ans ce n'est pas négligeable.

Je crois savoir que l'Etat et la Préfecture portent une responsabilité dans cet échec. Cet échec sera un fiasco s'il nous faut encore la même durée pour adopter un nouveau projet de règlement local de la publicité. En l'état actuel des choses, je dis donc, au nom des radicaux de gauche, notre consternation sur la façon dont les choses se sont passées et dans l'attente des éclaircissements, que, je l'espère, l'exécutif parisien nous apportera, avec Hélène Piétranico, je n'entends pas voter cette délibération. Merci.

Monsieur le Maire : Qui souhaite s'exprimer sur ce sujet ? Madame de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre : Je vais essayer de donner quelques éléments de réponse, d'abord à ma collègue Catherine Margueritte et puis rebondir sur ce qu'a dit Gilles Alayrac.

S'agissant de la prolifération des panneaux d'affichages sur les palissades de chantiers, je voudrais dire que la Mairie d'arrondissement n'est pas consultée, ce qui n'est pas normal parce que nous devrions au moins être saisis pour avis. Donc ces panneaux, nous les découvrons, nous les voyons fleurir, nous les avons vus dans le cadre de la ZAC Boucicaut avec des panneaux de bière à un moment donné, qui encadraient l'école Boucicaut. Cela me permet de rebondir sur une proposition qui vient d'être formulée par un Sénateur du Calvados qui était chargé par le Secrétaire d'Etat en charge de l'écologie d'établir un rapport sur l'affichage publicitaire et qui propose, ce qui me semble être une très bonne idée, des zones de tranquillité aux abords des écoles maternelles et élémentaires. Donc j'espère que le groupe de travail saura reprendre et s'inspirer de cette proposition qui me semble nécessaire, voire qui pourrait être élargie à d'autres établissements scolaires, aux collèges par exemple.

Pour ce qui est du panneau qu'évoque Madame Margueritte, qui était apposé rue Lacretelle, à l'angle de la rue de Vaugirard, je connais ce panneau, j'ai été moi aussi saisie à plusieurs reprises, et pour ceux d'entre nous qui siégeaient sous la précédente mandature, il faut se souvenir que notre conseil avait, dès 2002, émis un vœu pour le déplacement de ce panneau qui est apposé sur un bâtiment qui est inscrit à l'inventaire des monuments historiques, il y en a d'ailleurs d'autres dans le 15^{ème} dans ce cas-là, et malheureusement, nous n'avons visiblement pas été entendus puisque sept ans plus tard le panneau est toujours là.

Pour répondre à Gilles Alayrac sur les préoccupations, légitimes d'ailleurs, du traitement de la publicité aux abords des Maréchaux et du périphérique.

Jusqu'alors et encore aujourd'hui d'ailleurs, le 15^{ème} arrondissement est classé en zone de publicité élargie, ce qui est très permissif. C'est la catégorie la plus permissive, d'où sans doute la prolifération de panneaux d'affichage que l'on peut déplorer même sur le linéaire des berges de Seine, le long des quais de Seine, même aux abords du parc André Citroën, même à proximité du square Carlo Sarrabezolles et donc cette catégorie ne nous donnait pas beaucoup de moyens pour nous opposer à ces implantations.

D'après ce que je crois avoir compris à travers cette délibération, cette zone sera supprimée et nous aurons une zone de publicité restreinte et pour certains secteurs, je crois que nous pourrions souhaiter que ces secteurs-là soient classés en zone de publicité interdite notamment, comme je le soulignais tout à l'heure, sur les berges de Seine et sur les quais hauts mais aussi sur les ouvrages de la Petite Ceinture. J'ai en mémoire plusieurs demandes que nous avons formulées auprès de RFF (Réseau Ferré de France) en demandant que ces ouvrages soient réhabilités, mieux entretenus, ravalés et j'observe que RFF encaisse la manne des panneaux publicitaires sans pour autant assurer l'entretien et le nettoyage des viaducs et des ponts qui longent le 15^{ème} arrondissement.

S'agissant de l'implantation des panneaux le long du périphérique, je crois que l'on avait tous souhaité aussi qu'il y ait, dans le cadre des chartes de partenariat qui avaient pu être signées avec les collectivités voisines, des dispositions propres à la localisation et à l'implantation des panneaux publicitaires puisque tous ceux qui quittent Paris -et donc c'est autant de rentrées budgétaires qui passent de l'autre côté du périphérique- restent cependant des nuisances pour nos concitoyens parce qu'ils ont toujours vue sur ces panneaux lumineux sans pour autant que la Ville ne touche les redevances liées à ces implantations. Je pense qu'il y a là un vrai travail à engager. Il faut que nous ayons une approche intercommunale pour la localisation de ces emplacements.

Enfin, je crois qu'il serait intéressant que nous ayons une évaluation de la consommation énergétique des nouveaux dispositifs lumineux que l'on voit fleurir de plus en plus, à la fois sur les murs mais aussi en grand nombre sur la voirie, ce sont des dispositifs défilant qui consomment beaucoup d'énergie et je souhaiterais qu'on puisse disposer d'informations très précises sur leur consommation énergétique puisqu'on essaie tous de regarder comment moins consommer, comment économiser l'énergie et je crois que sur le registre de la publicité il faut que là aussi nous fassions de grands efforts.

Sans pour autant me substituer aux travaux que va engager ce groupe de réflexion, qui sera présidé par le Préfet, je dois dire que la procédure qui nous

est soumise est assez embarrassante parce qu'aujourd'hui nous sommes saisis de la constitution du groupe de travail et ensuite, quand ce projet reviendra vers nous, nous n'aurons plus la possibilité, ni d'émettre de vœu pour les Conseillers d'arrondissement, ni de l'amender au Conseil de Paris. Je trouve que c'est un processus qui est un peu archaïque, il me semble être antérieur aux lois de décentralisation et dans les années à venir il sera urgent qu'on le fasse évoluer. Est-ce que ça peut rentrer dans le cadre du Grenelle 2 puisque le Sénateur Dupont est missionné pour réfléchir à l'évolution du règlement de l'affichage publicitaire ? Je n'en sais rien, mais en tout cas pour les élus que nous sommes, je crois que ce n'est pas satisfaisant de ne pas pouvoir amender un règlement qui touche au cadre de vie de l'ensemble de nos habitants, néanmoins il est urgent de mettre en œuvre cette nouvelle disposition, d'améliorer l'existant. Il y a beaucoup à faire et en ce sens, je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci de ces propositions utiles pour notre arrondissement mais aussi importantes sur le plan environnemental et qui devraient aussi amener une modification de la procédure qui ne permet pas à notre Conseil d'arrondissement, pas plus au Conseil de Paris d'ailleurs, d'amender le projet. Je pense, comme vous l'avez suggéré, qu'il serait opportun que la Mairie de Paris consulte les conseils d'arrondissement, même si la loi ne l'y oblige pas, sur les emplacements de panneaux publicitaires, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Bien, je vais soumettre aux voix. Une explication de vote Madame Hidalgo ? Si, une explication de vote puisque le rapporteur s'est exprimé, et comme au Conseil de Paris, vous savez, c'est comme cela que nous faisons ici ...

Anne Hidalgo : Alors, en explication de vote et en explication tout court parce que je pense qu'il faut rappeler pourquoi nous allons voter pour. Mais d'abord, je pense qu'il faut rappeler de façon plus précise encore, pour que nos collègues soient bien informés, qu'il s'agit d'une procédure pilotée par le Préfet par laquelle il demande au Maire de Paris de constituer un groupe de travail, lequel groupe de travail est composé de l'ensemble des membres des groupes politiques, donc représente la totalité des formations politiques du Conseil de Paris et d'une certaine façon la procédure réglementaire qui est prévue, mais ce n'est pas le Maire qui la décide, c'est le Préfet, c'est une procédure dans laquelle les membres de ce groupe de travail sont investis par leur groupe politique de la position politique qu'ils vont défendre sur la question du règlement de publicité.

Si on revient aujourd'hui devant notre Conseil, c'est parce qu'il y a eu une annulation, c'est-à-dire que nous n'avons plus de règlement de publicité parce que, pour des raisons de vices de forme, la procédure qu'avait suivie le Préfet, qui avait amené à un groupe de travail, qui avait délibéré et qui avait présenté ses délibérations devant le Conseil de Paris, tout ceci a été annulé. Donc il faut

reprandre le travail parce que nous n'avons plus de règlement de publicité. Donc je pense qu'il faut rappeler cela.

Partant de cet exemple, lorsque j'ai installé l'observatoire du PLU, je me suis efforcée de venir d'abord devant le Conseil de Paris, puis de revenir à la fin, c'est un engagement que j'ai pris, devant le Conseil de Paris, pour qu'il n'y ait pas un « paquet global » dans lequel les observations et les recommandations de l'observatoire ne pourraient pas être amendées ensuite par les Conseillers de Paris. Je pense qu'il faut regarder si cette procédure est compatible avec le droit actuel en ce qui concerne le règlement de publicité. Pour ma part je serai tout à fait favorable effectivement à ce que les travaux de cette commission présidée par le Préfet puissent faire l'objet du droit d'amendement au Conseil de Paris, ça me paraîtrait tout à fait sain.

Monsieur le Maire : Merci Madame. Vous aviez deux minutes.

Anne Hidalgo : ... Donc nous sommes, et c'est pour cela que mon groupe ...

Monsieur le Maire : Merci de conclure.

Anne Hidalgo : ... notre groupe va voter pour, nous sommes favorables à cette délibération puisqu'il y a un vide juridique lié, effectivement, à l'annulation de la commission et de ses recommandations, commission présidée par le Préfet, donc relevant de la compétence de l'Etat.

Monsieur le Maire : Merci. Bien. Nous allons donc passer au vote de cette délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? NPPV ? Adopté. Merci.

≈ ≈ ≈

8. DEVE 28 - Signature d'un avenant à la convention avec l'agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (Ademe) et les associations gestionnaires d'espace info énergie parisiens, EDIF, IDEMU et PPV.93 pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 356.423 euros.

Pas d'intervention. Merci.

≈ ≈ ≈

9. DEVE 12 - Autorisation à Monsieur le Maire de Paris de signer avec l'association « Fleurs de Bitume » la convention mettant à sa disposition une parcelle de terrain, 23 rue du Cotentin pour un usage de jardin partagé.

Merci. Madame Lalem.

Fatima Lalem : Je souhaitais intervenir sur cette délibération pour souligner combien nous étions heureux d'accueillir un nouveau jardin partagé, jardin réalisé aussi grâce aux travaux de réaménagement et d'agrandissement du square Dalpayrat effectués par la Mairie de Paris. Il s'agit du deuxième jardin partagé dans le 15^{ème} arrondissement. Comme vous le savez, le premier est géré par l'association Entr'Aide aux Périchaux.

Je voudrais rappeler que la Mairie de Paris a confié la gestion de ce nouveau jardin partagé, d'une superficie de 62 m² à l'association « Fleur de bitume » qui est désormais intégrée à la cellule « Main verte ». La Mairie de Paris a mis en place un programme « Main verte » qui favorise la mise en réseau, l'animation, le soutien et l'accompagnement des jardins partagés existants ou en projet. Je voudrais également rappeler que les objectifs de cette association « Fleur de bitume » présidée par Madame Valérie Graça, habitante du 15^{ème} et passionnée d'écologie, sont en cohérence totale avec la déclaration du compte à rebours 2006, signée par Anne Hidalgo et Fabienne Giboudeaux jeudi dernier. En effet, cette association, comme la Mairie de Paris, travaille sur des thèmes très concrets et importants pour le devenir écologique de notre ville, tels que les plantations d'arbres, la création de jardins partagés, la végétalisation des murs et des toitures, les prairies naturelles, etc.. Autant d'efforts nécessaires à la bio-diversité parisienne.

Je voudrais également rappeler que la proposition de ce jardin partagé s'inscrit vraiment comme un véritable espace du « vivre ensemble » conçu comme un lieu ouvert sur le quartier qui favorise la rencontre entre les générations et les cultures. L'association a d'ailleurs comme projet d'organiser des moments conviviaux avec les habitants du quartier, comme des soirées soupe ou salades, pour fêter les récoltes. Elle a également un projet pédagogique que je trouve particulièrement intéressant avec les écoles du quartier. Pour toutes ces raisons, nous nous réjouissons de la création de ce deuxième jardin partagé, et j'espère que vous partagez avec nous cette bonne nouvelle. Merci.

Monsieur le Maire : Et tout cela, mes chers collègues, dans 62 m² quand même ! Madame Toubiana est l'adjointe qui répondra ensuite. Madame Piétranico.

Marie-Hélène Piétranico : Je voulais juste vous dire que le jardin partagé des Périchaux, qui est un peu plus grand effectivement puisque l'on a 540 parcelles qui ont été réparties, est occupé à 100 % et que cela se passe extrêmement bien et l'on est vraiment ravi de cette initiative qui a permis de créer du lien social et ça c'est vrai, il faut le dire, les gens se parlent, échangent.

On échange une salade contre des radis, les gens qui viennent nous voir, et Dieu sait que les gens descendent des étages et viennent dans le jardin pour nous donner un conseil ou pour nous aider à résoudre un problème et ils repartent avec un brin de menthe, quelques brins de ciboulette, et c'est très bien.

Je voulais vous dire qu'il n'y a pas de dégradation ; c'est une chose que je veux souligner très fortement parce que, malheureusement, c'est un quartier un peu difficile. Au contraire, les enfants viennent le mercredi nous voir en nous disant : « est-ce que je peux vous aider à faire quelque chose » ? On leur donne une binette et donc vraiment je peux vous dire que cela se passe très bien. J'espère une seule chose, c'est que ça va très bien se passer pour la nouvelle association, parce que je crois que Falguière - Maillol est un quartier qui en a bien besoin et je propose à ses créateurs de prendre contact avec nous, avec « Jardin'âges » en vue d'une collaboration qui, j'espère, portera ses fruits.

Monsieur le Maire : Madame Margueritte.

Catherine Margueritte : Monsieur le Maire, chers collègues. J'aimerais parler d'un contre exemple, bien que tout le monde soit enthousiaste, je trouve cela plutôt bien, effectivement je suis tout à fait pour ce genre de jardin. Mais j'ai entendu Madame Lalem parler effectivement du potager pédagogique. C'est vrai, c'est fort intéressant mais à l'école Brancion, il y a quelques années, il y a environ quatre ans, un potager pédagogique avait été mis en place par Monsieur Lévêque qui était vice-président de notre association et président des jardins familiaux. Il s'est énormément donné à la tenue de ce potager avec un suivi pédagogique. Malheureusement il a dû laisser tomber. En fait il était beaucoup moins motivé puisqu'il y a eu énormément de dégradations sur son jardin et que visiblement cela ne suivait pas. Donc, beaucoup d'enthousiasme certes, mais aussi du suivi et par rapport à ces jardins une certaine, je ne dirais pas surveillance, mais enfin une certaine vigilance par rapport à la fréquentation et par rapport à ce concert de louanges. Merci.

Monsieur le Maire : Madame Toubiana, pour répondre.

Marie Toubiana : Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais faire part de ma satisfaction de voir ce projet aboutir. Ce projet que la Mairie du 15^{ème} a entièrement porté dès le début et a complètement accompagné. Je m'étonne que Madame Lalem connaisse si bien Madame Graça, puisque Madame Graça est venue

me voir à la Mairie du 15^{ème} et vous le savez bien, Monsieur le Maire, il y a quelques mois. Elle recherchait un jardin partagé, l'association précédente s'étant récusée pour des problèmes d'horaire. J'ai été enthousiasmée par son professionnalisme, son envie de s'occuper d'un jardin. Donc, la Mairie du 15^{ème} a entièrement porté ce projet dès le début.

Je m'étonne que Madame Lalem connaisse Madame Graça parce qu'en fait elle n'a eu de rapports que depuis quelques mois avec la Mairie du 15^{ème}. Je vous informe qu'il y a eu une journée d'informations sur ce jardin partagé pendant la semaine du développement durable, qu'il y a eu une remise précaire le 29 mai. Monsieur le Maire, je vous ai représenté, donc la Mairie du 15^{ème} était présente pour cette remise précaire. Je voulais souligner le professionnalisme de cette association, de Madame Graça, bien sûr, mais des membres de l'association : Monsieur Quemeneur, Madame Castanet et Monsieur Thomas Pignot.

Je souhaite bien sûr que ce jardin, qui est très petit, qui ne fait que 62 m², auquel les habitants du quartier participent et plusieurs écoles déjà, je souhaite que ce jardin puisse être agrandi. J'ai demandé d'ailleurs à la Direction des Parcs et Jardins de voir la possibilité d'agrandir ce jardin et nous avons déjà identifié une centaine de mètres carrés qui pourront servir dans quelques mois. J'espère Monsieur le Maire, je le sais, que vous donnerez votre autorisation et votre aval pour agrandir ce jardin.

Monsieur le Maire : Merci du travail accompli. C'est la Mairie du 15^{ème} qui paiera la dépense du matériel de jardin et bien sûr multiplions les jardins partagés dans notre arrondissement.

Je vais maintenant soumettre au vote ce projet de délibération.

Qui est pour ? Contre ? Abstention, aucune. Tout le monde est pour les jardins, c'est formidable. Adopté.

≈ ≈ ≈

10. DEVE 76 - Approbation des modalités de lancement d'un appel d'offres pour les travaux de remise en état des fontaines Lisière et Nymphées du Parc André Citroën.

Pas d'intervention.

≈ ≈ ≈

11. DEVE 100 - Approbation et signature d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la remise en état des fontaines Lisière et Nymphées au Parc André Citroën.

Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Ces deux délibérations qui se suivent sont pour nous l'occasion, d'abord, de rappeler le rôle essentiel du parc André Citroën dans la vie du quartier Citroën-Boucicaut. C'est un parc qui doit toujours être encore plus valorisé et être un vrai lieu de vie et un vrai lien de quartier.

Au-delà de ses fonctions de parc, telles qu'elles sont aujourd'hui, de sa beauté que chacun peut souligner, il est valorisé par diverses activités qui existent : le ballon Airparif, le manège. La semaine dernière, comme il a été rappelé plus tôt, nous avons eu droit à un cinéma en plein air vendredi dernier et nous espérons pouvoir, dans quelques années, avoir une piscine au débouché de ce parc André Citroën.

Je voulais souligner aussi le fait que, enfin, après beaucoup de difficultés, nous pouvons engager les travaux de rénovation des fontaines, travaux qui ont été nécessaires par une dégradation très rapide malheureusement des fontaines, due à la fois à une conception et surtout une maîtrise d'œuvre difficile. Je rappelle que ce parc a été inauguré dans les années 1990 et que, à peine quelques années après, les fontaines connaissaient déjà des difficultés. C'est pourquoi il fallait analyser et prendre le temps de toutes les analyses pour trouver les meilleures solutions techniques sans toucher à l'esprit du parc parce que chacun, je crois, apprécie l'originalité du parc André Citroën, que ce soit dans ses aménagements d'espace ou que ce soit dans ses fontaines, qui ne fonctionnent pas aujourd'hui.

L'objet de ces deux délibérations a pour but de mettre à niveau ces fontaines et de faire en sorte qu'en 2012 nous puissions bénéficier de toute la beauté de ce parc dans son ensemble.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres interventions ? Non. Je vais soumettre ces projets aux voix.

Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Adopté.

≈ ≈ ≈

12. DVD 101 - Approbation du programme 2009 d'itinéraires cyclables, d'aires de stationnement et de contresens cyclables. Autorisation à Monsieur le Maire de Paris de signer avec la Région Ile-de-France un contrat Réseau Vert 2009-2011 et de solliciter les subventions correspondantes.

Madame Margueritte.

Catherine Margueritte : Monsieur le Maire, chers collègues. Nous sommes ravis que ce projet arrive en ce moment parce que nous l'avons affirmé dans nos quinze priorités pour le 15^{ème}. Nous soutenons et appelons de nos vœux un itinéraire continu et protégé pour les cyclistes de l'arrondissement, qui sont d'ailleurs de plus en plus nombreux, afin que ceux-ci, entre autres, évitent de rouler sur les trottoirs.

En créant dans notre arrondissement à forte composante familiale et résidentielle et en soutenant un projet de piste de parcours cyclable, nous affirmons ainsi notre volonté de faire de cet arrondissement un lieu exemplaire de cohabitation réussie des piétons, motos, voitures et vélos. Cette harmonisation nécessaire de la circulation doit se faire, bien sûr, en collaboration étroite avec la Mairie d'arrondissement qui se propose d'en devenir l'élément moteur et pilote et nous espérons que les services techniques de la Mairie centrale nous soutiendront à cet effet.

Monsieur le Maire : Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Ce sera très bref. Pour dire d'abord que je me félicite que le Conseil Régional d'Ile-de-France ait voté un programme de 4 millions d'euros pour aménager des pistes cyclables dans Paris. Nous ne sommes concernés qu'à la marge, dirais-je, puisqu'il s'agit de faire un marquage sur le pont Mirabeau. Ceci étant, je pense qu'il faudra revenir effectivement devant le Conseil Régional parce que je pense que dans le 15^{ème} arrondissement nous avons pris beaucoup de retard en la matière et je souhaiterais qu'avec Annick Lepetit, la municipalité du 15^{ème} arrondissement se penche sur cette question, peut-être avec l'association « Vélo 15, Vélo 7 » aussi qui travaille de façon très responsable sur le sujet. Il me semble que nous pouvons faire mieux dans le 15^{ème} arrondissement pour le vélo. Merci.

Monsieur le Maire : Géraldine Poirault-Gauvin.

Géraldine Poirault-Gauvin : Merci Monsieur le Maire. Je souhaiterais juste intervenir un tout petit moment pour rebondir sur ce que vient de dire Monsieur Alayrac.

Je suis tout à fait à l'aise pour soutenir l'idée qu'il faut à tout prix réfléchir à un réseau vert pour les cyclistes de notre arrondissement, pour m'être opposée à un tracé, celui du boulevard de Grenelle-Pasteur-Garibaldi à l'époque, qui avait été imposé par la Mairie centrale sans la moindre concertation, méprisant les conseils de quartier, pour y revenir.

Il faut en effet réfléchir à un réseau cycliste pour le 15^{ème} dans des rues moins fréquentées par les voitures, en concertation avec les associations, les conseils de quartier, les commerçants et les riverains. Surtout lorsque la création d'une piste cyclable impose la suppression de places de stationnement.

Cela implique -et cela nous a fait beaucoup défaut, pour la piste cyclable des boulevards de Grenelle-Pasteur-Garibaldi- un plan de circulation avec une étude des reports de circulation, c'est-à-dire quelque chose qui est extrêmement demandé, encore par le conseil de quartier Duplex qui a beaucoup travaillé sur cette question.

J'en profite au passage, juste pour vous informer, mes chers collègues, et m'inscrire en faux contre les propos qui ont été tenus par Monsieur Dargent tout à l'heure sur les conseils de quartier. D'abord le 18^{ème} arrondissement -je l'affirme ici- a des conseils de quartier qui sont présidés par des élus. Je peux vous donner un exemple : le quartier Montmartre est présidé par Monsieur Bruno Sarre qui est adjoint au Maire du 18^{ème} arrondissement, Monsieur Vaillant. Je pense que ce serait quand même bien d'arrêter de dire des contre-vérités dans cette assemblée. D'ailleurs je viens d'avoir mon collègue, Pierre-Yves Bournazel au téléphone il y a cinq minutes, qui me dit que c'est un scandale parce que les conseils de quartier du 18^{ème} sont présidés par des élus de la majorité et l'opposition n'y siège pas. Alors qu'on ne vienne pas nous donner des leçons de démocratie dans cette assemblée.

Deuxièmement, j'affirme également que vous êtes plutôt un frein aux souhaits des conseils de quartier, j'en veux pour preuve le dernier conseil de quartier Emeriau-Zola où un vœu a été présenté par les conseillers de quartiers pour demander à la Mairie centrale une subvention complémentaire pour les illuminations de Noël rue Saint-Charles et Monsieur Dargent était le seul à voter contre le vœu du conseil de quartier, quand même. Donc, il faut quand même rétablir certaines vérités dans cet arrondissement.

Dans cet arrondissement, Monsieur Goujon, vous êtes exemplaire puisque vous avez permis que la gauche y siège, elle a d'ailleurs largement la parole et donc je tenais à vous féliciter parce que cela fonctionne très bien et les conseillers de quartier sont enthousiastes, font des projets. Simplement, leur gros problème c'est qu'ils ne sont jamais écoutés par la Mairie centrale.

Monsieur le Maire : Je m'associe aux félicitations transmises aux conseillers de quartier. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Ecoutez, cela tombe bien, je pense que les téléspectateurs vont pouvoir ...

Monsieur le Maire : Adressez-vous déjà au Conseil d'arrondissement.

Claude Dargent : ... constater combien les propos généreux de Madame Margueritte, en matière de vélo, sont immédiatement contredits par une tonalité qui est une tonalité, on va dire, bien différente, de la part de Madame Poirault-Gauvin qui a exprimé ici sa façon de faire de la politique qui n'est pas la nôtre, je dois le dire tout de suite, parce que nous, nous essayons et nous nous efforçons de prendre en considération et d'essayer de ne pas faire descendre le débat, comme elle le fait parfois.

Monsieur le Maire : Restons corrects entre collègues.

Claude Dargent : Oui, tout à fait, mais on peut juger. S'agissant du vélo, c'était quand même assez drôle ...

Monsieur le Maire : Parlons du vélo.

Claude Dargent : Non, je ne vais pas parler que du vélo, Monsieur le Maire, parce que Madame Poirault-Gauvin m'a mis en cause et que, évidemment, il sera répondu à ça, également. S'agissant du vélo donc, moi j'ai entendu de la part de Madame Margueritte, effectivement, des propositions tout à fait intéressantes et moi, je lui propose de vous communiquer ses propositions en matière de vélo de façon que vous les exprimiez auprès du Maire de Paris et je suis sûr que Annick Lepetit qui est à l'écoute de toutes les propositions de développement de ce mode de transport, sera tout à fait heureuse de trouver, de la part du 15^{ème} arrondissement, une proposition en la matière, parce que, en la matière, il faut bien dire que depuis 2001 nous n'avons eu que des résistances. Nous n'avons eu que des résistances et que des oppositions.

En 2001 lorsque Bertrand Delanoë a été élu Maire de Paris, il y avait en tout et pour tout 200 mètres de pistes cyclables dans le 15^{ème} arrondissement, le long de l'héliport, en tout et pour tout. Donc la proposition a été faite d'instaurer une continuité cyclable entre le 15^{ème} et les arrondissements adjacents, qui passe par le boulevard de Grenelle, comme cela a été évoqué et nous avons eu droit à une guerre de tranchée. Je me souviens des petits matins, Monsieur le Maire, où vous-même physiquement, vous vous opposiez, avec Madame Poirault-Gauvin, aux travaux, physiquement. Donc après, quand Madame Poirault-Gauvin nous dit « moi, je suis pour le vélo », si on entend la suite de ses propos, on sent qu'elle

est pour dans son principe, mais que dès qu'il s'agit de trouver des modalités, elle est contre. Là-dessus, elle vous ressemble beaucoup, Monsieur le Maire. Voilà, ça c'est sur la question du vélo. Mais moi, je préfère écouter la partie de votre majorité, exprimé par Madame Margueritte, je pense et je crains qu'elle soit minoritaire, mais moi j'accueillerai avec beaucoup d'intérêt ses propositions.

Bon, s'agissant ensuite des conseils de quartier, sur lesquels Madame Poirault-Gauvin a cru bon de revenir, je confirme que s'agissant du 18^{ème} arrondissement, ils ne sont certainement pas présidés par un adjoint au Maire parce que, encore une fois, nous sommes le seul arrondissement de Paris où les conseils de quartier sont présidés par des adjoints au Maire, assumez-le, vous l'avez voulu, vous l'avez voté, assumez-le. Evidemment ça vous gêne, parce que, quand on souligne que les conseils de quartier du 15^{ème} arrondissement sont caporalisés par le Maire du 15^{ème}, évidemment c'est pas terrible et qu'on voit qu'ailleurs il y a d'autres solutions, bien plus démocratiques, évidemment c'est pas terrible mais c'est le système que vous avez voulu après tout. Nous, nous avons voté contre, vous avez voté pour, le Maire de Paris laisse au Maire d'arrondissement le choix d'organisation des conseils de quartier, vous avez fait ce choix, assumez-le. Donc, je confirme, s'agissant du 18^{ème} arrondissement, que les conseils de quartier sont présidés par un citoyen avec un correspondant, qui est un correspondant élu. C'est comme cela que ça fonctionne et le jour où nous en serons là dans le 15^{ème} arrondissement, je peux vous dire que ça changera beaucoup les choses par rapport aux conseils de quartier, tenus comme ils le sont aujourd'hui par vos fidèles adjoints, Monsieur le Maire.

Enfin, s'agissant des illuminations de la rue Saint-Charles, j'informe Madame Poirault-Gauvin que beaucoup des commerçants sont contre la proposition et le vœu qu'elle a fait voter et que, en l'occurrence, les conseils de quartier peuvent avoir un défaut, c'est quand un certain nombre d'élus les font tomber dans la démagogie, vous en êtes l'illustration, nous, nous souhaitons les prendre au sérieux et en faire des instances de démocratie participative. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Bien. Nous aurons sûrement l'occasion de débattre à nouveau de ces conseils de quartier et d'ailleurs de nous exprimer en leur sein bien sûr. Je considère pour ma part, pour revenir au sujet qui nous préoccupe, qu'ici il n'y a pas des élus qui seraient favorables à l'utilisation du vélo et des élus qui y seraient défavorables, malgré la caricature que vous venez d'en faire. Pour ce qui me concerne plus particulièrement, je rappellerai simplement que si je me suis opposé, avec Madame Poirault-Gauvin, et d'autres élus d'ailleurs, ainsi que les présidents d'associations de commerçants et de riverains, à la mise en place d'une piste cyclable, sans aucune concertation, le long du boulevard de Grenelle, vous savez bien que c'est parce que nous proposons une solution alternative.

Quand je dis nous, c'est nous les élus du 15^{ème}, c'est nous les conseils de quartier. Les conseils de quartier, Monsieur Dargent, dont vous tenez compte quand ça vous arrange mais dont vous ne voulez rien savoir quand ça ne vous arrange pas, s'étaient exprimés défavorablement.

A l'époque je n'étais pas Maire, je n'avais pas l'influence considérable que vous me prêtez pour considérer que cette piste devait être réalisée sur l'avenue de Suffren et non sur le boulevard de Grenelle, pour un tas de raisons qui sont tellement évidentes que les habitants se plaignent amèrement aujourd'hui des embouteillages considérables qui sont sur ce boulevard. J'en ai rencontré encore 250, ne serait-ce que vendredi dernier, qui, croyez-moi, n'ont pas été très tendres avec ce projet.

Voilà ce qu'il en est, c'est simplement la non prise en compte de la concertation nécessaire, la non prise en compte de l'avis des élus du 15^{ème}, qui peut-être connaissent mieux le terrain que les administrations centrales. Il suffit de connaître les lieux pour être immédiatement convaincu qu'il vaut mieux ériger cette piste sur l'avenue de Suffren que sur le boulevard de Grenelle. Je vous rappellerai aussi, pour que vous ne me fassiez pas passer, quand même, pour quelqu'un qui est hostile au vélo, que je suis l'auteur d'un amendement, qui a été médiatisé à l'époque, à l'Assemblée Nationale, pour que soit remboursé par l'employeur, les frais d'abonnement au système de vélo en libre service. Ce qui était important, ce n'était pas tant le remboursement que le fait d'introduire dans le code de la sécurité sociale le remboursement des frais de déplacement en vélo, alors que jusqu'à présent, ce qui existait dans notre droit positif, c'était le remboursement des frais de déplacement en voiture et en transports en commun mais pas en vélo, qui est pourtant le seul de ces trois moyens de déplacement non polluant. Je crois qu'il faut quand même faire attention aux défis.

Il y a des initiatives qui ont été prises dans cette Mairie, notamment parce que nous sommes soucieux de la sécurité des cyclistes et nous avons organisé, ici même, une journée de sensibilisation pour les cyclistes au sujet de l'angle mort des camions. Nous avons organisé, c'est plus original, des stages d'alternative à la sanction pour les deux roues, qui se voyaient retirer leur procès-verbal à partir du moment où ils assistaient en Mairie à une séance de formation par les effectifs de la Préfecture de Police.

J'ai d'ailleurs aussi, je le dis au passage, écrit à Monsieur Bussereau, dans le cadre d'une question écrite, pour qu'il remédie au problème de la fréquence des accidents de la route dû à l'angle mort des conducteurs de véhicules lourds, qui a conduit à de nombreux décès, notamment à Paris. Le Secrétaire d'Etat m'a répondu que le Parlement et le Conseil Européen adoptaient, en ce moment même, deux directives augmentant le champ de vision réglementaire des rétroviseurs

existants ainsi que des équipements supplémentaires destinés à agrandir l'angle mort latéral par un rétroviseur grand angle, arrière caméra et avant. Les véhicules neufs en seront dotés. Donc, voilà des choses très concrètes, très précises.

Maintenant, concernant le développement d'un réseau vert, parce que c'est de cela dont il s'agit dans le 15^{ème}, proposition qui figurait dans nos propositions électorales. Bien sûr, c'est quelque chose que je souhaite comme Maire, comme la majorité municipale du 15^{ème}. J'ai rencontré l'association « Vélo 15, Vélo 7 » et nous avons commencé à discuter ensemble d'un projet, même si nous n'avons pas les moyens d'expertise nécessaires. J'ai bien l'intention de discuter avec Madame Lepetit de ce sujet comme d'autres, parce qu'il y a un certain nombre de sujets qui sont en instance, comme par exemple la navette électrique, que l'on attend depuis un certain temps ou alors la végétalisation et l'aménagement des boulevards que nous avons évoqués tout à l'heure. En tout cas, pour la réalisation d'un réseau continu de pistes cyclables, compatible avec les différents usages de la voirie, et je souhaite de surcroît, parce que les conseils de quartier ont été à l'honneur dans cette discussion, qu'une consultation soit lancée s'ils le souhaitent, dans leurs réunions, et au sein de la commission extra-municipale chargée du cadre de vie et de l'accessibilité ; ce qu'elle a commencé à faire d'ailleurs, pour que le 15^{ème} rattrape son retard, je le dis comme je le pense, soit doté d'un réseau continu de pistes cyclables pour la plus grande satisfaction des habitants. Je vous remercie.

Monsieur Lucas.

Grégoire Lucas : Je voudrais juste faire une précision pour éviter que la parole de ma collègue, Géraldine Poirault-Gauvin, soit remise en cause. J'ai vérifié sur le site de la Mairie du 18^{ème}, il y a un document PDF téléchargeable sur lequel sont indiqués les noms des membres du conseil de quartier et il est indiqué, je cite : « Conseil de quartier Montmartre. Composition : Président, Monsieur Bruno Sarre ». Je précise, Monsieur Bruno Sarre, adjoint chargé auprès du Maire du 18^{ème} des personnes âgées et des dépendants. Merci.

Monsieur le Maire : Merci de cette précision utile ... Non, maintenant ça va, vous avez déjà parlé ... mais vous vous êtes gênés peut-être, Monsieur Dargent, pour répliquer à Madame Poirault-Gauvin, sur ce thème et vous allez répliquer à l'infini, on va répliquer aussi, cela peut durer longtemps. Vous croyez que c'est comme cela au Conseil de Paris où on n'a même pas le droit de s'exprimer si on ne s'inscrit pas avant midi et où on coupe les micros. Donc, vous n'avez pas la parole ... vous vous exprimerez en explication de vote, Monsieur Dargent. C'est moi qui suis maître de l'ordre du jour. Monsieur Lefebvre va répondre aux orateurs.

Franck Lefebvre : Merci Monsieur le Maire. Juste une précision, parce qu'il y a une confusion entre les pistes cyclables et les bandes cyclables. Je sais bien que la Mairie de Paris va faire la promotion des pistes cyclables mais là, en l'occurrence, le projet qui nous est soumis, ce ne sont pas des pistes cyclables, mais des bandes cyclables, ce qui n'intéresse pas du tout les associations de vélos, je tiens à le signaler, et donc ce sont les mêmes associations qui disent que sous la mandature Tibéri, beaucoup de pistes cyclables ont été faites, contrairement à ce qui se fait sous la mandature de Monsieur Delanoë, qui sont des bandes cyclables. Cela sert à faire de la publicité mais ça ne convient pas aux gens qui font du vélo.

Voilà, je tenais à le préciser, sachant en plus que l'engagement de la Mairie sous cette mandature, je crois que c'est 200 kilomètres de pistes cyclables. La moyenne actuellement doit être de 8 à 9 kilomètres par an, donc je ne sais pas, je vous rappelle que la mandature, c'est six ans.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent s'il vous plait.

Claude Dargent : Monsieur le Maire, mais vous voyez, nous y arrivons, ce n'est pas la peine d'évoquer, de prendre un ton que jamais le Maire de Paris n'emploierait au Conseil de Paris parce que, et là chacun ...

Monsieur le Maire : Il coupe le micro, c'est plus pratique.

Claude Dargent : Monsieur le Maire, est-ce que je peux m'exprimer sans être interrompu ...

Monsieur le Maire : Sans me mettre en cause alors.

Claude Dargent : Je ne vous mets pas en cause, je parle du Maire de Paris.

Monsieur le Maire : Alors, allez-y, parlez, vous avez deux minutes.

Claude Dargent : Je demande à pouvoir m'exprimer sans être interrompu. Jamais le Maire de Paris n'interrompt, jamais, et vous le savez très bien.

Monsieur le Maire : Alors je dois être le seul à être interrompu.

Claude Dargent : Non, même vous. C'est vous qui l'interrompez en l'occurrence en Conseil de Paris, ça c'est bien clair, ça, on peut tous le constater et on peut tous le voir.

Monsieur le Maire : J'ai souvent les micros pour m'interrompre. Bon, allez-y, vous avez deux minutes, Monsieur Dargent, on vous écoute.

Claude Dargent : Vous êtes coutumier d'une gestion un peu sauvage des assemblées, on le sait bien, mais nous, nous n'avons pas cette conception-là, voilà.

Donc, pour préciser les choses et de façon que les faits soient clairement établis, je dis et je répète que dans Paris, seul le 15^{ème} arrondissement a décidé que les conseils de quartier seraient présidés par des adjoints au Maire nommés spécialement pour se faire. Vous êtes le seul arrondissement de la Capitale, c'est parfaitement vérifiable.

Je vous propose, la prochaine fois, de vous donner lecture des règlements des 20 conseils de quartier, puisque vous mettez en cause ce que nous disons, nous vous donnerons la lecture des règlements intérieurs des 20 arrondissements. Comme cela chacun pourra constater, Monsieur Menguy, qui ment ici. Merci.

Monsieur le Maire : Nous allons donc passer au vote de ce projet de délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté.

≈ ≈ ≈

13. DVD 186 - Signature d'une convention avec la RATP et le STIF relative à l'occupation domaniale, l'exploitation et la maintenance de la ligne de tramway et ses équipements dans le cadre du prolongement de la ligne Tramway T2 à Paris - Porte de Versailles.

Pas d'intervention. Merci.

≈ ≈ ≈

14. DPVI 59 - Mission Intégration. Subvention à 4 associations (ASI, ASRD, Attention Chantier, Association Contre-Champ) pour un montant total de 14.000 euros.

C'est une association dans le 15^{ème} arrondissement, au profit du foyer des travailleurs migrants rue de la Procession.

Pas d'intervention. Merci.

≈ ≈ ≈

15. DASCO 83 - Fixation pour l'année scolaire 2009/2010 des tarifs de restauration scolaire pour les caisses des écoles des arrondissements parisiens.

Madame Malherbe.

Jacqueline Malherbe : Monsieur le Maire, chers collègues. Je voudrais comprendre ce que l'on entend par une harmonisation des tarifs de la restauration scolaire, s'il vous plait.

Monsieur le Maire : Qui souhaite s'exprimer ? Je vais passer la parole à Madame Bruno qui est rapporteur.

Catherine Bruno : Merci Monsieur le Maire. Au-delà de la fixation pour l'année scolaire 2009/2010 des tarifs de restauration scolaire, comme vous, Madame Malherbe, je me pose la question sur l'exposé des motifs de ce projet de délibération.

En effet, la Caisse des Ecoles est un établissement public communal présidé par le Maire d'arrondissement. Son statut est régi par une loi de 1867. Donc seule une loi peut modifier son statut. L'uniformisation des tarifs, à l'ensemble des Caisses des Ecoles de Paris, ne peut se faire sans l'assentiment des Maires qui président chacun la Caisse des Ecoles de leur arrondissement. L'imposer unilatéralement me paraît être, de la part de la Mairie de Paris, un abus de pouvoir dont nous reparlerons, j'espère, Monsieur le Maire, prochainement avec Madame Brossel.

Mais ce qui me choque le plus, c'est qu'au moment où la Mairie de Paris se targue de vouloir décentraliser ses pouvoirs au profit des Maires d'arrondissement, pour être au plus proche des habitants de l'arrondissement, voilà bien une recentralisation sournoise qui en dit long sur les véritables intentions de la Mairie de Paris car il faut s'interroger sur la possibilité de concilier cette soi-disant harmonisation avec les modes de production propres à chaque caisse, où le fonctionnement est différent : cuisine centrale pour les uns, délégation de service public, liaison chaude ou froide pour d'autres, etc. Il faut également tenir compte de leur spécificité démographique et sociologique. Or, qui mieux que la Caisse des Ecoles, présidée par le Maire d'arrondissement, peut veiller à ce que la restauration scolaire assure la bonne santé des 11 300 enfants qui déjeunent tous les jours dans les écoles du 15^{ème}, par un équilibre nutritionnel des repas, par la qualité des aliments servis, par les conditions dans lesquelles sont préparés ces repas cuisinés sur place de façon traditionnelle, à partir de denrées fraîches livrées quotidiennement.

A chaque Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, à chaque rencontre avec les chefs de cuisine, lors de déjeuners que nous faisons régulièrement dans les restaurants scolaires, nous insistons sur l'introduction des aliments issus de l'agriculture biologique, au moins une fois par semaine. En voulant aller plus loin, comme le préconise le Grenelle de l'Environnement, dans la mesure du développement des filières Bio qui, pour le moment, ne peuvent fournir la demande que nous voudrions atteindre.

Nous insistons également sur l'apprentissage d'une alimentation équilibrée en mettant en place, dans le cadre du dispositif « Paris nutrition santé » un partenariat avec l'hôpital Necker pour un plan de prévention contre l'obésité.

Toutes ces actions ont un coût que nous devons prendre en compte dans le budget de la Caisse des Ecoles car notre but est bien d'équilibrer notre budget et non pas de demander toujours plus de subventions à la collectivité. Du reste, notre subvention contractuelle, qui, je vous le rappelle, était la plus basse de tout Paris, va tout simplement être supprimée malgré nos efforts, à l'exemple de l'introduction du Bio, du passage aux huit tarifs et les suggestions que nous allons faire prochainement pour proposer des séjours de vacances l'année prochaine.

Pour en revenir à la tarification des restaurants scolaires, bien sûr, nous approuvons les tarifs que nous proposons dans le 15^{ème}, où nous avons voulu rester dans une moyenne raisonnable en n'augmentant pas les tarifs les plus bas, qui n'ont pas bougé depuis janvier 2007 et en étalant de façon raisonnée le tarif 5. Cette nouvelle grille tarifaire a été approuvée à l'unanimité par le Comité de Gestion qui s'est réuni le 18 juin dernier. Mais nous serons vigilants aux propositions éventuelles d'harmonisation des tarifs de la restauration scolaire, car nous estimons que c'est à nous de prendre la responsabilité de cette affaire.

Les parents du 15^{ème}, la communauté scolaire du 15^{ème}, savent que nous mettons tous les efforts à offrir une prestation de qualité aux enfants des écoles de l'arrondissement tout en gérant au mieux un budget important et en pratiquant des tarifs raisonnables.

Monsieur le Maire : Merci de cette réponse exhaustive qui montre tous les changements qui ont été opérés à la Caisse des Ecoles depuis quelques mois. Madame Bessis, pour explication de vote.

Catherine Bessis : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, cette délibération, qui passe tous les ans au Conseil de Paris à la même période, a pour objet d'arrêter les tarifs de restauration scolaire pour les familles.

Pour l'instant, il s'agit uniquement, pour le Conseil de Paris, d'entériner les grilles tarifaires proposées, comme l'a dit Catherine Bruno, par chaque Caisse des Ecoles. C'est la raison pour laquelle aucune grille n'est semblable à une autre et c'est également pour cela que certains arrondissements ont une grille à huit tarifs et d'autres à cinq tarifs.

Cet état de fait pose un réel problème d'égalité entre les Parisiens mais aussi de justice sociale. Manque de progressivité et taux d'effort selon les revenus trop déséquilibrés ont conduit le Maire de Paris à s'engager dans le contrat de mandature 2008-2014 à procéder à une réforme des tarifs afin d'aboutir à une grille unique pour tout Paris à huit tarifs, concernant à la fois les écoles et les collèges. L'objectif annoncé à plusieurs reprises par Colombe Brossel est que cette réforme s'applique à la rentrée scolaire 2010. Une concertation associant les Présidents des Caisses des Ecoles, c'est-à-dire les Maires d'arrondissement, et les Fédérations de parents d'élèves va donc commencer lors de la prochaine rentrée pour aboutir à ce résultat. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Donc je vais soumettre ce projet aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci.

≈ ≈ ≈

16. DASCO 108 - Signature de l'avenant modificatif, pour l'année 2008, à la convention du 15 juillet 2004 relative à l'occupation de locaux scolaires par les services de l'Académie de Paris.

Pas d'intervention. Merci.

≈ ≈ ≈

17. DASCO 109 - Avenant n°2 à la convention passée avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public à Paris (ADPEP 75) de mise à disposition de locaux scolaires municipaux situés dans l'immeuble 149 rue de Vaugirard, loué par la Ville de Paris à l'APHP.

Pas d'intervention. Merci.

≈ ≈ ≈

18. DAC 167 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association « Théâtre Silvia Monfort » pour l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement, d'un montant de 772 000 euros et signature d'une convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement pour un montant de 20.000 euros.

Oui, Madame Roy.

Isabelle Roy : Merci Monsieur le Maire, merci mes chers collègues. Simplement, je souhaitais rappeler le sens de cette délibération. Je vous rappelle que le Conseil d'administration du théâtre Silvia Monfort a nommé à l'unanimité, lors de son dernier Conseil d'administration, le 3 mars dernier, une nouvelle équipe à la tête du théâtre Silvia Monfort : c'est Laurence de Magalhaes et Stéphane Ricordel et ça sur la base de leur projet. C'est extrêmement important parce que ce projet, qu'ils ont donc proposé et qui a été adopté à l'unanimité, est à la fois diversifié, ambitieux et populaire et respectueux de l'histoire de ce théâtre. Alors, diversifié parce qu'il propose de mêler différents genres artistiques comme le théâtre, la danse, la musique mais aussi le cirque contemporain. Ambitieux d'un point de vue artistique mais aussi populaire dans le sens où il met au cœur de ses ambitions le développement de nouveaux liens avec les habitants du 15^{ème}, avec le quartier dans lequel il est implanté, qui propose également une programmation à destination d'un public jeune. Autre aspect extrêmement important de ce projet, c'est que dans ce projet nous retrouvons un soutien à la jeune création contemporaine, tous les nouveaux modes d'écriture contemporaine auront leur place dans ce nouveau projet.

Dernier point important aussi c'est la mise en réseau. Ce théâtre souhaite fonctionner par des partenariats avec d'autres théâtres parisiens, avec des festivals mais aussi, au-delà de Paris, avec la région Ile-de-France. Donc c'est à la fois un projet qui mène à un ancrage local mais aussi une volonté de rayonner dans Paris et en Ile-de-France avec aussi une ouverture vers une programmation internationale.

Par cette délibération, la Ville de Paris souhaite accompagner ce nouveau projet en attribuant une subvention exceptionnelle et en débloquant le versement du deuxième acompte de la subvention normale, annuelle du théâtre Silvia Monfort. C'est pour ça que, évidemment, nous soutenons et nous appelons à voter pour cette délibération en espérant que l'ensemble de cette assemblée soutiendra également ce projet qui donnera un nouveau souffle au théâtre Silvia Monfort.

Monsieur le Maire : Je remercie Madame Roy pour son intervention parce que cela m'a permis d'avoir des informations que je n'avais pas. C'est toujours intéressant d'apprendre en Conseil d'arrondissement un certain nombre de choses mais puisque la demande que j'ai effectuée depuis mon élection d'être intégré au sein du Conseil d'administration du théâtre, où il n'y avait aucun représentant de la majorité du 15^{ème}, a été acceptée par le Maire de Paris, je pense que j'aurai maintenant, comme tout le monde, les informations intéressantes, qu'on vient de nous fournir encore à l'instant.

Madame Margueritte.

Catherine Margueritte : Monsieur le Maire, chers collègues, une simple précision et surtout une réponse à Mademoiselle Roy. Je voulais lui souligner que le lien avec les habitants, et ça c'est une forme d'hommage à Régis Santon, bien qu'il faut effectivement tourner une page et souhaiter bonne chance à l'équipe, le lien entre Régis Santon et sa programmation était très clair vis-à-vis des habitants et il était très apprécié par rapport à la population du 15^{ème} arrondissement, d'un quartier qui est aussi à la recherche d'une certaine qualité de programmation. Nous espérons que cette qualité sera présente dans cette nouvelle équipe.

Monsieur le Maire : Nous le souhaitons tous et s'il n'y a pas d'autre intervention, Madame Fonlladosa, adjointe, va répondre. Malheureusement, elle ne va peut-être pas donner la même explication à cette augmentation de subventions que celle que j'aurai préférée et que vous avez donnée à l'instant.

Ghislène Fonlladosa : Merci Monsieur le Maire. Merci Madame Margueritte de ce que vous venez de rappeler sur le lien entre le théâtre Silvia Monfort et l'équipe de Régis Santon, qui existe maintenant depuis plusieurs années, et ce quartier. Je ne retiendrai qu'un exemple, celui de la semaine dernière, où pour la troisième année consécutive, le partenariat entre le théâtre Silvia Monfort et le collège Modigliani, a été un succès exceptionnel dans la qualité du travail qu'ont fait les élèves, soutenus par l'équipe du théâtre Silvia Monfort, dans l'implication de la direction et des parents. Je crois, me semble-t-il, à ma connaissance, que je n'ai pas vu d'élus de gauche participer à cette magnifique prestation qui est l'illustration de ce que l'on nous annonce de la nouvelle équipe. Tant mieux si elle poursuit, d'ailleurs ils étaient là tous les deux, les deux nouveaux directeurs, je pense qu'ils étaient satisfaits. En tout cas, moi, ce qui m'a convaincu, c'est de voir des élèves motivés qui ont fait un magnifique spectacle, soutenus pendant toute une année, à la fois par leurs professeurs et par les professionnels du théâtre Silvia Monfort. Je pense que sur ce point-là -et je ne prendrai que ce simple exemple, on pourrait en prendre d'autres- le théâtre Silvia Monfort, sous la direction de Régis Santon, n'a pas failli.

Je souhaite le même succès aux deux nouveaux directeurs en la matière et j'espère qu'ils ne laisseront pas tomber les élèves du collège Modigliani.

Ensuite, vous avez dit, Madame Roy, et c'est écrit aussi dans cette délibération, que le Maire de Paris donne une subvention exceptionnelle. On aurait aimé que ce soit une vraie subvention exceptionnelle parce que vous avez vu comme moi que cette subvention exceptionnelle de 300 000 euros est, pour partie, réservée au paiement du licenciement brutal, par la Mairie de Paris, de Monsieur Santon, pour 215 000 euros. Elle est due aussi -tout le monde sait que Monsieur Santon était prêt à aller aux Prud'hommes- et je pense que la Mairie de Paris l'a acheté avec ces 215 000 euros pour ne pas avoir à se présenter aux Prud'hommes sur cette affaire. Ensuite cette subvention de 300 000 euros, puisque deux directeurs ont été nommés et que de mars à juin nous avons donc eu trois directeurs au Silvia Monfort ; sauf erreur de ma part, le salaire des deux nouveaux directeurs étant de 4 800 euros par mois plus les charges sociales, si je rajoute un petit bout de frais d'avocat, en réalité les 300 000 euros qui sont annoncés dans cette subvention, dite exceptionnelle, ne serviront pas à la programmation, comme vous le disiez tout à l'heure, mais à payer les deux nouveaux directeurs et trois directeurs pendant quatre mois.

Alors il y a 22 000 euros pour deux spectacles, qui sont annoncés pour la nouvelle équipe, pour le début de la saison à l'automne. J'en conclus que 22 000 euros, si je prends une moyenne simple, cela fait 11 000 euros par spectacle. J'espère -nous serons vigilants, en tout cas nous regarderons ce qui se passera- qu'en 2010, pour les sept spectacles restants, puisque je sais de leur propre bouche qu'il n'y aura rien au mois de juin 2010 au théâtre Silvia Monfort, donc qu'entre janvier et juin, cela fait à peu près 99 000 euros, 100 000 euros qui devront être votés en supplément pour le théâtre Silvia Monfort. Nous regarderons comment la Mairie de Paris aidera les deux nouveaux directeurs qu'elle a nommés.

Je souhaite aussi bonne chance aux nouveaux directeurs du théâtre Silvia Monfort, à leur programmation, qui commence, comme annoncé dans ce programme, non pas par un spectacle d'une adaptation théâtrale comme prévu mais par un spectacle d'une compagnie Lettone, que je ne connais pas, et par un spectacle de cirque aux abords de Noël.

Je vois juste un petit mot dans la page 1, en début de paragraphe : cet établissement a accueilli au cours de la saison 2007/2008 44243 spectateurs, soit une progression de 4 045 personnes par rapport à la saison précédente, ce qui correspond à un taux de fréquentation de 50 %.

Parmi les élus, notamment de gauche et essentiellement de gauche, d'ailleurs, on a beaucoup tapé sur le taux de fréquentation du Monfort, il eût été quand même honnête que dans cette délibération, cette progression, qui n'est pas négligeable puisqu'on passe de 49 à 54 % soit saluée comme il se doit.

Je remercie l'équipe du théâtre Silvia Monfort qui a fait ce travail pour augmenter sa fréquentation dans les conditions budgétaires, que, mes chers collègues, vous connaissez, qui ont été extrêmement difficiles pour l'équipe en place. Je souhaite une bonne chance à la nouvelle équipe et j'espère que la Mairie de Paris saura lui donner de quoi faire face à l'aventure qu'elle s'est fixée.

Monsieur le Maire : Merci. Il n'y a pas d'autres interventions ? Madame Hidalgo pour une explication de vote.

Anne Hidalgo : Merci Monsieur le Maire, une explication de vote. Je pense que Madame Fonlladosa devrait éviter des formules comme « Monsieur Santon a été acheté par la Mairie de Paris pour ne pas aller aux Prud'hommes » ... qu'il aurait été « licencié violemment ». Je pense que nous sommes déjà dans une phase où, vous le savez, il y a eu une discussion, une négociation, il n'y a pas eu de licenciement brutal. Ce que vous faites là n'est pas bon non plus pour Monsieur Santon. Je pense qu'il appréciera des propos aussi caricaturaux que les vôtres ; il est normal, vous le savez, qu'après dix-sept ans de gestion d'un théâtre, sur lequel nous avons tous rendu hommage au travail fait par Monsieur Santon, la question se pose, comme sur d'autres théâtres parisiens, d'envisager un nouvel élan et de nouvelles équipes.

Je pense que vous pouvez ressasser sans cesse que vous n'êtes pas d'accord avec la nomination de Laurence de Magalhaes et Stéphane Ricordel. Vous pouvez continuer à dire que Monsieur Santon aurait été mieux encore pendant les années qui viennent. La décision que nous avons prise, et en accord avec Monsieur Santon, qui appréciera, je le redis, vos propos, parce que je pense que c'est très préjudiciable pour lui que d'expliquer les choses de cette façon, alors qu'il y a eu, vraiment, un travail, y compris pendant ces derniers mois, avec la nouvelle équipe, qui s'est passé dans d'excellentes conditions, que tout le monde au sein du Conseil d'administration a rendu hommage au travail de Régis Santon, que ça s'est fait à l'unanimité du Conseil d'administration du Monfort, présidé par Monsieur Latarjet, qu'il n'y a plus, dans cette affaire-là, que vous qui continuez à chercher polémique et pourquoi ?

Ce qui nous intéresse, c'est que le 15^{ème} soit un arrondissement dans lequel son théâtre, le théâtre Silvia Monfort, soit un théâtre reconnu bien au-delà des frontières du 15^{ème} arrondissement, qu'il joue pleinement son rôle de théâtre de

cette métropole parisienne qui, finalement, à force d'exister, nous place plutôt au centre qu'à la périphérie. Moi, je suis plutôt très heureuse de continuer à dire que la décision que nous avons prise, que le Conseil d'administration a prise, à l'unanimité, et bientôt vous pourrez siéger, puisque le Maire de Paris a accepté de revenir sur une règle que vos majorités précédentes avaient établie : vous siégerez dans le Conseil -si, je suis désolée, c'est les majorités précédentes qui avaient instauré qu'il y avait deux élus de la majorité parisienne dans le Conseil d'administration du théâtre Silvia Monfort- toujours est-il que nous avons accepté cette proposition, qu'elle nous paraît tout à fait juste et j'espère que loin de cette aigreur que vous manifestez à l'égard des nouveaux directeurs du Monfort, vous serez aussi enthousiastes que nous à l'annonce de la saison qui démarrera en septembre et je pense, sous les applaudissements des habitants du 15^{ème} et au-delà. Merci.

Monsieur le Maire : Bien. Moi je crois que ce que Monsieur Santon n'appréciera pas c'est principalement d'avoir dû partir du théâtre Silvia Monfort plutôt que les déclarations des uns et des autres et de partir en plus avec les commentaires de Monsieur Girard qui étaient loin d'être flatteurs. C'est d'ailleurs une décision qui a été prise sans aucune concertation avec la Mairie du 15^{ème}. Si le Conseil d'administration a été unanime c'est parce qu'il n'y a évidemment aucun représentant de la majorité du 15^{ème}, ce qui, pour un théâtre d'arrondissement, est quand même un peu paradoxal, alors que, par exemple dans le théâtre 14 il y a des représentants, le Maire d'arrondissement notamment.

Quant aux 300 000 €, on l'a dit, bien sûr que nous aurions préféré que ce soit 300 000 € pour améliorer le budget du théâtre et améliorer encore sa programmation, qui a d'ailleurs donné lieu à un taux de fréquentation relativement satisfaisant, comme vous l'avez rappelé, mais il n'en est rien. Il s'agit, avec ces 300 000 €, essentiellement, de payer des indemnités de licenciement et les salaires des deux nouveaux directeurs, donc ce qui fait deux fois plus de salaires à payer. Donc j'espère, comme vous l'avez dit, et pour finir sur une tonalité positive, que, justement, pour assurer vraiment une programmation de qualité, la Mairie de Paris pourra abonder, comme le souhaitait d'ailleurs Monsieur Santon et ce qu'il n'a jamais obtenu, j'espère que les deux nouveaux directeurs l'obtiendront, une augmentation du budget du théâtre Silvia Monfort.

Maintenant je vais mettre aux voix ce projet de délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci. Unanimité.

≈ ≈ ≈

19. DJS 100 - Signature d'une convention avec l'association « Olympique Paris XV » pour l'attribution d'une subvention de 12.000 euros.

Pas d'intervention. Merci.

≈ ≈ ≈

20. DJS 102 - Signature d'une convention avec l'association « Gym Paris 15 » pour l'attribution d'une subvention de 46.000 euros.

Oui, Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur le Maire, je vous remercie. Je crois que nous serons tous unanimes pour saluer les excellents résultats de « Gym Paris 15 » que cette convention, qui nous est présentée ce soir, permet de rappeler. Je crois que le 15^{ème} peut s'enorgueillir de compter en son sein des clubs de premier plan et qui font tout ce qui est en leur pouvoir et dans leur capacité pour proposer une offre sportive aux habitants, au plus grand nombre, aux plus jeunes, qui soit de qualité et en tout cas qui mérite tout notre intérêt.

Il me semble d'ailleurs, et c'est l'objet de ma prise de parole, que lors d'un précédent débat, nous avons discuté d'une autre subvention pour « Gym Paris 15 », qui, alors que la première adjointe au Maire de Paris s'était engagée sur une variation du montant, n'avait pas reçu écho auprès de Monsieur Vuillermoz. Alors je voudrais connaître, ou en tout cas savoir si Monsieur Loriau, l'adjoint aux sports du 15^{ème} a davantage d'éléments sur la situation de « Gym Paris 15 » au regard de ces propositions de subventions. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Comme vous, Monsieur Menguy, je m'associe pour saluer notamment l'engagement personnel de ses dirigeants, saluer effectivement les bons résultats du club et notamment l'exploit des jeunes gymnastes qui ont réussi à se classer troisième au championnat tout récemment.

Vous avez souligné la question des subventions, et nous allons en débattre, nous ne nous en cachons pas, ici. Vous pouvez noter, et je regrette que vous ne l'ayez pas souligné, une augmentation de 5 000 € de la subvention qui, certes, je suis d'accord avec vous, ne correspond pas à l'attente des dirigeants du club pour, notamment, compenser l'acquisition de la piste de tumbling de 14 000 € ... si je peux m'exprimer, Monsieur Menguy, je vous ai laissé parler ... donc 5 000 € qui ne correspondent pas à l'effort des 14 000 € de la piste de tumbling.

Pour autant, vous pouvez noter que dans une période plus difficile, où il est bon de faire attention à l'ensemble des moyens, cette augmentation n'est pas du tout négligeable et que par ailleurs, l'adjoint chargé des sports auprès du Maire de Paris s'est engagé à amortir l'acquisition de cette piste de tumbling sur plusieurs années, c'est-à-dire trois années à minima pour faire en sorte que, étalée dans le temps, cette acquisition puisse se faire dans les meilleures conditions possibles. Vous vous imaginez bien, Monsieur Menguy, que si la Mairie de Paris pouvait faire en sorte de donner l'ensemble des moyens à tous les clubs, à répondre à tous les besoins, elle le ferait. Malheureusement, vous le savez, la situation ne rend pas possible l'attribution de subventions à hauteur de tout ce qui est demandé. Nous le regrettons comme vous mais nous voulons les aider et être responsables et faire en sorte qu'ils puissent se développer et ça avec un effort qui est fait cette année et qui sera fait sur plusieurs années.

Monsieur le Maire : Monsieur Loriau, pour répondre.

Jérôme Loriau : Merci Monsieur le Maire. Vous savez, Monsieur le Maire, mes chers collègues, en venant au Conseil d'arrondissement, à chaque séance, j'ai un certain plaisir à attendre la leçon de Monsieur Dargent parce qu'à chaque séance du Conseil d'arrondissement, on a la leçon de Monsieur Dargent. Ce n'est pas forcément sur ce projet de délibération mais la leçon de ce soir de Monsieur Dargent, ça a été de me dire qu'on ne faisait pas de la politique de la même manière.

Ce soir, effectivement, je le reconnais, nous ne faisons pas, Monsieur Dargent, de la politique de la même manière ... un jour, Monsieur Dargent, on va passer sur YouTube ou sur Dailymotion, avec nos échanges si on continue comme ça ... Plus sérieusement, on ne fait pas de la politique de la même manière, parce que, on ne fait pas de la politique en promettant des choses que, surtout, on ne pourra absolument pas tenir.

Enfin, finalement aujourd'hui, le seul tort que l'on a à reconnaître à l'association « Gym Paris 15 » c'est d'avoir cru aux promesses que vous leur aviez faites de prendre en charge le financement de leur tapis de tumbling. Voilà la situation dans laquelle nous sommes. Ce tapis, vous leur avez promis, d'une manière ou d'une autre, de le financer, ils vous ont cru sur parole, ils ont fait l'avance de frais et ils se retrouvent dans une situation difficile pour cette raison-là.

Alors, vous me dites, 5 000 €, c'est la crise, c'est extrêmement difficile, on ne peut pas donner plus à l'association « Gym Paris 15 ». Seulement, ce n'est pas 5 000 € qu'elle demandait, ce n'est pas 10 000 €, c'est 80 000 € de subvention dont elle avait besoin pour fonctionner de manière décente cette saison. Et ce qu'on va leur proposer cette année, c'est 46 000 € au lieu de 41 000 €.

On touche là à l'obscurantisme de l'attribution des subventions et de l'établissement du montant de celles-ci. Malgré les informations que j'ai essayé d'obtenir auprès de la DJS pour comprendre la justification de cette augmentation, ce n'est pas le nouveau calcul avec les nouvelles règles d'attribution des subventions qui ont été utilisés, il n'y a pas un motif particulier, on a mis 5 000 € comme on aurait pu mettre 6 000 €, comme on aurait pu mettre 10 000 € et comme on aurait pu mettre les 14 000 € qui manquent pour financer la piste de tumbling.

J'espère qu'à l'avenir, puisque les arrondissements seront responsables d'une partie des subventions aux associations sportives, les choses seront dorénavant beaucoup plus transparentes. En tout cas, pour ce qui est de cette subvention et de l'association « Gym Paris 15 », je constate une fois de plus que le montant n'est malheureusement pas à la hauteur de ce qui avait été souhaité, ni par l'association, ni par les élus de l'arrondissement. Et je suis sûr que ce regret s'étend bien au-delà des bancs de la majorité du 15^{ème}, je veux bien l'entendre.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent, pour une explication de vote.

Claude Dargent : Merci Monsieur le Maire. Pour rappeler tout simplement à Monsieur Loriau et à notre assemblée que l'engagement sera tenu et moi je pense que chacun des habitants du 15^{ème} arrondissement comprend cela, comprend que nous ne sommes pas dans la même situation que celle d'il y a quelques années et que donc cette piste, au lieu d'être totalement financée sur une année, le sera sur deux ou trois ans, cela s'appelle l'étalement.

C'est quelque chose qui, me semble-t-il, ne justifie pas un tel émoi. Au demeurant, sur ce chapitre, justement, pour éclaircir la différence qu'évoquait Monsieur Loriau, ceux d'entre nous ici qui sont parlementaires, Monsieur Lamour est parti mais Monsieur Goujon le sait, à l'Assemblée Nationale, on ne peut pas introduire de dépenses sans, en parallèle, introduire des possibilités de recettes. C'est une règle qui est une règle sage et ça éviterait parfois une certaine démagogie dans nos assemblées parce qu'effectivement, c'est tellement plus simple de dire « oui, il faut tout et tout de suite ». Cette règle n'existe pas dans nos assemblées.

Nous, nous essayons de gérer de la façon la plus équilibrée possible les finances de la Ville de Paris et, je terminerai sur la conclusion de Monsieur Loriau, effectivement, à partir de l'année prochaine il y aura la possibilité, pour la Mairie du 15^{ème}, de financer tout cela. Donc je pense que le discours que vous tenez aujourd'hui, mesdames et messieurs de la droite de cet hémicycle, va probablement changer un peu.

C'est un des bons aspects de la décentralisation que de responsabiliser, non seulement un côté de l'hémicycle, mais l'ensemble de cet hémicycle dans les années à venir. C'est pour cette raison-ci que la décentralisation est une bonne chose parce que ça ne décentralise pas seulement les demandes mais également les responsabilités. Merci.

Monsieur le Maire : Vraiment, la crise devient le leitmotiv, pour répondre de chaque dépense même pour des sommes aussi considérables que celles que nous évoquons. Je veux dire, la crise a dû être très brutale et très rapide parce que, par exemple, Monsieur Dargent, entre la séance de notre Conseil d'arrondissement du 13 octobre 2008, où Madame Hidalgo proposait un amendement pour porter à 55 000 € la subvention pour cette association et le Conseil de Paris du 20 octobre 2008, ce qui ne représente quand même qu'une semaine d'écart, Monsieur Vuillermoz disait : « l'orateur aurait volontiers accompagné ce club mais ne dispose d'aucun crédit supplémentaire cette année » et il a demandé le retrait, sinon le rejet du vœu. La crise a dû être très brutale pour que la proposition de Madame Hidalgo au Conseil d'arrondissement n'ait pas été retenue par l'adjoint au Maire chargé des sports au Conseil de Paris.

Il y a des restrictions budgétaires, bien sûr, mais je vous rappelle que sur le projet de délibération précédent nous avons quand même voté à l'instant 300 000 € supplémentaires, pour régler, si je puis dire, la succession de Monsieur Santon. Donc, je pense qu'effectivement il y a là des choix qui sont faits.

Bien, nous allons passer au vote.

Qui est pour ce projet de délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Adopté. Merci.

≈ ≈ ≈

21. DJS 103 - Signature d'une convention avec l'association « Neptune Club de France » pour l'attribution d'une subvention de 8.000 euros.

Pas d'intervention. Merci.

≈ ≈ ≈

22. DJS 354 - Signature d'une convention de délégation de service public entre la Ville de Paris et l'association « MJC Paris 15 Brancion » pour la gestion du centre d'animation Sohane Benziane.

Pas d'intervention. Merci.

≈ ≈ ≈

23. DJS 396 - Autorisation à la SEMPARISEINE de signer cinq contrats de transaction avec de nombreuses sociétés dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage relative à la restructuration de la piscine Keller à Paris.

C'est une précision que vous voulez apporter, Monsieur Loriau ?

Jérôme Loriau : Oui, juste une précision sur le mémoire, Monsieur le Maire. La piscine Keller est une piscine qui est, de par son importance, en terme de fréquentation, au premier rang des piscines à Paris et elle est actuellement la troisième en fréquentation, en passe de devenir la deuxième et s'agissant d'un mémoire où on vote une modification des budgets attribués aux entreprises qui ont effectué des travaux à hauteur de 158 680 €, il serait agréable d'obtenir, à l'issue de ces travaux, un établissement en parfait état de fonctionnement et c'est loin d'être le cas pour la piscine Keller qui est encore victime d'un grand nombre de défauts techniques.

Je trouve simplement qu'il est regrettable qu'à l'issue de cette grande phase de travaux, avec une fermeture d'un équipement de manière très importante, très prolongée, qui a beaucoup pénalisé l'activité sportive, en pratique libre et associative dans le 15^{ème}, qu'on n'ait pas pu obtenir la réfection totale de l'équipement et qu'il y ait encore de gros défauts techniques à la piscine Keller.

Monsieur le Maire : Merci. Nous allons passer au vote. Qui veut parler ? C'est l'un ou l'autre, Madame Hidalgo ?

Anne Hidalgo : Une explication de vote. Cet équipement est un équipement très important pour nous. Vous vous souvenez peut-être que c'était une piscine de l'ASPTT, que la Ville a acquise, assez vite d'ailleurs, après 2001 et sur laquelle nous avons engagé une rénovation très poussée sur un équipement qui avait beaucoup vieilli, qui avait connu pas mal de malfaçons. Les travaux qui se sont réalisés sur cette piscine ont montré que cette piscine gardait son attrait, était une piscine entièrement accessible aux personnes handicapées et c'est une piscine dont nous sommes fiers mais il se trouve que, par les temps qui courent, il y a quand même un certain nombre d'entreprises qui, sur des piscines notamment qui sont quand même des ouvrages assez complexes, chacun en conviendra, mais aussi sur d'autres types d'équipements, génèrent, à travers des malfaçons ou des

aspects des travaux qui ne sont pas tout à fait conformes au contrat que nous avons conclu, génèrent un certain nombre d'aléas que tout le monde peut effectivement contester et comprendre mais qui relèvent d'abord d'un problème d'entreprise et sur lesquels la Ville de Paris, pour cette piscine, comme pour d'autres équipements, c'est rare d'ailleurs qu'un équipement de piscine ne soit pas, dans les mois qui suivent sa mise en service, sujet à un certain nombre de difficultés et souvent c'est par, effectivement, les questions d'étanchéité, de carrelage, etc, que les problèmes arrivent. Je crois qu'il faut être raisonnable et faire les travaux pour qu'effectivement les habitants du 15^{ème} et de Paris continuent à profiter de ce très bel équipement.

Je me réjouis que l'on autorise, par cette délibération, à signer des contrats pour que des travaux puissent être faits et que l'on n'ait pas attendu que l'ouvrage se soit détérioré, ce qui avait quand même été le cas sous les précédentes mandatures, pour réfléchir à la mise aux normes de nos piscines, on a réagi de façon assez rapide. Donc bien sûr, nous proposons un vote favorable sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Bien. Il faudra faire encore un effort pour d'autres piscines du 15^{ème}.

Qui est pour ce projet de délibération ? Qui est contre ? Abstention ?
Unanimité.

≈ ≈ ≈

24. DFPE 105 - Signature d'un avenant n°3 à la convention passée avec l'association familiale « Notre-Dame de Nazareth » pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie « Les Gémeaux » d'un montant de 26.152 euros.

Pas d'intervention. Merci.

≈ ≈ ≈

25. DFPE 107 - Signature d'un avenant n°3 à la convention passée avec l'association « Au rendez-vous des Bout'chou », pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie d'un montant de 100.925 euros.

Pas d'intervention. Merci.

≈ ≈ ≈

26. DFPE 109 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association « Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI) La Goutte de Lait Saint Léon», pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie d'un montant de 170.842 euros.

Pas d'intervention. Merci.

≈ ≈ ≈

27. DFPE 110 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association « Œuvre Nouvelles des Crèches Parisiennes» (ONCP) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective « Brancion » d'un montant de 148.616 euros.

Pas d'intervention. Merci.

≈ ≈ ≈

28. DFPE 129 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association « ABC Puériculture» pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective « Arc en Ciel» d'un montant de 56.111 euros.

Pas d'intervention. Merci.

≈ ≈ ≈

29. DFPE 130 - Signature d'un avenant n°1 à la convention passée avec l'association « ABC Puériculture» pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective « Violet» d'un montant de 80.527 euros.

Oui, allez-y Madame Sandoval.

Véronique Sandoval: Je voulais savoir si l'attribution de subventions à ces associations, qui ne sont pas des crèches publiques, est compensée quand même par le fait que les places dans ces crèches sont soumises à la commission d'attribution des places ou non ?

Monsieur le Maire : Françoise Malassis va vous répondre.

Françoise Malassis : Pour faire le récapitulatif des subventions qui nous sont demandées, pour les haltes-garderies, non, bien sûr, puisque ce sont des haltes-garderies privées et qu'elles ne sont pas soumises à leur présence aux commissions d'attribution des places en crèches. En ce qui concerne les crèches Brancion, les crèches Arc en Ciel, les crèches Violet, elles participent, comme les autres crèches, à toutes les commissions d'attribution de places.

Monsieur le Maire : Merci. Nous allons voter ce projet de délibération.

Qui est pour ? Qui est Contre ? Abstention ? Adopté. Merci.

≈ ≈ ≈

30. DFPE 188 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association « APETREIMC » pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie « Trotte-Lapins » d'un montant de 185.821 euros.

Pas d'intervention. Merci.

≈ ≈ ≈

31. DFPE 231 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association « Union Départementale des Associations Familiales de Paris (UDAF de Paris) » pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie « Necker » d'un montant de 53.150 euros.

Pas d'intervention. Merci.

≈ ≈ ≈

Je vais maintenant soumettre à un vote global l'ensemble des projets de délibérations qui n'ont pas été encore adoptés par notre assemblée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? **Ils sont adoptés.**

≈ ≈ ≈

Maintenant nous arrivons à la partie concernant les vœux de notre Conseil d'arrondissement.

32. Vœu au Maire du 15^{ème} arrondissement présenté par la gauche relatif aux bureaux de vote 50, 51 et 52.

Qui s'exprime ? Monsieur Alayrac ou Monsieur Dargent ?

Claude Dargent : Voilà Monsieur le Maire, à travers ce vœu nous souhaitons attirer l'attention des habitants de notre arrondissement sur les bureaux de vote 50, 51 et 52, situés dans la Maison Paroissiale au 13 place Etienne Pernet.

Ces bureaux de vote, à l'évidence, constituent une exception au principe républicain de laïcité. Or il s'agit d'un principe qui a façonné la singularité de notre République avec le principe, évidemment, de séparation entre le pouvoir politique et toute organisation religieuse qui a été posé dès 1905. Compte tenu de cet état de fait, chaque élu de la République a pour mission de respecter ce postulat et donc les élus de gauche forment le vœu de remédier à l'exception que constituent les bureaux de vote 50, 51 et 52 et nous demandons donc qu'ils soient transférés en d'autres lieux.

Je dois ajouter que, sachant la réponse qui nous a parfois été proposée, à savoir la difficulté qu'il y aurait à trouver d'autres lieux en question, nous avons fait une petite recherche. Il s'agit des bureaux de vote 50, 51 et 52 et il se trouve que, s'agissant du bureau 50, il y a, par exemple, les locaux de l'école maternelle qui sont situés 78 rue de l'Eglise, où il y a trois locaux-classe et un local-classe qui fait préau. S'agissant du bureau numéro 51, il y a la possibilité du gymnase Croix-Nivert, qui est censé être rue de la Croix-Nivert et s'agissant du bureau de vote numéro 52, il y a l'Accueil Petite Enfance 15^{ème} qui est situé 7 place Violet. Alors je n'ai pas vérifié si chacun d'entre eux est accessible mais ce que je sais, c'est que la Maison Paroissiale, elle, ne l'est pas et de ce point de vue là, si l'un ou l'autre n'était pas accessible, au moins on gagnerait au plan de la laïcité, ce qui serait déjà un progrès.

Monsieur le Maire : Je vais répondre. Tout d'abord, je dois évoquer la compétence du Préfet en matière d'implantation des bureaux de vote puisque le Maire du 15^{ème} arrondissement, comme tous les Maires d'arrondissement, vous ne devez pas l'ignorer, en application des dispositions combinées des articles L 17, L 124 et R 40 du Code Electoral, n'est pas habilité à prendre des dispositions réglementaires concernant l'implantation des bureaux de vote sur le territoire de l'arrondissement.

En application du décret 2006 - 1244 du 11 octobre 2006 et du décret 2007 - 770 du 26 novembre 2007, les électeurs sont répartis par arrêté du Préfet en autant de bureaux de vote que l'exigent les circonstances à l'occasion des élections. Les lieux de vote sont désignés dans l'arrêté du Préfet instituant les bureaux. La détermination des lieux de vote ainsi que le découpage de chaque bureau de vote est de la compétence du Préfet de Paris qui s'appuie, en l'occurrence, sur les propositions formulées par le Maire de Paris et ses services, c'est-à-dire le Bureau des Elections et du Recensement de la Population de la DDATC.

D'ailleurs, vous vous en souvenez certainement puisque vous y participiez, et pas moi, lors de son compte-rendu de mandat, à l'automne dernier, dans le 15^{ème}, le Maire de Paris, Monsieur Delanoë, interrogé à ce sujet par une électrice, avait répondu que cette question devait être transmise au service central précité de la DDATC. Quoi qu'il en soit, la situation actuelle est conforme aux droits en l'état actuel de la jurisprudence puisque sur la présence d'un crucifix dans un bâtiment privé abritant un bureau de vote, que nous dit-on ? Que « le service public est organisé à titre exceptionnel et à la suite d'un agrément gracieux, dans un local privé, qui, par sa situation géographique, permet le bon accueil des électeurs à charge pour ces derniers de respecter son usage habituel », c'est-à-dire sa raison d'être. La neutralité du service public n'apparaît pas mise en cause, cela serait le cas si le crucifix ou tout autre emblème avait été apposé par les services municipaux. Ce serait aussi le cas si le crucifix renvoyait directement à une des listes en présence et apparaissait de nature à exercer une influence sur le choix des électeurs. Ce serait aussi le cas si la présence du crucifix, ou plus largement, si l'installation du bureau de vote dans un local connoté religieusement s'accompagnait de prosélytisme.

A cet égard, un arrêt récent du Conseil d'Etat, l'arrêt du 29 mai 2002 (SN Pénitentiaire Force Ouvrière) relatif à la présence de religieuses dans les prisons, relève l'intérêt général qui s'attache à la présence de ces religieuses dans les établissements pénitentiaires et relève que, eu égard à son objet, et dès lors que l'intervention des membres de la congrégation est exclusive de tout prosélytisme, il ne saurait davantage être soutenu que serait transgressé le principe de laïcité ou celui de neutralité du service public. Le Conseil ne sanctionne pas systématiquement la présence de cet élément religieux dans une activité de service public. Il y a bien intérêt général à ce que la Maison Paroissiale et les écoles privées abritent des bureaux de vote. Le caractère propre de ces structures doit alors être respecté dès lors qu'il ne s'accompagne d'aucune forme de prosélytisme et que la possibilité reste ouverte, pour la Mairie, le cas échéant, de solliciter son installation dans d'autres lieux confessionnels qui pourraient lui être ouverts.

Pour terminer, je voudrais faire un certain nombre de propositions. Vous avez évoqué des nouvelles adresses. D'abord, sur les bâtiments que vous évoquez, figurez-vous que nous avons fait des recherches, pourquoi ? Excusez-nous de le dire mais c'est quand même la raison principale, il y a, dans un certain nombre de ces bureaux de vote, notamment, une exigüité des salles. C'est la raison pour laquelle nous avons recherché, pour en faire la proposition au bureau des élections et du recensement de la Mairie de Paris, des bureaux. Le 78 rue de l'Eglise n'est pas accessible ... Monsieur Dargent, vous me laissez peut-être évoquer les discussions qui ont lieu entre les services. Les gymnases et les crèches ne sont pas utilisés pour être des bureaux de vote, ce qui limite les possibilités.

J'ai pris l'initiative de contacter le Président de la MACIF, qui est un établissement qui jouxte le lycée Saint-Joseph, avec lequel d'ailleurs je suis en discussion, sans que vous le sachiez forcément, depuis au moins un an sinon deux, pour pouvoir bénéficier de salles modernes, spacieuses et sans doute plus adéquates et je viens, effectivement, il y a quelques semaines, de recevoir une réponse positive de la MACIF qui a accepté que deux bureaux de vote soient installés dans le hall, dont le bâtiment est situé à côté de la Maison Paroissiale. La surface accessible dans les locaux de la MACIF ne permettant pas d'installer trois bureaux. En tout cas cela permettra de régler le problème de l'exigüité des locaux.

Il y a une convention, qui est signée en concertation avec le BERP de la DDATC, qui a été transmise aux services centraux de la Ville de Paris, qui est adressée au Préfet de Paris pour une prise en compte. Si les dispositions prises conviennent, à la Mairie de Paris et à la Préfecture, dans le prochain arrêté préfectoral relatif au découpage électoral, ces bureaux devraient être mis en place pour les prochaines élections régionales.

Voilà ce que je peux répondre. Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Je vais faire une explication de vote puisque vous allez mettre au vote, Monsieur le Maire, le vœu.

Naturellement, en dépit des explications que vous venez de nous donner, je vous en remercie d'ailleurs, notre groupe maintient le vœu et le votera. Pourquoi il le votera, parce que ce n'est pas deux bureaux qui sont concernés mais trois bureaux de vote.

Donc si vous avez pu, effectivement, vous acheminer vers une solution, et je vous en remercie, je vous en donne acte, il reste encore un problème pour un bureau de vote.

Pour autant, nous ne pouvons pas nous satisfaire des explications intermédiaires que vous avez données parce que ces bureaux de vote cumulent les difficultés.

Ces bureaux de vote de la place Etienne Pernet, d'abord ne sont pas accessibles, nous l'avons dit, or l'accessibilité est maintenant une obligation depuis 2007 et ensuite il se pose une question de neutralité. Vous ne semblez pas être d'accord sur l'analyse que l'on peut faire sur l'atteinte à la neutralité, moi, je ne fais pas la même lecture que vous de la jurisprudence, j'ai trouvé un arrêt du Conseil d'Etat, Gaston Flosse, on est prié de ne pas rire, du 15 novembre 2004, qui précise que l'aménagement des locaux doit être neutre. Or, je discute ici la neutralité de l'aménagement des locaux.

En effet, dans la salle paroissiale Etienne Pernet, on vote sous le crucifix, à Sainte-Elisabeth, on ne vote pas sous le crucifix. Donc on n'est pas parvenu à trouver un accord sur cela, il y a donc une atteinte au principe de neutralité. J'avoue que l'on vote aussi sous le crucifix en Italie et ça ne me semble pas un exemple à suivre.

Le Conseil Constitutionnel, le 3 mai 2007, dans un communiqué, publiait le message suivant, à la veille du second tour des élections présidentielles de 2007, il tenait à rappeler « aux responsables des bureaux de vote, de leurs aménagements et de leurs abords », donc ça va très loin, « qu'en vertu d'une jurisprudence constante, les bureaux de vote doivent demeurer des lieux neutres ».

Donc il n'y a pas pour nous, si vous voulez, quelque chose d'anecdotique à demander à ce que le principe de neutralité et le principe de laïcité soient ici respectés. J'avoue que lorsque vous nous dites « les gymnases ne sont pas des bureaux de vote », pourquoi ne le seraient-ils pas ? Pour toutes ces raisons, nous maintenons le vœu et nous le voterons.

Monsieur le Maire : Ecoutez, Monsieur Alayrac, je ne suis d'accord avec vous ni sur l'accessibilité, puisque la Maison Paroissiale est accessible, sinon elle ne pourrait pas être bureau de vote, ni sur la neutralité bien sûr. Je ne vais pas faire la démonstration, jurisprudence contre jurisprudence, elle a été faite de part et d'autre, chacun appréciera. Pour ma part je considère que ça ne porte pas atteinte aux principes de laïcité ni aux principes de neutralité. Que les choses soient tout à fait claires.

Maintenant, les gymnases, pourquoi pas les gymnases ? Parce que, figurez-vous, il y a des activités sportives dans les gymnases le dimanche et nous n'avons déjà pas suffisamment de créneaux horaires, et vous le savez aussi bien que moi, pour les associations ; nous n'allons pas encore diminuer les créneaux horaires dans les gymnases. D'ailleurs, je ne crois pas que dans Paris il y ait des bureaux de vote dans les gymnases et les crèches, je crois que c'est assez évident pour ne pas avoir à y insister.

Donc, je vais soumettre au vote ce vœu de la gauche.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est rejeté.

≈ ≈ ≈

33. Vœu au Maire du 15^{ème} arrondissement présenté par la gauche relatif à l'aménagement de la place du Général Beuret.

Qui le présente ? Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Oui Monsieur le Maire. Les habitants du quartier de la rue Blomet, de la rue Cambronne, de la place du Général Beuret, depuis quelques mois, s'inquiètent de la prolifération du stationnement des « deux roues » motorisés sur la place Général Beuret, c'est un problème que vous connaissez bien. D'ailleurs ils auraient aimé pouvoir vous interpellier, lorsque vous êtes venu dans ce Conseil de quartier la fois précédente, mais vous êtes parti avant la fin. D'ailleurs cette question n'a pas pu être abordée puisque le temps ne le permettait pas.

Dans ce conseil de quartier, où je siège, nous avons eu un long débat sur cette question et je crois qu'il est temps maintenant que l'on s'achemine vers des solutions. J'aimerais recueillir votre avis sur cette question. Il me semble, mais la discussion reste ouverte, qu'on pourrait réfléchir à un aménagement de la place ; certains prônent sa fermeture, je n'y suis personnellement pas favorable, peut-être une surélévation, comme la place Furstenberg, comme la place Dauphine aussi. Cela peut-être aucun aménagement mais la solution -et là je pense qu'il faudra y venir- de trouver des stationnements dans le quartier, peut-être rue Cambronne ou rue du Général Beuret pour les « deux roues » motorisés.

Je voudrais savoir si vous êtes d'accord avec ces perspectives de travail de telle sorte que la DVD nous soumette, au Conseil de quartier, ses différents scénarii et puis vous demander aussi si vous seriez favorable -en tout cas, je vous en fais la demande au nom de notre groupe- pour faire valoir, au titre des investissements localisés 2010, le réaménagement de la place Général Beuret en tant que priorité.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Lefebvre va vous répondre.

Franck Lefebvre : Merci Monsieur le Maire. Je reviens sur le vœu, je vois que dans ce vœu est marqué un « faible nombre de parkings deux roues dans le quartier ». Je tiens à rectifier que sur la place il y a quatre emplacements destinés aux « deux roues ». C'est peut-être faible mais il y a quand même bien d'autres endroits dans le 15^{ème} qui sont moins bien dotés que cela en matière d'emplacement « deux roues ». Je tenais à rectifier cela.

Sur le vœu lui-même. C'est un petit peu surprenant, Monsieur Alayrac, parce que, comme vous l'avez dit, l'aménagement de la place était à l'ordre du jour du précédent conseil de quartier, vous avez même demandé que cet aménagement fasse l'objet de discussions et qu'il soit mis à l'ordre du jour d'un certain nombre de réunions du conseil de quartier. Suite à cela il a été proposé que la DVD fasse un certain nombre de propositions qui seraient soumises au conseil de quartier.

Donc, j'allais dire, laissons travailler le conseil de quartier. Sur ce point, je suis un peu surpris. Ce vœu, je me suis posé la question, sert-il à sensibiliser le Maire du 15ème sur la nécessité d'aménager cette place ?

Monsieur le Maire : Il l'est, il l'est.

Franck Lefebvre : Monsieur Alayrac, c'est un petit peu surprenant parce que vous le savez, le Maire du 15^{ème}, sur son propre budget, a demandé à la Direction de la Voirie et des Déplacements d'implanter une zone « deux roues » dans la rue Blomet. Cela a fait l'objet d'une présentation, ça a été demandé depuis un certain temps, on en avait déjà parlé. Les habitants peuvent avoir un avis divergeant sur l'utilité de cette zone à cet endroit-là parce que les « deux roues » pourraient reprendre la rue Blomet à contresens, soit, mais toujours est-il que s'il était nécessaire de démontrer que le Maire était sensibilisé, je crois qu'à travers ce qui vient d'être dit là, le Maire est manifestement sensibilisé puisque c'est son propre budget. Je rappelle que c'est un montant de 38 kilo/euros quand même. Là encore une fois, je ne vois pas l'utilité du vœu.

Quant au souhait du conseil de quartier, le Maire d'arrondissement a saisi la DVD pour leur demander de faire ces propositions. Donc laissons-les travailler, laissons la DVD travailler et ensuite le conseil de quartier.

Votre demande sur le budget 2010, on est hors délai d'abord pour le budget 2010, en plus, faire une demande sur un budget 2010 alors même qu'on n'a aucune idée du type d'aménagement et c'est très varié parce que, vous l'avez vu, il y a des divergences de vue entre les différents membres du conseil de quartier, les habitants. Je ne comprends pas bien.

J'aurais préféré, Monsieur Alayrac, sur cet aspect-là, qu'il y ait un vœu - je vois que Madame Hidalgo figure également- au Maire de Paris, pour débloquent la situation du kiosque qui est, je le rappelle, 40 mètres plus bas, qui est totalement bloqué. C'est honteux ce qui se passe là. Les travaux ont été faits, la Mairie du 15^{ème}, sur le budget propre du Maire, y a participé, et les choses sont bloquées, je crois, par la Direction des affaires financières sans compter que nous nous sommes vu opposer une fin de non recevoir, Madame Hidalgo. Je pense que c'eût été plus nécessaire de faire un vœu sur ce point-là que sur celui de l'aménagement de la place qui, pour le coup, fait l'objet d'une vaste concertation, à laquelle vous tenez, je crois, au sein du conseil de quartier.

J'encourage mes collègues à ne pas voter ce vœu.

Monsieur le Maire : Je vais le soumettre aux voix. Oui, madame, pour une explication de vote.

Anne Hidalgo : Oui, une explication de vote. D'abord je suis très surprise qu'un conseil de quartier, qui se déroule bien d'ailleurs, sans que personne n'instrumentalise personne, où les habitants sont très actifs ... il y en a au moins un, j'espère qu'il y en a d'autres ... en tout cas moi je fais confiance aux habitants du 15^{ème} pour s'inspirer du très bon fonctionnement et du travail du conseil de quartier de la rue Blomet où les choses se passent -je dirais- conformément à ce que doit être un conseil de quartier, c'est-à-dire, des habitants qui interviennent, qui élaborent un ordre du jour, qui font des propositions et des élus qui sont là et qui accompagnent mais qui ne décident pas en lieu et place des habitants. Je suis très étonnée, après ce que nous avons entendu sur votre conception des conseils de quartier où, dès lors que les habitants ont dit quelque chose il faudrait effectivement donner immédiatement acte, que là vous ne donniez pas acte pourtant d'un travail très important qu'ils ont réalisé pour demander l'aménagement de la place du Général Beuret.

Je suis d'autant plus étonnée que vous êtes émus du fait, dites-vous, du fait que nous nous adressons au Maire d'arrondissement. Oui, nous, nous croyons à la décentralisation ...

Monsieur le Maire : Oui, budgétaire !

Anne Hidalgo : Nous l'avons fait voter d'ailleurs au Conseil de Paris et vous vous étonnez que sur un projet d'aménagement très localisé, on s'adresse à vous ? Non, ne vous étonnez pas, on va continuer, parce que nous croyons vraiment à cette décentralisation.

Enfin, sur le kiosque et sur les aménagements qui ont été réalisés sur la voirie, où une partie a été financée par la Mairie de Paris et l'autre partie par la Mairie du 15^{ème}, ce qui est une très bonne chose. D'ailleurs, sur une suggestion, je crois, conjointe, de nos services et de nous-même, ce kiosque va voir le jour. Je ne sais pas quel est le fonctionnaire, à quel endroit il se trouve, qui aurait mal informé, et le kiosquier avec lequel je suis en contact permanent, et les services de la Mairie du 15^{ème}, mais je pense que, assez rapidement, nous allons avoir une belle inauguration d'un kiosque que nous avons porté parce que nous croyons vraiment à la nécessité de la présence de ce type de commerce sur la voie publique. Ne soyez pas impatients, je pense que ça va venir et peut-être que des perturbations, auxquelles je ne sais qui, ici ou là, aurait apporté son concours, peut-être que ces perturbations n'ont pas aidé à faire en sorte que ce kiosque soit installé plus rapidement qu'il ne le devait.

Franck Lefebvre : Juste pour répondre. Vraiment, quelle mauvaise foi et quel procès d'intention là-dessus ! Je vous invite, Madame Hidalgo, d'abord à assister à ce conseil de quartier pour entendre ...

Anne Hidalgo : Je pensais qu'il n'y avait pas de reprise de parole, donc c'est le vote.

Monsieur le Maire : C'est une explication de vote. Allez-y Monsieur Lefebvre, terminez.

Franck Lefebvre : Simplement, Madame Hidalgo ...

Anne Hidalgo : Vous ne respectez pas le règlement.

Monsieur le Maire : Si, tout à fait ... C'est moi qui donne la parole encore dans ce conseil.

Franck Lefebvre : Ce que je souhaitais vous dire, c'est que Monsieur Alayrac lui-même s'est ému de la situation anormale du kiosque. C'est dans le compte-rendu et je vous invite à le lire ...

Anne Hidalgo : C'est ce que je viens d'évoquer.

Franck Lefebvre : Et donc vous suggérez que cette information puisse venir, allez, dites-le, de la droite du 15^{ème}, qui tendrait à polémiquer ...

Anne Hidalgo : Je ne dirais pas des choses pareilles.

Franck Lefebvre : Je rappelle que Monsieur Alayrac s'est exprimé sur ce sujet en disant que s'il tenait le fonctionnaire responsable du dossier, il passerait un sale quart d'heure.

Anne Hidalgo : Et il a raison.

Franck Lefebvre : Vous vérifierez. Donc c'est la première chose. Et pour terminer, encore une fois, effectivement la décentralisation, mais relisez le compte-rendu du conseil de quartier qui montre à l'évidence que les choses fonctionnent parfaitement bien. Je pense plutôt que ce vœu, c'est une reprise politique.

Monsieur le Maire : Je voudrais juste dire une chose, c'est que les investissements localisés ne relèvent pas, ou si peu de la Mairie du 15^{ème}, ils relèvent des services centraux qui accordent ou pas les crédits. Oui, Madame. Je peux vous dire que ce n'est pas parce qu'à chaque Conseil d'arrondissement, vous proposerez qu'il y ait, sur les investissements localisés, un nouveau projet à retenir, comme par exemple la place Saint-Charles il y a quelque temps, ou aujourd'hui la place du Général Beuret, que les services centraux proposent que ces projets soient retenus parce que, pour le moment, et en ayant discuté avec les services de la voirie, tout a été rejeté et refusé.

D'ailleurs, je me réfère simplement à Monsieur Dargent qui évoque la restriction budgétaire, donc j'imagine que quand la Ville me refuse que des projets d'investissements localisés puissent figurer parmi les priorités, ils sont refusés pour des raisons budgétaires. Ce sont des restrictions qui concernent plus le 15^{ème} que d'autres arrondissements. Par exemple, juste une comparaison, les investissements localisés : 20 % pour le 18^{ème} arrondissement, 3 % à peine, et encore je suis généreux, pour le 15^{ème}. Voilà comment les choses sont réparties à la Mairie de Paris.

Je vais mettre aux voix ce vœu.

Qui est pour le vœu de la gauche ? Qui est contre ? Abstention ? Il est rejeté.

≈ ≈ ≈

34. Vœu au Maire de Paris présenté par l'UMP et le Centre et Indépendants relatif aux difficultés liées au chantier du centre commercial Beaugrenelle et à l'entretien de la dalle du Front de Seine.

Madame Poirault-Gauvin.

Géraldine Poirault-Gauvin : Merci Monsieur le Maire. Le quartier Beaugrenelle est en pleine mutation, vous le savez, depuis plusieurs années et si, sur le papier, les dessins des architectes, en trois dimensions, la rénovation de la dalle du Front de Seine et celle du centre commercial Beaugrenelle peuvent être séduisantes, la réalité que vivent les habitants du quartier, est bien différente. Vous me direz qu'il n'existe pas un chantier à Paris qui ne produise aucune nuisance. Je vous en donne acte mais je crois que nous avons dans le 15^{ème} arrondissement, avec l'exemple de Beaugrenelle, la réunion de tout ce qu'il ne faut pas faire pour espérer, au moins, avoir le soutien de la population.

L'entretien du chantier d'abord laisse cruellement à désirer et comme beaucoup de mes collègues j'ai été destinataire de lettres d'associations, d'ailleurs je suis allée avec Jean-Marc Boulanger de Hauteclocque, à plusieurs reprises, sur place. Les habitants m'ont même invitée à découvrir l'ampleur des difficultés qu'ils vivent au quotidien depuis les étages supérieurs des tours. Ce sont, énormément de poussière, un manque d'arrosage, d'ailleurs la Ville de Paris doit absolument autoriser la mise en place d'une palissade plus élevée, plus protectrice pour les habitants de la tour Keller.

Et puis surtout, ce qui manque cruellement c'est l'information, le local d'information n'avait donc finalement pour vocation qu'à recueillir les signatures pour soutenir le projet du nouveau Beaugrenelle. Aujourd'hui, il n'y a absolument plus aucune information, c'est un vrai problème.

Le commissariat du 15^{ème} a été contraint de verbaliser, à plusieurs reprises, les entreprises qui interviennent sur le chantier puisque les prescriptions de sécurité ne sont pas respectées. D'ailleurs, les retards du chantier mettent cruellement en difficulté certaines entreprises du quartier, la société Novotel, qui propose un centre de congrès a besoin d'avoir une meilleure visibilité pour la réservation de ses salles et le préjudice, pour cette société, depuis février 2009, est très important. Ils attendent avec impatience le planning exact du projet et des travaux sur les prochains mois.

Enfin, l'entretien général de la dalle laisse à désirer, ça a été évoqué lors du dernier conseil de quartier. Une dégradation qui d'ailleurs s'est aggravée depuis le départ du siège de la Sempariseine. Donc certes, toute la dalle ne relève pas

de la compétence de la Sempariseine, on en a parfaitement conscience, notamment au niveau de la dalle Keller où une partie de la dalle relève de la compétence de la Poste. Mais nous ne comprenons pas pourquoi ni la Sempariseine, ni la Ville de Paris ne réussissent à améliorer l'entretien de cette dalle et surtout des accès. Donc il faut absolument intervenir.

De plus, il faut absolument mieux informer les habitants, des rumeurs de licenciement dans la société Apsys inquiètent beaucoup. Donc voilà, il faudrait faire un point pour que la Mairie du 15^{ème} et les riverains soient mieux informés du retard concernant le chantier, qu'on ait des éléments plus précis concernant le calendrier et qu'il y ait des garanties sur l'entretien de la dalle et surtout la sécurisation de ses accès. Que la sécurité soit absolue, s'agissant des démolitions car il y en a qui vont arriver bientôt, notamment sur l'îlot Verseau. Nous souhaitons également avoir des informations concernant l'ouverture du cinéma parce qu'on n'en entend plus parler. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Oui, alors je tiens absolument à rassurer Madame Poirault-Gauvin, qui, effectivement a l'air d'être tout à fait inquiète et angoissée par le devenir de ce quartier. Je voudrais surtout m'étonner que le Maire du 15^{ème} soit signataire d'un vœu au Maire de Paris, s'agissant des questions qui sont soulevées dans le texte. 90 % des sujets qui sont soulevés dans ce texte sont du ressort d'une société privée qui s'appelle Apsys. Vous savez, je pense, Monsieur Goujon, que le centre commercial est désormais dans les mains d'Apsys, qui est une société qui n'a pas de rapport institutionnel avec la Ville de Paris davantage qu'avec la Mairie du 15^{ème} et donc il n'y a absolument aucune raison de passer par le Conseil de Paris et le Maire de Paris pour obtenir les renseignements que vous sollicitez, d'ailleurs à juste titre.

Le Maire de Paris n'a rien à voir dans cette affaire et je vous invite, je pense qu'il faut que vous preniez toute la mesure de vos pouvoirs, Monsieur le Maire, et vous avez tout à fait la faculté d'écrire à Apsys pour leur demander des explications. Leur demander des explications, d'abord sur la question des démolitions, dont le vœu souligne qu'elles se sont ralenties sur la dernière période. Bon, Apsys vous répondra peut-être que vous-même et Madame Poirault-Gauvin, avec la guérilla que vous avez menée contre ce centre commercial, avez une certaine responsabilité en la matière et dans des retards éventuels. Mais, après tout ça vous regarde, mais ce centre commercial auquel vous vous êtes opposés de façon structurelle depuis de nombreuses années, avec Madame Poirault-Gauvin, il avance quand même, moi je souhaiterais qu'il avance plus vite mais c'est Apsys qui vous répondra.

S'agissant ensuite de la question des nuisances liées à la tour Keller, moi, comme vice-président de la Sempariseine, je ne suis pas passé par le Maire de Paris, j'ai écrit à Apsys pour lui signaler lesdites nuisances et lui demander quelles mesures Apsys entendait prendre pour les diminuer. Je pense que vous, en tant que Maire du 15^{ème}, vous avez tout à fait la même faculté, Monsieur le Maire.

S'agissant ensuite du local d'information, effectivement, moi je me suis étonné aussi. Eh bien, vous pouvez écrire, Monsieur le Maire, à Apsys pour leur demander ce qu'ils envisagent par rapport à ce local d'information. Encore une fois, c'est vraiment les zones dont ils sont en pleine propriété.

S'agissant du Novotel, en tant que vice-président de la Sempariseine, nous nous efforçons que la phase 2 des travaux, effectivement, soit le plus en concertation avec ledit Novotel. S'agissant d'Apsys, nous avons indiqué à Novotel qu'il fallait qu'il prenne l'attache d'Apsys pour en savoir plus long sur le sujet. Vous-même, Monsieur le Maire, vous avez également cette faculté.

Donc, voyez, l'essentiel des points soulevés, n'ont aucun rapport avec le Maire de Paris et il n'est pas indispensable d'encombrer le Conseil de Paris avec ce genre de vœu, Monsieur le Maire, permettez-moi de vous le dire.

Il reste deux points qui ne sont pas du ressort d'Apsys, le premier point c'est la question des alentours de la tour Keller, je vous accorde volontiers que je trouve qu'ils sont dans un état déplorable.

Maintenant, Madame Poirault-Gauvin l'a souligné, peut-être parce que ça a été mentionné au dernier conseil de quartier qui s'est tenu il y a quelques jours, cette partie de la dalle appartient à La Poste et secondairement à Coopération et Famille. Le Maire de Paris n'a rien à voir dans cette affaire. Je pense que vous-même, Monsieur le Maire, qui êtes par ailleurs Député, vous avez toute faculté d'agir par rapport à La Poste qui, aujourd'hui encore, est une société à capitaux publics, en tous les cas autant que le Maire de Paris, en l'occurrence, et pour demander, effectivement, des explications à La Poste, je crois que ce serait parfaitement justifié.

S'agissant enfin de la question de l'accès à la dalle depuis la rue par les ascenseurs, je peux vous indiquer que ça, c'est en revanche du domaine de la Sem, donc là, si vous voulez avoir des informations, ce n'est pas non plus un problème du Maire de Paris, vous avez la faculté d'écrire à la Présidente de la Sem et au Vice-président et nous vous répondrons mais d'ores et déjà je peux vous indiquer que nous surveillons de très près cette question.

D'ailleurs, vous le savez, une des caractéristiques de l'opération de rénovation de l'ouvrage dalle, ça a été justement l'accessibilité à cet ouvrage dalle qu'il

s'agissait d'améliorer, ce qui n'avait pas beaucoup préoccupé ceux qui ont présidé la Sempariseine qui s'appelait alors la Semea 15, je pense à votre prédécesseur, et je pense à vous-même d'ailleurs Monsieur Goujon, Monsieur Galy-Dejean souligne à qui veut l'entendre que lorsque vous présidiez la Semea 15 le moins de choses s'étaient faites en l'occurrence.

En tous les cas, nous, quand nous sommes arrivés, la dalle n'était pas accessible et maintenant elle l'est, il y a deux ascenseurs qui ont été mis en place, l'ascenseur Keller, effectivement, rencontre un certain nombre de difficultés. C'est, nous dit-on, classique pour des ascenseurs de ce type, comme pour des escaliers mécaniques parce qu'ils sont exposés aux intempéries, il y a des réglages à faire, ça se fait. Chaque fois qu'il y a une panne à l'ascenseur Keller, il est réparé dans la journée ou au plus tard le lendemain matin. Il y a des actes de vandalisme, la dernière fois c'était un acte de vandalisme, il a été réparé immédiatement. S'agissant de l'ascenseur Véga, dans la première année, il avait subi aussi des dysfonctionnements, maintenant il fonctionne très bien. On espère arriver à la même fiabilité s'agissant de l'ascenseur Keller.

Voyez, Monsieur le Maire, tout ça ne nécessite absolument pas une question au Maire de Paris, il suffit de s'adresser directement aux personnes responsables, alors sauf évidemment à vouloir accréditer l'idée que tout ce qui va mal dans le 15^{ème} arrondissement, vient du Maire de Paris et tout ce qui va bien vient du Maire du 15^{ème}. Il se trouve parfois que les choses sont l'inverse de ça et que, en l'occurrence, le Maire de Paris n'est pas responsable d'un certain nombre de difficultés et que, si vous vouliez les régler, il faudrait mieux s'adresser directement aux personnes concernées. Merci.

Monsieur le Maire : Bien sûr, je devrais prendre Monsieur Dargent comme collaborateur parce qu'il me propose d'écrire à une multitude d'interlocuteurs et qu'il serait très efficace. Je voudrais dire qu'évidemment, bien sûr, on sait très bien que la Mairie de Paris n'a rien à voir avec, ni l'opération du centre commercial Beaugrenelle, ni avec la restructuration de la dalle. D'ailleurs, il n'y a jamais eu de réunion organisée par la Mairie de Paris et les élus qui siègent à la Sem, dont Monsieur Dargent comme Vice-président, n'y siègent pas du tout pour représenter le Maire de Paris, ils ne sont pas du tout élus en Conseil de Paris, ça n'a rien à voir !

J'imagine qu'il y a un tout petit rapport, Monsieur Dargent, et que la Ville de Paris est aussi concernée -et la première adjointe ne me démentira pas- par les règles d'urbanisme, par l'organisation et l'exécution des chantiers, par le contrôle de la façon dont les travaux s'effectuent, qu'ils soient réalisés par les Sem ou par toute autre entreprise. Donc, le vœu présenté par Madame Poirault-Gauvin, est parfaitement fondé. Et ce n'est pas parce que vous essayez de mettre un rideau de fumée en essayant de vous défausser, comme habituellement, sur

l'Etat, là ce n'est pas possible -encore que La Poste en a pris pour son grade- sur les autres de vos responsabilités, que cela changera quelque chose à la réalité.

Alors oui, il y a de gros problèmes dans ces chantiers, et les habitants sont là pour nous le dire mais je n'ai pas attendu, Monsieur Dargent, vous l'imaginez bien, vos conseils, pour rencontrer les responsables des entités concernées. Seulement, les réponses actuelles ne sont pas satisfaisantes dans la mesure où les problèmes s'aggravent et ne sont pas réglés.

Je ne citerai qu'un exemple, le Novotel, vous avez l'air de dire qu'il y a une concertation extraordinaire avec le Novotel. J'ai rencontré les responsables du Novotel, ils sont tout à fait ulcérés du manque de concertation qui, par la paralysie de leurs salles de congrès et d'un certain nombre de chambres qui donnent sur le chantier, va les amener à perdre 25 millions d'euros de chiffre d'affaires, mes chers collègues, 25 millions d'euros, ce sont les chiffres qu'ils citent eux-mêmes.

Donc je pense que s'il y avait eu une concertation, et peut-être une organisation -si Apsys est défaillant, peut-être que la Ville de Paris ou la Sempariseine peuvent peut-être agir- on n'en serait pas là parce que la Sempariseine est quand même l'aménageur de l'ensemble de l'opération, elle est présidée par une adjointe au Maire de Paris et elle a comme Vice-président un autre élu de Paris.

Quant aux caricatures que vous faites, je crois que ce n'est pas utile. Vous savez très bien, dans la mandature précédente, que la position qui était la mienne sur ce projet de centre commercial, n'était pas une position systématiquement hostile. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs, par rapport à mon prédécesseur, j'ai rencontré les investisseurs et les différents responsables.

C'est vrai que nous n'avons pas tellement été associés par la Sempariseine et par la Mairie de Paris à la concertation. Mais en tout cas, je souhaitais, simplement - et un certain nombre d'élus ici, je pense, majoritaires- que ce centre Beaugrenelle puisse être rénové, ce qui correspondait à une attente des habitants, mais qu'il ne soit pas frappé de gigantisme. Alors il y a eu des efforts, des améliorations, certes, mais qui ne nous ont pas paru suffisantes. Mais nous n'avons pas eu une opposition systématique à tout, comme vous tentez de le faire croire, et vous le savez fort bien.

Maintenant pour ce qui concerne cette Semea 15, que, pendant cinq ans, j'ai présidée, je n'ai peut-être pas fait grand chose, Monsieur Dargent ...

Monsieur le Maire : ... -je vous laisse la responsabilité d'interpréter les propos d'autrui, je ne rentrerai pas dans cette petite et basse polémique- je n'ai peut-être pas fait grand-chose ... cela étant, je vous ai quand même permis d'obtenir les financements nécessaires pour réaliser vos travaux aujourd'hui, par le renouvellement des concessions trentenaires des parkings et croyez-moi, ça n'a pas été une mince affaire que de négocier avec l'ensemble des Présidents des tours.

Voilà, maintenant nous allons mettre ce vœu aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté. Merci.

≈ ≈ ≈

35. Vœu au Maire de Paris présenté par Louisa FERHAT et Jean-Baptiste MENGUY au nom du Conseil de Quartier Brassens relatif à l'école 99 rue Olivier de Serres.

Jean-Baptiste Menguy : Merci Monsieur le Maire. Tout d'abord, à titre d'introduction à la présentation de ce vœu, je voudrais rassurer Madame Hidalgo, les conseils de quartier du 15^{ème} fonctionnent très bien, les membres des conseils de quartier n'ont pas du tout -je le redis parce que je crois que la répétition a une certaine vertu ce soir- l'impression, comme vous l'insinuez, le sous-entendez, d'être instrumentalisés par les élus. Je tiens d'ailleurs à saluer l'excellent travail que font les adjoints au Maire chargés de ces conseils de quartier.

Nous assumons tout-à-fait, qu'à la tête de ces conseils de quartier, des gens élus démocratiquement par les habitants du 15^{ème}, puissent être un relai efficace entre les attentes et les propositions des membres du conseil de quartier et la Mairie du 15^{ème} qui est là comme appui pour pouvoir mettre en œuvre un certain nombre de propositions.

Tout allait bien, évidemment, jusqu'à ce que le projet de l'école du 99 rue Olivier de Serres soit compromis, suivant les déclarations d'un certain nombre de responsables de la Mairie de Paris. Le projet de restructuration, très important pour la communauté éducative, pour les parents, pour les habitants, a été, je le rappelle, présenté à deux reprises et aux élus et à la communauté éducative, notamment par Monsieur Hennekine, qui assure actuellement par intérim la direction de la DASCO.

Vous voyez que ce n'est pas n'importe qui qui s'est déplacé. On pouvait considérer que ce projet structurant pour l'éducation des enfants de ce quartier était quelque chose d'entériné ou en tout cas qui allait prendre du sens et serait concrétisé.

Fort de ces constatations, le conseil de quartier Brancion-Brassens a souhaité inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine réunion publique la présentation de ces travaux -si vous m'interrompez, c'est sûr, je vais dépasser le temps, mon cher collègue ... oui, vous avez beaucoup de leçons à donner-

Monsieur le Maire : Faites les calculs sur votre côté, vous verrez qu'on a été extrêmement généreux.

Jean-Baptiste Menguy : Faites une petite réunion d'équipe et après on en reparle.

Monsieur le Maire : Allez-y Monsieur Menguy,

Jean-Baptiste Menguy : Fort de ce constat, le conseil de quartier a souhaité inscrire à l'ordre du jour cette présentation et a sollicité le cabinet de l'adjointe Madame Brossel ainsi que la DASCO. Tout était prévu, l'annonce auprès des habitants avait été mise en place et donc l'ordre du jour avait été entériné. « Patatras » si j'ose dire, trois jours avant la réunion, nous avons appris par l'adjointe au Maire de Paris chargée de l'éducation et de la vie scolaire, ainsi que par les services de la DASCO, que cette présentation ne serait pas possible tout simplement parce que le Maire de Paris a décidé de « resoumettre » à son arbitrage ce projet, ce qui, en biais, veut dire que, compte tenu de la situation économique, tous les projets doivent être revus, même les projets les plus élémentaires, c'est-à-dire restructurer une école, ce qui paraît quand même la première priorité d'assurer aux enfants une bonne éducation dans de bonnes conditions.

Fort de cette inquiétude et de cette question, nous avons essayé de réunir les membres du conseil de quartier rapidement, pour voir si une modification de l'ordre du jour était possible, trois jours avant la réunion, inutile de vous dire que ça ne l'était pas, et nous avons dû présenter aux habitants venus à cette réunion, l'absence d'ordre du jour ou en tout cas l'absence de représentants de la DASCO ou de l'adjointe au Maire, pour expliquer pourquoi cette présentation ne serait pas possible.

Le vœu que je présente est évidemment l'expression d'une attente sur le fond mais aussi également l'expression d'une demande et d'une insatisfaction très

importantes du conseil de quartier. Le conseil de quartier, dans son fonctionnement, a, par cet incident, été largement méprisé, ignoré ... ça vous fait rire, Madame Hidalgo, mais c'est malheureux que ça vous fasse rire ... ignoré dans sa vocation et en tout état de cause... Madame Hidalgo, je remarque l'intérêt que vous avez pour l'aménagement de la place Beuret, à le soumettre au conseil de quartier et que, par contre, pour l'école Olivier de Serres, votre collègue Colombe Brossel n'a pas souhaité que le conseil de quartier soit partie prenante et je trouve cela absolument inadmissible.

D'ailleurs, je tiens à vous préciser que l'Etat, heureusement, n'a pas suivi votre exemple puisque lui, pour présenter le projet du Ministère de la Défense à Balard, n'a pas hésité, malgré l'ampleur du projet, à venir faire une présentation devant deux conseils de quartier du sud de l'arrondissement. Vous voyez qu'il y a ici deux poids deux mesures et on retrouve encore une fois le mépris que vous avez pour la démocratie de proximité et pour, en tout cas, l'expression et le fonctionnement des conseils de quartier. C'est très dommage et en tout état de cause, ce vœu demande que les conseils de quartier soient moins méprisés et que nous puissions tous ensemble décider sereinement de l'avenir de notre arrondissement. Je vous en remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Pour un rappel au règlement intérieur, je vous rappelle qu'en vertu de l'article 21 de notre règlement intérieur, il s'agit de la page 8, les conseillers qui présentent les vœux dont ils sont signataires, disposent d'une minute et là, nous en sommes à cinq minutes. Donc, c'est un petit peu long.

Monsieur le Maire : Monsieur Mouricou, c'est le nombre de minutes dont j'ai laissé dépasser par Monsieur Dargent. Donc, voyez, il n'y a pas deux poids, deux mesures dans cette assemblée. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce vœu ? Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : D'abord, je pense qu'il ne faut pas confondre vitesse et précipitation et que ce projet viendra devant le conseil de quartier lorsqu'il aura été présenté par l'adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, par moi-même en charge de l'urbanisme et de l'architecture, par vous-même Monsieur le Maire du 15^{ème}, à la communauté scolaire avec laquelle nous devons engager encore un travail qui est loin d'être abouti parce que ce projet, ce n'est pas simplement une restructuration d'école, d'ailleurs restructuration que nous portons depuis longtemps et sur laquelle des crédits dépassant les investissements localisés -c'est au-delà de 30 millions d'euros- sont inscrits et arrêtés par le Maire de Paris sur cette école, pour laquelle nous avons eu, depuis longtemps déjà, un regard attentif.

Le moment opportun pour engager ces travaux et pour réfléchir à l'extension de l'école Olivier de Serres, puisque c'est comme cela que ce projet est né sous la précédente mandature, est venu à partir du moment où, notamment, l'évolution du lycée d'enseignement technique Fernand Holweck a évolué et a dégagé une emprise permettant à ce groupe scolaire de pouvoir imaginer son avenir et la suite.

Mais ce projet n'est pas simplement un projet concernant un conseil de quartier, je pense que c'est un projet parisien, c'est un projet concernant l'arrondissement. C'est un projet concernant, bien sûr, le conseil de quartier mais je propose que l'on agisse dans l'ordre pour ne pas se retrouver dans les déconvenues qu'on a connues, sous la précédente mandature, notamment je pense à la rénovation que nous avons portée, avec mes collègues, ici, du collègue Guillaume Apollinaire, où après avoir voté le projet en Conseil de Paris, sous notre impulsion, des interférences, je dirais malheureuses, ont eu lieu, et le travail qui s'est engagé ensuite entre la Mairie d'arrondissement et la communauté scolaire, en prenant appui sur l'architecte, ont amené à casser le marché puisqu'on n'était plus du tout dans les règles qui avaient été votées par le Conseil de Paris et finalement, à cause de ces errements, ce collègue Guillaume Apollinaire a été rénové, mais trois ans plus tard que ce que nous avons prévu.

Donc, je crois qu'il faut, en matière de projet d'urbanisme, en matière de projet urbain, dans lequel, qui plus est, une école est concernée, il faut adopter un certain nombre de règles qui sont que, premièrement, le projet doit être travaillé avec la communauté scolaire mais en intégrant, non seulement les questions scolaires, mais les questions de voirie, les questions d'espaces verts, les questions d'urbanisme. Nous aurons une réunion à la rentrée, dans les règles de l'art et dans les procédures qui doivent être suivies à laquelle, bien sûr, le Maire du 15^{ème} arrondissement sera copilote avec Colombe Brossel et moi-même.

Ensuite, je considère que ce que nous devons entreprendre dans cette école, c'est d'abord de faire un projet très innovant et pour avoir rencontré la communauté scolaire, pas plus loin que ce week-end, je peux vous dire qu'ils sont très heureux et très satisfaits d'avoir entendu le fait que ...

Monsieur le Maire : C'est deux minutes, là vous ne dites rien, Monsieur Mouricou.

Anne Hidalgo : ...oui, mais là j'ai encore quelque chose à dire.

Monsieur le Maire : Vous ne dites rien, il n'y a pas de rappel au règlement, Monsieur Mouricou. Je vous demande de vous acheminer vers votre conclusion, Madame.

Anne Hidalgo : Je m'achemine vers ma conclusion mais Monsieur Menguy a été tellement long ... d'accord, laissez-moi terminer sinon là je ne peux pas.

Monsieur le Maire : Bien. Concluez.

Anne Hidalgo : Je souhaite que ce projet soit exemplaire. Il se trouve que cette école a travaillé dans le cadre d'un atelier d'urbanisme du C.A.U.E., avec les élèves, sur, justement, l'imagination de ce que serait l'école de demain. Nous allons poursuivre ce travail avec le C.A.U.E., que j'ai l'honneur de vice-présider. D'ailleurs, Madame Claire de Clermont-Tonnerre en est membre et il est présidé par Pierre Mansart.

Nous allons poursuivre ce travail et je souhaite que, pour le projet d'architecture, donc voyez qu'on en est bien loin de l'information au conseil de quartier qui sera faite en temps et en heure mais là on est quand même beaucoup trop en amont pour donner une information fiable au conseil de quartier et pour ne pas court-circuiter d'autres acteurs tout aussi importants que sont les enfants, les parents d'élèves et les enseignants. Donc, je vous l'annonce, nous aurons, sur ce projet d'école, une procédure exemplaire et très innovante ...

Monsieur le Maire : Vous dépassez les cinq minutes.

Anne Hidalgo : ... mais ça je pense que ça intéresse les habitants du 15^{ème}, dans laquelle je souhaite que les élèves et la communauté scolaire participent au choix du jury d'architecture. Vous voyez, donc on est quand même dans une procédure avec un investissement fort que le Maire de Paris ...

Monsieur le Maire : On a compris.

Anne Hidalgo : ... a consenti pour cette école pour laquelle nous nous battons depuis très longtemps et donc, avant de venir présenter au conseil de quartier un projet qui, aujourd'hui, n'est absolument pas abouti et sur lequel, pardonnez-moi, mais ni l'adjointe en charge des affaires scolaires, ni moi-même n'avions été conviés par vous-même, Monsieur le Maire du 15^{ème}, avant d'arriver à des choses qui pourraient être fatales pour ce projet et pour les procédures qui doivent respecter, juridiquement et en terme de concertation, un certain rythme, avant tout ce travail là, nous devons ...

Monsieur le Maire : Voilà, merci de votre longue intervention.

Anne Hidalgo : ... et ce sera engagé dès septembre, faire une réunion de lancement de ce projet avec, notamment, la communauté scolaire ...

Monsieur le Maire : Vous l'avez déjà dit.

Anne Hidalgo : ... mais aussi avec la DVD, la DU, la DASCO, la DPA et vous-même ...

Monsieur le Maire : Merci de votre longue intervention, Madame.

Anne Hidalgo : ... et je pense, non je termine, je n'ai pas terminé. Je voudrais dire ...

Monsieur le Maire : Vous en êtes à six minutes, là, il ne faut pas exagérer quand même !

Anne Hidalgo : ... je voudrais dire que je suis très étonnée du bruit que vous faites sur cette école-là alors que les parents d'élèves, les enfants, et les enseignants sont tout à fait heureux de la proposition que Colombe Brossel et moi-même avons faite pour avancer sur ce projet qui sera, je n'en doute pas, un très beau projet, fondateur et structurant dans notre arrondissement.

Monsieur le Maire : Là où Madame Hidalgo n'est pas, rien ne peut se faire, vous l'avez bien compris et c'est elle qui a la légitimité dans tout Paris et notamment dans le 15^{ème} arrondissement. Malheureusement, le seul problème, c'est que les électeurs ne lui ont pas donné cette légitimité, alors elle se rattrape sur le règlement.

Mais on est loin de la décentralisation, là, parce qu'on re-centralise et on re-concentre à toute vitesse. Ce que le Maire de Paris lâche d'une main, Madame Hidalgo le récupère de l'autre.

Non, Madame Hidalgo, quand même, je dois vous dire qu'il faut organiser peut-être un peu mieux les services de la Ville de Paris. Je vais vous dire pourquoi. Parce que, contrairement à ce que vous semblez imaginer, ou alors on vous a mal informée, c'est vrai que j'attends avec impatience, comme toute la communauté scolaire du 99 Olivier de Serres, que je rencontre assez fréquemment, que les travaux soient faits dans cette école. Et justement, j'ai été très favorablement impressionné par le fait qu'un jour, il y a quelques semaines de cela, la DASCO vienne me trouver pour me dire : « Monsieur le Maire, ça y est, nous lançons le projet du 99 Olivier de Serres et nous voulons vous le présenter en Mairie ».

Ce qui fut fait, ce projet a été présenté ici en Mairie avec les responsables administratifs, mes adjoints, etc, et à la fin de cette réunion, en Mairie, c'est la DASCO elle-même -c'est-à-dire une direction centrale de la Mairie de Paris- qui a proposé elle-même de présenter ce début de projet à la communauté scolaire dans l'école. Ce qui fut fait, en présence de Monsieur Hennekine qui, me semble-t-il, est quand même Directeur de la Direction des Affaires Scolaires, soumis au Maire de Paris, peut-être pas soumis à Madame Hidalgo, mais soumis au Maire de Paris. A l'issue de cette réunion, l'idée a germé que, bien sûr, à partir du moment où on présentait à la communauté scolaire, l'étape suivante c'était de présenter, tout naturellement, au Conseil de quartier puisque vous valorisiez tout à l'heure les conseils de quartier. Pourquoi aujourd'hui les mépriser ? Les conseillers de quartiers n'ont pas l'immense ambition de décider de tout pour ce projet et d'établir les règles techniques de construction mais simplement d'évoquer ce projet, peut-être, avant qu'il soit donné clés en main, à partir du moment où on ne peut plus rien changer comme c'est trop souvent le cas dans les projets qui nous ont soumis.

Quant aux interférences, excusez-moi de le dire, mais la Ville de Paris n'est pas tellement exemplaire au moment où, dans quelques jours, nous allons devoir revoir le PLU, parce qu'il a été cassé pour des irrégularités, pour des inexactitudes juridiques, que vous allez donner des leçons comme pour les règlements de publicité dont nous avons parlé à l'instant. Donc, ce n'est pas parce que c'est la Ville de Paris qui s'en occupe que c'est une garantie de parfaite régularité et transparence juridique.

Nous, nous souhaitons que la Ville de Paris s'entende avec elle-même, c'est tout. On n'en est pas à faire une histoire. On a bien compris que vous ne vouliez pas que les conseils de quartier, que la communauté scolaire s'en occupent, vous voulez être celle qui apporte ce projet dans sa hotte de Père Noël, pour le 15^{ème} arrondissement. Vous savez, ce n'est pas notre affaire. Nous, ce qu'on veut c'est que vraiment ce projet aboutisse, quelles que soient les conditions.

Ce que je regrette simplement, Madame Hidalgo, c'est que vous soyez en contradiction avec vous-même parce que c'est vous-même qui, le 7 juillet, au Conseil d'arrondissement, ici-même -cela fait un an, une année entière s'est écoulée- qui présentiez un vœu avec Monsieur Dargent, que je cite : « nous souhaitons que ces travaux soient entrepris le plus vite possible ». Voilà ce que disait Monsieur Dargent, il y a un an. Que s'est-il passé depuis un an ? Et Monsieur Cherki répondait : « ce projet sera soumis à l'arbitrage dans le cadre du PIPP ». C'était il y a un an, Madame Hidalgo.

On aurait pensé peut-être, qu'au bout d'un an, finalement, on aboutissait aujourd'hui, avec cette présentation à la Mairie du 15^{ème}, à la communauté scolaire, au conseil de quartier et puis, bien sûr, ensuite à une réunion de concertation avec l'ensemble des éminents responsables de la Mairie de Paris qu'on n'a jamais voulu ignorer.

En tout cas, je souhaite pour ma part, en tant que Maire du 15^{ème}, et je crois pouvoir parler au nom de la majorité, que, quels que soient les auspices sous lesquels ce projet se réalise, qu'il se réalise le plus vite possible pour les élèves et toute la communauté scolaire du 99 Olivier de Serres. Et je soumetts ce vœu au vote.

Qui est pour le vœu présenté par Madame Ferhat et Monsieur Menguy ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Il est adopté. D'accord.

≈ ≈ ≈

36. Vœu au Maire de Paris relatif aux perspectives de capacité d'accueil des écoles du 15^{ème} arrondissement.

Qui le présente ? Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Oui, Monsieur le Maire, je vous remercie. Nous avons adopté, depuis une année, un certain nombre de projets d'ensembles de logements sociaux pour le quartier, qu'on pourrait découper, Porte de Versailles - Convention - Lecourbe. Je crois que cela fait partie, à l'avenir, des quartiers où la population du 15^{ème} augmentera sensiblement avec l'arrivée de nouvelles familles qu'il convient d'accueillir dans les meilleures conditions. Ce n'est pas qu'une question de statistiques de logements, il faut aussi leur apporter l'ensemble des services publics dans de bonnes qualités. Evidemment, la question de l'accueil dans les écoles se pose par rapport à cela, on sait que les effectifs sont très tendus sur les écoles environnantes. On était avec vous, Monsieur le Maire, et avec Jean-François Lamour, Député de la circonscription, à l'école François Coppée, par exemple, il y a quelques jours et les choses posent évidemment un certain nombre de problèmes.

C'est la raison pour laquelle nous demandons, par ce vœu, quelque chose de très simple et dans le respect des procédures, que nous puissions commencer à discuter ou envisager les meilleures conditions pour l'accueil d'une nouvelle école. Par effet d'impact, si une telle option ne pouvait pas être choisie, évidemment il y aurait des conséquences sur les quartiers environnants, sur les écoles environnantes. Nous avons pris le choix, dans ce vœu, de parler de la question de

l'école Corbon, puisque c'est une demande qui nous a été adressée directement par les associations de parents d'élèves, que nous relayons bien volontiers ce soir. Vous le voyez, ce vœu a l'ambition d'apporter la meilleure offre et le meilleur service public de l'école aux habitants et c'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, je vous demande de l'adopter. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Qui veut s'exprimer ? Madame Bessis.

Catherine Bessis : Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Nous sommes extrêmement attentifs à cette question, comme de nombreux habitants, parents de ce secteur de l'arrondissement et la lecture de ce vœu nous amène un état des lieux très rapide. Depuis 2006, en trois ans, six classes ont été fermées dans la partie sud de l'arrondissement : en maternelle, à Balard, Gutenberg, Emile Zola et en élémentaire à François Coppée, deux années de suite, à Lacordaire et au 146 avenue Félix Faure.

Pour la rentrée 2009, dans les écoles maternelles, les effectifs sont stables sur l'ensemble de l'arrondissement, une légère hausse à Théodore Deck et aux Frères Voisin mais deux écoles à cinq classes redoutent une fermeture en raison de la baisse du nombre d'élèves, ce qui remettrait en cause le poste de direction, Varet et 102 rue d'Alleray. Même situation dans les écoles élémentaires où les effectifs sont également stables sur l'ensemble de l'arrondissement. Les comparaisons sont intéressantes : cette année à la maternelle Théodore Deck, la moyenne d'élèves par classe culminait à 29,4 alors que la maternelle François Coppée, située à côté, n'affichait qu'un taux moyen de 26 élèves par classe. Même remarque pour les écoles Lacordaire et Convention.

Nous pouvons donc noter qu'il y a encore des possibilités d'accueil et des locaux classes sont disponibles, non seulement pour cette année, mais pour les années à venir. Votre vœu, Monsieur le Maire, est des plus surprenants en ce temps où 16 000 suppressions de postes ont été annoncées par le futur ex-ministre de l'éducation mardi dernier. Le Gouvernement n'a de cesse, depuis deux ans, de détruire ce formidable service public, comme vient de le dire Monsieur Menguy, qu'est l'éducation nationale, un des garants de l'égalité et un des piliers de notre République.

Un calcul rapide mais juste nous permet d'informer nos citoyens que cette mesure, au prorata du nombre d'habitants et du nombre d'enfants scolarisés, pourrait amener à la suppression d'une vingtaine de postes dans le primaire, dans notre arrondissement. Vous voudriez donc des locaux mais, sans enseignants, ils resteraient vides.

Comme nous le disent les parents d'élèves, les directrices et directeurs, les professeurs des écoles, il est primordial de donner aux écoles existantes les moyens d'assurer un accueil et un enseignement de qualité à l'ensemble des élèves et toujours avec le souci de préserver dans nos écoles ...

Monsieur le Maire : Merci, il faudrait terminer.

Catherine Bessis : ... j'arrive à la fin, ... dans nos écoles la mixité sociale qui fait et fera la richesse de notre arrondissement. Une précision sur le lycée d'enseignement commercial Corbon, il ne dispose actuellement pas de locaux disponibles et les effectifs ne sont pas en diminution, ce qui nous assure le maintien de ce lycée technique dans notre arrondissement. Par ailleurs, une démarche est engagée pour obtenir le label « lycée des métiers » qui devrait l'amener à accueillir un GRETA à la rentrée 2010.

Je termine. En cette période où la vigilance est indispensable quant aux dépenses publiques de notre ville et de notre arrondissement, une réflexion claire et audacieuse sur les périmètres scolaires est un préalable incontournable avant tout projet de travaux et de création d'école. Nous voterons donc contre ce vœu.

Monsieur le Maire : Voilà, Madame Bessis a fait de la politique politicienne aussi, mais, simplement, c'est toujours la faute de la politique gouvernementale, on le sait bien, mais simplement, le seul problème c'est que nous, nous ne sommes pas d'accord avec ces chiffres.

Le pire c'est que, excusez-moi de la citer encore, la DASCO n'est pas d'accord non plus avec ces chiffres puisque c'est Madame Moisan elle-même, qui, quand je l'ai reçue dans mon bureau il y a quelques mois bien sûr puisqu'elle n'est plus là, car il y a un mouvement très important de Directeurs à la Mairie de Paris, il doit y avoir un gros malaise mais en tout cas, quand elle était là, c'est elle qui m'a dit qu'il manquait une école de 12 classes dans le 15^{ème} arrondissement. Donc, là encore, je pense qu'il y a un petit manque de coordination entre les services et les élus de la majorité municipale.

En tout cas, je mets ce vœu aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Il est adopté.

≈ ≈ ≈

37. Vœu au Maire de Paris relatif au nécessaire maintien des subventions des associations de commerçants du 15^{ème} arrondissement.

Monsieur Gayet.

Gérard Gayet : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Comme je l'ai dit lors de plusieurs Conseils d'arrondissement, la Mairie de Paris de Monsieur Delanoë apporte peu pour les illuminations de fin d'année.

Alors que certaines communes d'Ile-de-France financent majoritairement les illuminations, en 2008, la Mairie de Paris ne finançait les illuminations de Paris que pour 25 %, le reste étant financé par les commerçants. Nos Présidents d'associations du 15^{ème} ont, malgré cet état de fait, réalisé des illuminations qui ont été admirées, qui ont été appréciées par nos concitoyens en 2008.

Mais le Maire du 15^{ème} et son adjoint chargé du commerce sont inquiets aujourd'hui pour le financement des illuminations 2009. En effet, devant une nouvelle diminution de la subvention de la Mairie de Paris, certains Présidents d'associations de commerçants envisagent d'abandonner le maître d'œuvre « Paris illumine Paris » et d'autres, envisagent tout simplement d'arrêter d'illuminer les grandes artères du 15^{ème}.

Il faut d'urgence rassurer les Présidents d'associations en maintenant un financement décent. Les Présidents d'associations de commerçants doivent être encouragés, ils ne sont pas responsables des gaspillages passés de la Mairie de Paris. En tout état de cause, si ce financement devait être remis à plat, il faudrait le faire avec les élus locaux que nous sommes. Je vous engage, mes chers collègues, à voter le projet de vœu qui est soumis à vos suffrages.

Monsieur le Maire : Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais apporter une réponse à Monsieur Gayet sur ces points-là. Nous sommes tous concernés par valoriser les commerçants du 15^{ème} arrondissement, mais il ne vous échappe pas que, encore une fois, vous allez nous railler, mais il y a une crise et dans ces temps de crise, il n'est pas possible de tout financer à hauteur ... si je peux finir mes propos, je sais bien que ça vous fait sourire mais laissez-moi finir. Il y a une crise et nous devons être responsables face aux subventions qui doivent être données à chacun. En ce qui concerne les commerçants, chacun doit faire son effort pour faire en sorte de mieux rationaliser.

C'est pour ça que la Mairie de Paris ainsi que les Chambres de commerce encouragent les associations à rationaliser leurs investissements et au lieu de passer des commandes, association par association, mais de se regrouper. Aujourd'hui il y a 80 commandes qui sont passées et nous pouvons faire beaucoup mieux et du coup avoir des tarifs beaucoup plus intéressants, ce qui permettrait de diminuer le montant des charges et du coup de rentrer dans des proportions qui correspondront mieux. Ensuite, bien sûr, nous ne pourrions pas être à la hauteur de ce qui s'est fait dans le passé même si nous pouvons le regretter mais d'autres priorités sont à assumer et nous en avons parlé au début sur le fait de pouvoir toujours continuer à financer le RMI et le RSA.

Ensuite, vous êtes intéressés sur les commerçants et nous sommes aussi très intéressés, la preuve en est c'est que la Ville de Paris a lancé tout un chantier, même un arrêté pour l'introduction de changement de destination des locaux commerciaux et artisanaux situés au rez-de-chaussée sur 260 kilomètres, qui a été accepté, ce qui fait que ça valorise les commerçants et leur permet de pouvoir continuer à exister et de rester à Paris, et une protection d'une trentaine de cités artisanales qui étaient menacées par des spéculations immobilières.

En revanche, il est plutôt à signaler que les éventuelles ouvertures le dimanche, qui pourraient être conduites, mettraient en péril les commerçants de proximité parce qu'ils n'auraient pas les mêmes contraintes que d'autres commerces et par conséquent notre groupe appelle à voter contre ce vœu.

Monsieur le Maire : On a compris que c'était la faute de l'Etat et la faute de la crise.

Monsieur Barrier, pour une explication de vote.

Claude Barrier : Je voudrais simplement prendre un avis que je viens de recevoir. C'est un avis pour régler à la Ville de Paris, c'est un avis que j'ai reçu. Cette année, j'ai eu sur mon avis : Ville de Paris, budget principal, le règlement : « dès réception du présent avis ». Je ne l'avais pas l'année dernière. C'était simplement ce que je voulais dire. Donc j'ai l'impression qu'il y a le feu à la maison, voilà.

Monsieur le Maire : Voilà, une aide supplémentaire, sûrement de la Mairie, pour les commerçants.

Je mets aux voix ce vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté.
Merci.

≈ ≈ ≈

QUESTIONS

38. Question au Maire du 15^{ème} arrondissement présentée par la gauche relative à la non-diffusion de certaines vidéos du conseil d'arrondissement.

Je vais lire la question.

« Lors du précédent conseil d'arrondissement, nous nous étions étonnés de la non publication des vidéos de certaines séances passées. Il nous semblait anormal qu'un délai de deux mois puisse séparer les discussions qui animent cette assemblée et leur consultation par les habitantes et les habitants de notre arrondissement.

Chacun partagera donc notre incompréhension lorsque nous avons constaté que la séance en date du 25 mai dernier a été mise en ligne, sans que celles des 30 mars et 4 mai 2009 ne le soient. Sans aller jusqu'à dire que cela soit louche, nous sommes surpris et nous nous demandons dans quelle mesure certains propos qui ont été tenus pourraient déranger au point de ne pas vouloir trop les mettre en avant.

Alors que les sites de toutes les Mairies d'arrondissement ont bénéficié d'une rénovation sur la forme, nous souhaitons comprendre pourquoi la Mairie du 15^{ème} arrondissement tarde à entreprendre des mises à jour sur le fond pourtant nécessaires. Par conséquent, nous demandons donc au Maire du 15^{ème} arrondissement de nous expliquer les motifs de cette absence de publication ».

Voilà ma réponse. Puisque c'est la troisième séance consécutive au cours de laquelle vous dénigrez la politique de communication mise en place par la Mairie du 15^{ème}, alors qu'on aurait pu se féliciter, vous auriez pu le faire, comme nous, qu'elle soit l'une des plus dynamiques et modernes de tous les arrondissements et vous vous en prenez cette fois-ci à la lenteur présumée de la mise en ligne des vidéos sur le site municipal, dont je vous rappelle que nous avons quand même été le premier arrondissement de Paris à le mettre en œuvre.

Si vous vous y connectiez d'ailleurs plus souvent et pas seulement dans le but de polémiquer, vous y auriez constaté, comme je l'ai fait moi-même, que les vidéos sont bien en ligne, que ce soit celle de la séance du 30 mars, mise en ligne une semaine plus tard, que celles des séances des 4 et 25 mai.

Pour être tout à fait complet sur ce sujet, ces vidéos accessibles depuis le site de la Mairie du 15^{ème} sont hébergées sur le site de partage en ligne Dailymotion avec lequel la Mairie de Paris a noué un partenariat. Car les plateformes des sites des Mairies d'arrondissement n'ont pas été conçues par la Mairie centrale pour recevoir des vidéos. Alors, je conviens que cette solution n'est pas idéale, mais aucune alternative n'est actuellement possible techniquement. On me dit, et j'attends, cependant que les choses devraient évoluer prochainement. Je le souhaite.

Toujours est-il, et je ne peux vous répéter que ce que je vous disais le 4 mai dernier, que nous sommes soumis aux contraintes que nous impose la Mairie centrale. Pour nous en affranchir, néanmoins, et notamment raccourcir les délais de montage, j'ai dû acquérir sur la dotation d'investissement de l'Etat Spécial, donc de l'arrondissement, un appareil appelé TRICASTER qui permet de faire le montage des images en direct au moment même où elles sont enregistrées par les trois caméras qui nous filment. Mais se posera toujours le problème, pour le moment, de la mise en ligne des fichiers numériques issus du montage, fichiers qui pèsent très lourds et que ne permet pas de supporter le réseau actuellement sous-dimensionné de la Mairie de Paris que nous sommes contraints d'utiliser. J'ai d'ailleurs saisi à ce propos, bien sûr, la DSTI où on m'a répondu la semaine dernière, et je cite les propos parce que c'est un sujet qui me préoccupe : « Nous rencontrons aussi de notre côté des difficultés pour envoyer les vidéos sur les espaces Dailymotion des Mairies que nous gérons. Ce problème vient du réseau de la Ville qui gère mal ou pas du tout l'envoi de fichiers à l'extérieur ». Voilà, tout est dit. Nous allons donc être obligés, sans attendre, de louer, à nos frais, un bande passante auprès d'un fournisseur privé, comme nous le faisons déjà pour diffuser le tchat mensuel qui, lui, est réalisé avec une seule caméra.

Si votre intention était de faire en sorte que nos concitoyens soient mieux informés et plus vite, et je ne doute pas que ce soit cela que vous recherchez, vous nous aideriez à obtenir de la Mairie de Paris des moyens en adéquation avec votre souhait, que je pense légitime et juste, de voir les vidéos des séances du conseil d'arrondissement publiées moins de deux jours après leur tenue.

Pour conclure, quelques chiffres qui vous permettront simplement, j'espère, de modifier un peu votre appréciation de cette politique de vidéo de la Mairie du 15^{ème}. Depuis 2006, la Mairie de Paris a mis en ligne 488 vidéos sur son site internet, en 15 mois la Mairie du 15^{ème} a mis en ligne 116 vidéos sur son site internet. Viennent ensuite, par ordre décroissant de vidéos mises en ligne, les Mairies du 4^{ème} et du 9^{ème} avec chacune 26 vidéos, le 17^{ème} avec 14 vidéos, le 18^{ème} avec 11 vidéos, enfin le 3^{ème}, le 10^{ème} et le 20^{ème} avec 4 vidéos chacune. Rien pour les autres.

Vous voyez, en matière de communication, on a toujours besoin de conseils, mais là, je dirais qu'on a moins besoin de conseils que d'une amélioration et j'espère que nous serons tous unis pour l'obtenir, et recevoir les moyens adéquats par la Mairie centrale. Je vous remercie.

Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Monsieur le Maire, je ne vais pas utiliser l'intégralité de mon temps de parole, l'heure étant déjà très avancée. Simplement, oui, bien sûr, vous pouvez compter sur nous dès qu'il s'agira de promouvoir une information transparente, plus réactive auprès de l'ensemble de nos concitoyens qui s'intéressent d'ailleurs à ce qui se décide, à ce qui se dit au Conseil d'arrondissement. Moi j'en ai, très fréquemment, beaucoup d'échos. Moi je confirme que les deux vidéos qui sont citées dans la question ne sont toujours pas mises en ligne, c'est dommage ...

Monsieur le Maire : Si, si. On ira voir ensemble alors, parce qu'il y a un problème.

Philippe Mouricou : On ira voir. C'est dommage parce que moi j'ai des souvenirs d'un débat intéressant où on avait notamment parlé des attributions en crèches et on avait pu avoir un certain nombre de divergences, donc je pense qu'on aurait tout à gagner à le mettre en ligne et plus largement à faire la promotion de ces vidéos qui, quand on regarde le nombre de vues, restent relativement confidentielles. Donc je pense que le site Internet de la Mairie du 15^{ème} pourrait davantage les mettre en avant. Prenez ça comme une suggestion et non comme une critique.

Un point peut-être plus anecdotique, qui est cette fois-ci, puisqu'on est sur des questions techniques, lié à l'utilisation des nouvelles technologies, je vous rappelle que les conseillers d'arrondissement que nous sommes n'ont toujours pas accès à leur boîte mail « paris.fr ». Si on pouvait remédier à cette situation, nous vous en serions très reconnaissants.

Monsieur le Maire : Excusez-moi mais je ne veux pas me défausser mais sur ce dernier point je suis obligé de vous renvoyer vers la Mairie de Paris car les Conseillers d'arrondissement de la majorité ont eux aussi beaucoup de difficultés à pouvoir se connecter en Mairie du 15^{ème}. Là aussi il faut vous adresser à la Mairie de Paris. Cependant je pense que dans le cadre de la mise en place d'ODS dans les Mairies, dont nous sommes pilotes, cela va être fait. Merci.

≈ ≈ ≈

39. Question au Maire du 15^{ème} arrondissement présentée par la gauche relative à l'Héliport de Paris-Issy-les-Moulineaux.

« Depuis 2002, au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'héliport, les représentants de la Ville de Paris, ceux de la région Île-de-France et ceux des associations tentent de faire diminuer les nuisances causées par le survol incessant de cette partie de l'agglomération parisienne par des hélicoptères.

La charte de l'environnement qui a été adoptée en 2007 était loin d'être satisfaisante de ce point de vue, notamment en raison de l'opposition à des restrictions significatives du trafic venant des représentants de l'Etat comme des représentants des villes de droite qui siègent dans cette commission.

Le refus du Maire de Paris de signer pour cette raison la charte s'est avéré fondé puisque les riverains ne se sont jamais autant plaints des nuisances que depuis son entrée en vigueur en 2007.

Le 10 juin 2009, vous avez organisé une conférence de presse en présence de Dominique Bussereau, Secrétaire d'Etat en charge des Transports, à l'occasion de laquelle ce dernier a annoncé que l'Héliport de Paris-Issy-les-Moulineaux n'accueillera plus les vols privés « que de manière exceptionnelle » à partir de 2011, des vols qui seront réduits, a-t-il dit, à la « portion congrue ». Au demeurant, ont été évoqués tour à tour au cours de cette conférence de presse tantôt les vols privés, tantôt les vols commerciaux, tantôt les vols d'hommes d'affaire - ce qui peut renvoyer à des réalités sensiblement différentes.

Nous nous réjouissons que vous preniez le contre-pied de la politique systématiquement défendue par les représentants de l'Etat et par les maires UMP dans la CCE depuis 2002. Néanmoins, ce virage est trop brutal pour ne pas susciter des interrogations, par rapport à une baisse dont vous annonciez l'imminence en 2008 alors qu'elle se trouve déjà repoussée à 2011.

Les habitants de la partie sud de cet arrondissement comme les élus de gauche de notre assemblée veulent donc en savoir davantage sur des annonces que tous les commentateurs se sont accordés à trouver pour le moins imprécises.

Ils souhaitent savoir quel est l'ordre de grandeur de la baisse de trafic que vous promettez à échéance 2011 et si elle sera le simple produit de l'ouverture de nouvelles hélistations en région parisienne ou, comme le souhaite la gauche, de mesures réglementaires contraignantes. D'autre part, nous voudrions savoir si les élus des communes où se trouvent situés les sites alternatifs cités ont bien été consultés au préalable et s'ils ont exprimé leur accord avec ce projet».

La réponse est la suivante. Le secrétaire d'Etat chargé des transports, Dominique Bussereau, accompagné du Directeur Général de l'Aviation Civile, est, comme vous l'avez rappelé, venu annoncer lui-même en Mairie du 15^{ème} le 10 juin dernier, en présence du Maire de Sèvres, Monsieur Kosciusko-Morizet, d'un adjoint au Maire d'Issy-les-Moulineaux et d'une association de riverains, une mesure radicale contre les nuisances générées par le trafic des hélicoptères.

D'ici 2011, effectivement, le trafic commercial sera transféré vers quatre autres sites autour de Paris assurant une meilleure desserte du Grand Paris. Ne seront maintenus à Paris-Issy que les vols de mission de service public, type évacuation sanitaire ou de sécurité civile, soit entre la moitié et les deux tiers des 10 700 mouvements enregistrés en 2008. La réduction du trafic et l'ouverture des autres sites ne peuvent aller l'un sans l'autre et l'on ne saurait causer un préjudice pour l'un des modes de desserte d'une capitale économique de rang mondial.

Lorsque les sites seront créés, les directives données par le Ministre sont donc de prendre simultanément des mesures contraignantes restreignant l'accès à la plateforme de Paris-Issy, aujourd'hui seule porte d'accès en hélicoptère à la Capitale et obligeant par conséquent les opérateurs à choisir d'autres destinations. Les sites, qui au final seront retenus, ne sont pas encore identifiés, ils doivent faire l'objet d'une double étude au regard de leur acceptabilité environnementale et de leur pertinence vis-à-vis d'un accès aisé à la Capitale pour les acteurs économiques. Des études seront lancées prochainement et naturellement lorsque les communes potentiellement concernées seront connues, une concertation en amont sera menée avec elles.

D'ici là les nuisances seront réduites par

- le relèvement de l'altitude des survols de 450 à 600 mètres entre la porte de Gentilly et de Meudon. C'est fait depuis le 16 avril,
- l'élimination de tout survol du 15^{ème} par de nouvelles procédures d'atterrissage et de décollage. Réserve prévue pour la rentrée,
- l'autorisation aux seuls hélicoptères les moins bruyants.

Nous avons passé outre c'est vrai, l'insatisfaction d'un consensus qui prévalait jusqu'alors la suppression du trafic commercial étant véritablement la seule mesure efficace s'inscrivant pleinement dans la nécessaire protection de notre environnement et l'amélioration de la qualité de vie des riverains de l'héliport.

De plus, il restera à la Mairie de Paris -comme nous lui en avons déjà exprimé la demande-. Il y a déjà eu des contacts avec Monsieur Vuillermoz d'aménager en espaces verts et en équipements sportifs, la partie des terrains qui pourrait être libérée en prolongement du parc et du stade Suzanne Lenglen. Voyez donc, avec l'aide de l'Etat nous améliorons la qualité de vie dans l'intérêt de tous ceux qui résident et travaillent dans ce secteur.

Qui prend la parole ? Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Merci Monsieur le Maire. Si vous le permettez, avant de dire que vous améliorez la qualité de vie, on va attendre les résultats parce que tout ça, ce sont des promesses. Je dois dire que votre réponse ne soulève pas les ambiguïtés que la question implique. Je relève d'abord que Monsieur Lamour et vous-même vous vous occupez de l'héliport, surtout de manière saisonnière, au mois de juin quand il y a le circuit de Magny-Cours, Le Bourget, qui occasionnent un surcroît de trafic mais que les habitants du 15^{ème}, eux, supportent les conséquences de ces trafics toute l'année.

En second lieu, je voudrais rappeler qu'il y a un an déjà, le 23 juin 2008, Monsieur Lamour déclarait aux Parisiens, je cite : « Nous allons demander au Ministre des Transports la fermeture de l'Héliport de Paris ». La fermeture, « bigre », quand on sait la façon dont les représentants de l'Etat et les élus UMP des Hauts-de-Seine, au sein de la commission de l'environnement de cet héliport, se sont opposés systématiquement, depuis 2003, à toute mesure de limitation du trafic, il y a là un renversement de position pour le moins surprenant. On le voit, en tous les cas, un an après cette déclaration, il n'est plus du tout question de fermeture. On nous parle de tenter de réduire le trafic à l'horizon de l'été 2011. Cela fait beaucoup de chemin parcouru, dans le mauvais sens.

Votre réponse laisse ouverte une ambiguïté, Monsieur le Maire. Le communiqué de presse de Monsieur Bussereau laisse entendre que c'est uniquement par la concurrence que le trafic allait se disperser entre différentes plateformes. Votre intervention, à la différence encore une fois du communiqué de presse, fait référence à des mesures plus contraignantes. Donc tout ça est quand même un petit peu flou.

D'autre part, je vous rappelle que malgré tout, en matière d'ouverture de station, 2011 c'est demain. Or, aucune des communes concernées n'a donné son accord et on peut imaginer que les habitants du Bourget, de Nanterre, d'une commune de l'est parisien, qui n'est même pas aujourd'hui définie, ne seront pas enthousiastes à l'idée de bénéficier de cette nouvelle source de pollution.

Donc je pense que vous sous-estimez très clairement les difficultés que va rencontrer cette mesure. Au demeurant, aucune des plateformes envisagées ne se situe dans Paris. Elles seront donc moins attractives que l'héliport qui est, lui, situé dans le 15^{ème}. Surtout, on peut craindre d'une telle mesure l'effet exactement inverse de celui que vous envisagez. En multipliant les plateformes en agglomération parisienne, Monsieur le Maire, vous allez développer l'usage de l'hélicoptère. Au bout du compte, la baisse de trafic de l'héliport de Paris-Issy-les-Moulineaux pourrait se transformer, grâce à vous, en augmentation. Or, à l'heure du Grenelle de l'Environnement, cette multiplication des héliports paraît-elle un choix véritablement fondé ? Monsieur Borloo était-il d'ailleurs au courant de l'initiative de son Secrétaire d'Etat ? Il semble que non et que cette initiative l'ait passablement surpris.

Dans le cadre d'ailleurs de la cacophonie gouvernementale, je voudrais vous donner lecture du Figaro, Monsieur le Maire, qui est une très bonne lecture. Et dans le Figaro que lit-on ? Méfiez-vous avant de vous exclamer ! « En présentant récemment le « Pentagone à la française », installé à Balard, Hervé Morin avait expliqué aux riverains inquiets que l'héliport d'Issy-les-Moulineaux n'était d'ores et déjà plus utilisé pour les décollages des hélicoptères du Gouvernement, à la demande du Premier Ministre. Mais, lundi dernier, un super puma gouvernemental ... ». Alors, un super puma gouvernemental, ça fait beaucoup de bruit, lundi dernier c'était le lundi 22, à 9 heures 47 -je le dis pour les riverains- a décollé, depuis Issy, un super puma, avec à son bord, devinez qui ? François Fillon qui se rendait au salon du Bourget. Donc les habitants du 15^{ème} vont apprécier en quoi il est indispensable de prendre un hélicoptère pour aller du 15^{ème} au salon du Bourget et en quoi un futur parachuté a de bonnes raisons de prendre ce genre d'aéronef dans notre Capitale.

Je conclurai, Monsieur le Maire, chers collègues, en soulignant qu'on est là en face de quelque chose qui, pour le moins, paraît de votre part, un peu mal maîtrisé. Je note d'ailleurs, vous l'avez souligné, que Monsieur Kosciusko-Morizet avait le plaisir d'être, lui, invité à la conférence que vous avez organisée en Mairie du 15^{ème} et qu'en revanche la gauche, elle, n'en a même pas été informée. Je vous informe, Monsieur le Maire, que nous sommes élus de cet arrondissement et que quand il y a une conférence, tenue ici avec un Ministre, la moindre des choses c'est de nous inviter, en l'occurrence ...

Monsieur le Maire : Vous nous inviterez à la Mairie de Paris alors !

Claude Dargent : ... Justement, Monsieur le Maire, dans les quelques espaces où vous avez la maîtrise des invitations, vous oubliez l'opposition. Nous, nous considérons que nous sommes là et que nous serons là justement, parce que, en la matière, dans ce domaine comme dans d'autres, votre réponse, elle, est tout à fait caractéristique d'une tendance du moment, celle qui consiste à croire que la communication peut remplacer l'action. Celle qui consiste à croire que l'agitation peut tenir lieu de politique ...

Monsieur le Maire : Si vous voulez bien vous acheminer vers votre conclusion.

Claude Dargent : ... c'est ce que je fais, Monsieur le Maire. Cette façon de faire peut faire illusion un temps mais elle fera illusion un temps seulement. Au plan local comme au plan national les électeurs ne jugeront pas sur les promesses mais sur les résultats et nous serons à leur côté, à ce moment-là, comme aux autres. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Aux Européennes, ils ont bien jugé, je crois, déjà, dans le 15^{ème}. Maintenant nous allons conclure la séance puisque c'était le dernier point de notre ordre du jour.

≈ ≈ ≈

Je vous remercie. La séance est levée.

Le Maire du 15^{ème} arrondissement

Philippe GOUJON
Député de Paris